

UNE ENQUÊTE SUR LES RISQUES URBAINS. ÉTUDE DE PRÉFIGURATION

Hugues LAGRANGE

Patrick PERETTI

Marie-Lys POTTIER

Philippe ROBERT

Renée ZAUBERMAN

2000 – n° 81

UNE ENQUÊTE SUR LES RISQUES URBAINS. ÉTUDE DE PRÉFIGURATION

Hugues LAGRANGE*

Patrick PERETTI**

Marie-Lys POTTIER***

Philippe ROBERT***

Renée ZAUBERMAN***

2000 – n° 81

* OSC/CNRS/FNScPo.

** LSQ (CREST-INSEE), OFDT.

*** CESDIP/CNRS/MJ.

RÉSUMÉ SIGNALÉTIQUE

Mettre au point un modèle d'enquête urbaine sur les victimations et le sentiment d'insécurité qui soit encore susceptible de s'étendre à des risques comme la pollution ou les accidents de circulation, cet objectif supposait de construire un questionnaire et de le tester.

On a choisi d'y procéder dans une ville de 135 000 habitants où l'un d'entre nous avait déjà aidé à rassembler les données institutionnelles nécessaires à l'établissement d'un diagnostic de sécurité. On détenait ainsi des termes de comparaison pour les résultats d'enquête. En route, la municipalité s'intéressait assez à l'expérience pour prendre en charge un surcoût que nos ressources limitées ne nous permettaient pas d'assumer¹.

Pour les décideurs locaux, disposer d'une telle enquête permet d'échapper au monopole des seules données institutionnelles et de disposer d'informations sur la diversité des attentes locales.

Son principal intérêt ne consiste pas à doubler les données officielles, par exemple les statistiques de police ; ses résultats permettent de passer du simple comptage de délits à la découverte des populations concernées ; ils permettent aussi de tenir compte de la manière, souvent très variable, dont ces risques ont été vécus.

Ici, un clivage massif sépare des victimations liées au *mode de vie* de la victime (ainsi qui mène une vie nocturne risque davantage d'être volé, voire même agressé) et d'autres liées au *cadre de vie*. Les premières perturbent peu – à la limite, on peut diminuer le risque en modifiant un peu son style de vie – ; les secondes beaucoup plus – pour y échapper, il faudrait changer de cadre de vie, par exemple quitter le quartier où l'on habite, et c'est justement ce que ces victimes ne peuvent pas.

La confrontation des résultats d'enquête avec les données institutionnelles (provenant de la police, de l'école, des agences de l'emploi, des organismes logeurs...) permet de préciser les cumuls de déficits qui affectent les quartiers de relégation et qui débordent parfois sur leur environnement.

L'enquête informe aussi sur d'autres risques urbains – circulation, pollution – et leurs représentations : on découvre avec intérêt qu'elles ne sont pas toujours indépendantes de l'insécurité ou de la réputation du quartier.

¹ Le financement de cette recherche a été permis par une coopération entre le CNRS et la fondation MAIF dans le cadre d'un programme interdisciplinaire de recherche sur la ville.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ SIGNALÉTIQUE	5
INTRODUCTION : LE PROJET ET SA MISE EN ŒUVRE	9
I – CONSTRUCTION D'UN INSTRUMENT D'ENQUÊTE	11
II – TERRAIN	12
CHAPITRE I : VICTIMATION ET INSÉCURITÉ À AMIENS	15
I – LES AGRESSÉS	18
II – LES VICTIMES DE VOLS PERSONNELS	22
III – LES CAMBRIOLÉS	23
IV – LES VICTIMES DE VOLS DE ET DANS LES VOITURES	25
A) <i>Le vol de voitures</i>	26
B) <i>Le vol "à la roulotte"</i>	27
CHAPITRE 2 : DÉLINQUANCE ET SITUATION SOCIALE : AMIENS ET SES TERRITOIRES	31
I – VILLE BOURGEOISE ET QUARTIERS SENSIBLES	31
A) <i>Secteur est</i>	33
B) <i>Secteur Nord</i>	33
C) <i>Secteur ouest : Etouvie</i>	35
II – CUMUL DES DÉFICITS DANS DES PORTIONS LIMITÉES DES ZONES EN CONTRAT DE VILLE	35
La pression de la délinquance et l'élucidation d'après les statistiques de police	36
III – LA PRESSION LOCALE DE LA DÉLINQUANCE D'APRÈS L'ENQUÊTE	38
A) <i>Les "agressions"</i>	39
B) <i>Les cambriolages</i>	40
IV – LA "FABRIQUE DÉLINQUANTE" ET LES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES	41
"Politiquement incorrect"	44
CHAPITRE 3 : LES PROBLÈMES DE CIRCULATION À AMIENS	45
I – MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS ET PERCEPTION DES RISQUES D'ACCIDENT	45
II – PERCEPTION DES PROBLÈMES DE CIRCULATION DANS LE QUARTIER	47
III – LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION RAPPORTÉS PAR LES ENQUÊTÉS	51
IV – LES RÉPONSES AU MODULE "ACCROCHAGES ET COLLISIONS"	53
CHAPITRE 4 : LA PERCEPTION DE LA POLLUTION DE L'AIR À AMIENS	55
I – PREMIER APERÇU DES RÉSULTATS	55
II – APPROCHE MULTIVARIÉE ET TYPOLOGIE DES OPINIONS	57
III – POLLUTION DE L'AIR ET PROBLÈMES DE VOISINAGE	61
IV – MODÉLISATION DES OPINIONS RELATIVES À LA POLLUTION DE L'AIR	63
CHAPITRE 5 : QUELQUES COMPARAISONS EUROPÉENNES	69
I - DES ENQUÊTES PEU CONNECTÉES À DES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (FREIBURG I. BREISGAU)	70
II - L'UTILISATION PRIORITAIRE DE DONNÉES ADMINISTRATIVES	71
A) <i>Southwark</i>	71
B) <i>Sheffield</i>	72
III - L'UTILISATION PRIORITAIRE DE DONNÉES D'ENQUÊTES	73
A) <i>Espagne (Estado central, Ayuntamiento de Barcelona)</i>	73
B) <i>Porto</i>	74

IV - LA COMBINAISON D'ENQUÊTES ET DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES	76
<i>A) Città Sicure</i>	76
1°) Les instruments	77
a) Données produites par les institutions publiques.....	77
- Statistiques policières.....	77
- Autres statistiques officielles.....	78
b) l'enquête auprès de la population	78
2°) la production de sécurité.....	78
<i>B) La Belgique</i>	79
1°) Le moniteur de sécurité	79
2°) Le cas particulier de Liège	80
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	83
ANNEXES	85
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE RISQUES URBAINS.....	87
ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE "VICTIMATION ET RISQUES URBAINS" À AMIENS	113
ANNEXE 3 : L'ÉCHANTILLON	115
ANNEXE 4 : MODÈLES DE RÉGRESSION	119
ANNEXE 5 : LES ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES	121
ANNEXE 6 : TABLEAUX DE LA DEUXIÈME PARTIE	126
LISTE DES TABLEAUX	129
LISTE DES FIGURES	131

INTRODUCTION : LE PROJET ET SA MISE EN ŒUVRE

À l'issue d'un séminaire tenu en 1994-1995, la Fondation MAIF et le Programme interdisciplinaire de recherches (PIR) sur les Villes du CNRS étaient parvenus à silhouetter un plan de recherches d'intérêt commun sur *la gestion des risques urbains*. Après avoir recherché la spécificité du risque urbain, on s'attachait successivement aux comportements et attitudes puis aux pratiques de prévention.

Ce document attachait notamment de l'intérêt à l'usage de démarches d'investigation capables de cerner les champs des risques, notamment de balayer les attitudes, singulièrement celles de prévention, et les comportements.

C'est pour avancer dans la mise en œuvre de ce plan qu'a été décidée une *étude de préfiguration* susceptible de faciliter ultérieurement un recours plus systématique à de telles sortes d'enquêtes. Ce travail d'expertise s'inscrivait dans la continuité d'un colloque, réalisé pour le PIR Villes dans le cadre du GERN, sur le thème : *Politiques publiques dans les villes*².

Le type d'enquête que l'on se proposait de tester a été développé surtout dans le domaine des malveillances (prédations, agression), mais les commanditaires souhaitaient saisir l'occasion de cette étude de préfiguration pour tenter d'élargir le bénéfice de cette méthodologie à d'autres risques urbains³, par exemple les accidents de circulation ou la pollution.

On peut faire remonter aux grandes commissions présidentielles d'enquête sur le crime (WICKERSHAM avant la Seconde Guerre mondiale et surtout KATZENBACH dans les années 1960) la tendance à ne pas limiter l'information sur ces malveillances aux seuls relevés que peuvent en dresser les pouvoirs publics d'après les activités de leurs administrations spécialisées (statistiques dites criminelles).

On a ainsi imaginé de recourir également à l'enquête et d'interroger des échantillons sur leur expérience comme auteur (enquête dite de délinquance auto-reportée) ou comme victime (enquête dite de victimisation⁴) de prédation ou d'agression, ce qui ne constitue jamais qu'une application du principe plus général de croisement des sources.

Bien qu'elle connaisse actuellement une certaine reviviscence dans quelques pays, la première est restée, pour l'ensemble, cantonnée au domaine de la délinquance juvénile⁵ ; l'autre, au contraire, est bientôt devenue, dans tout le monde développé, la voie privilégiée pour connaître ce type de risque.

À cette façon de faire, on a vite reconnu trois avantages :

a) En comparant les résultats de ces enquêtes aux données administratives, on est désormais en mesure de mieux démêler ce qui relève de l'occurrence du risque, de la propension de la victime à en informer les pouvoirs publics, de celle de ces derniers à enregistrer la plainte ou encore à découvrir l'événement par leur propre initiative.

b) Plus important, encore on peut passer d'un simple comptage de faits à une connaissance réaliste du périmètre de la population atteinte par telle ou telle victimisation.

c) Outre ces satisfactions comptables, on s'est ainsi mis en mesure d'explorer les réactions des victimes à la survenance du risque. Les comportements ne se limitent pas à l'appel aux autorités et souvent même ils l'excluent ; à l'inverse, ils peuvent comprendre toute une série d'autres mobilisations, l'assurance bien sûr, les prestataires des biens et services de sécurité, des relations familiales, amicales ou professionnelles, des organismes ressortant au tissu associatif, syndical ou professionnel, ou encore au secteur sanitaire... on découvre alors que la gestion de ces risques se trouve, en réalité, partagée entre un nombre assez élevé d'intervenants entre lesquels il n'existe pas toujours une forte coordination. Comme il est illusoire de prétendre en introduire du moins de façon très massive, la circulation de ce

² Coll., 1995.

³ À vrai dire, la plupart d'entre eux ne sont pas, à proprement parler, strictement urbains, mais l'ampleur qu'ils prennent en milieu citadin, l'éventuelle aggravation qu'ils y connaissent justifient qu'on parle à leur propos de risques (sous-entendu principalement) urbains.

⁴ Plutôt que victimisation, simple translation, mais peu correcte en français, de l'expression anglaise.

⁵ Voy. p. ex. JUNGER-TAS, TERLOUW, KLEIN, 1994.

type d'information et son partage constituent souvent en fait la seule manière d'harmoniser leurs gestions du risque ; d'ailleurs elle n'est pas dépourvue d'efficacité. Mais la gamme des réactions comprend encore une face subjective qui n'est pas moins importante : elle détermine l'intensité des répercussions de l'événement et les attentes adressées aux différentes instances dont on cherche à mobiliser l'attention ou qui choisissent d'intervenir de leur propre mouvement. Deux individus qui accomplissent la même démarche – déposer une plainte, remplir une déclaration de sinistre – après des victimations similaires peuvent nourrir, en fait, des attentes très différentes : celui qui n'espère pas grand-chose, parce que l'événement le trouble peu, ne sera guère déçu, même si la prestation qu'il reçoit est médiocre ; placé dans la même situation, son camarade qui a vécu la prédation ou l'agression comme un drame sera prompt à en voir un autre dans la réponse qui lui est faite. Qui n'attend rien se satisfait de peu, il en va différemment quand l'attente est forte. Sans interroger les intéressés, on ne parvient guère à discerner entre eux ces différences dont la connaissance, au contraire, permet ensuite une gestion plus fine du risque et de sa prévention.

Deux découvertes ont ensuite élargi le champ d'investigation :

a) Non seulement, toutes les victimes ne réagissent pas de la même manière à un même événement, mais encore d'autres personnes peuvent aussi se trouver affectées (insécurité) par ce type de risque sans en avoir personnellement l'expérience, soit qu'elles la vivent par procuration, soit qu'elles anticipent la réalisation d'une malveillance qu'elles redoutent, soit encore qu'elles soient préoccupées par la gravité d'un problème social même s'il ne les touche pas personnellement⁶. Du coup, l'insécurité est devenue matière à enquête, à côté de la victimation⁷, dans la mesure où le risque de malveillance ne limite pas ses conséquences à ceux sur qui il s'abat effectivement.

b) Les remarques de WILSON et KELLING (1982) sur les *vitres cassées* ont ensuite permis une autre découverte : le relief, à côté des prédatons ou des agressions, et étroitement entremêlé avec elles, de signes de désordre social (ivresse, bandes, harcèlement dans la rue, trafic de drogue) et de désordre physique (vandalisme, abandon de bâtiments, accumulation d'ordures et de déchets). Sans que l'on sache encore très bien si ces *incivilités*⁸ favorisent la délinquance, accroissent la perception du risque ou produisent directement de l'insécurité, il est devenu clair que l'enquête doit désormais les concerner eux aussi. Peu utile pour des investigations nationales, cet éclairage peut, en effet, s'avérer plus productif dans une problématique de risques *urbains* : il permet, par une étude différentielle des micro-contextes (par exemple à l'échelle des quartiers) de préciser comment les différentes situations urbaines peuvent influencer spécifiquement sur l'occurrence des risques, mais aussi sur les comportements.

En résumé, la manière dont le risque est appréhendé et le contexte micro-urbain où il se développe doivent être pris en compte autant que son occurrence pour comprendre les comportements et les attitudes à son égard.

On dispose en France d'une certaine expérience dans chacun de ces domaines. En matière de victimation, une enquête nationale a été réalisée en 1986⁹, suivie de deux enquêtes communales en 1990¹⁰. Il existe, aussi, des interrogations limitées sur la victimation soit dans des investigations principalement consacrées à d'autres thèmes, soit dans des sondages d'opinion ; malheureusement, on ne peut pas tirer grand-chose de ce matériel épars soit que les formulations en soient trop maladroites¹¹,

⁶ De la même façon qu'on peut être préoccupé par le chômage sans en avoir fait l'expérience et même sans s'estimer particulièrement vulnérable à ce risque. En fait, ce qu'on nomme sentiment d'insécurité comprend deux faces : une préoccupation, plutôt liée à la rigidité des attitudes qu'à l'intensité du risque, une peur, combinaison de l'exposition au risque et de la vulnérabilité que l'on se reconnaît (ROBERT, POTTIER, 1997a et b).

⁷ Même si, à partir des travaux de BALKIN (1979), on est parvenu à réduire au moins partiellement cette distance entre l'insécurité et l'expérience ou le risque de victimation en tenant compte de la différence d'exposition au risque, de la différence de vulnérabilité, enfin de *shadow effects* – tel celui du risque d'agression sexuelle sur l'insécurité des femmes.

⁸ Le principal défaut de l'usage national consiste à réduire implicitement les incivilités à la petite délinquance impoursuivie, ce qui en fait un mot à la mode, mais un concept inutile ou redondant, parce qu'on a oublié tout un aspect de négligence gestionnaire : l'important, ce n'est pas seulement qu'une vitre ait été cassée, mais aussi que l'on tarde à la changer.

⁹ ZAUBERMAN, ROBERT, 1995.

¹⁰ ROBERT, ZAUBERMAN, 1991.

¹¹ Défaut de limitation ou longueur excessive de la période sous examen, mauvaise description ou trop floue des sortes de victimations... il s'agit d'un type d'enquête à assez haute technicité et malheureusement ses spécialistes ne sont pas très nombreux.

soit que les questions soient trop rares ou trop peu détaillées¹². Le paysage a changé depuis 1996 : désormais l'INSEE inclut dans ses enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages un module sur la victimation ; nous avons entrepris de les analyser systématiquement, et ce travail constitue un premier lever de rideau pour l'étude de préfiguration : il permet de disposer de paramètres nationaux récents¹³. Pour l'insécurité, on disposait seulement de monographies locales, dans quelques cas cependant organisées en un système cohérent. Malgré la multiplicité de sondages, on manquait de paramètres nationaux solides : souvent, en effet, leur vie est trop brève pour qu'on puisse en tirer des baromètres, outre qu'ils recourent fréquemment à des formulations incertaines ou mal testées ; à vrai dire, leurs responsables semblent parfois largement ignorer les références les plus canoniques en matière de recherche empirique sur l'insécurité. Un autre préalable a consisté à mobiliser des données sur longue période pour analyser le sentiment d'insécurité sur deux décennies¹⁴. On ne reprendra pas dans ce rapport les résultats de ces études sur données nationales ; elles ont fait l'objet de publications à part.

Un réel intérêt s'attache à l'observation de réalisations étrangères, non pas peut-être dans des pays très éloignés mais au moins parmi nos voisins d'Europe de l'Ouest. À vrai dire, ce ne sont pas tellement les instrumentations qui importent – les spécialistes les connaissent bien – mais plutôt les protocoles et dispositifs d'enquête qui ont été adoptés et aussi la manière dont a été organisé le transfert des résultats aux différents gestionnaires du risque. En résumé, nous intéressons de voir dans une diversité de situations locales l'agencement entre politiques locales et expertise scientifique, et notamment le recours aux enquêtes.

I – Construction d'un instrument d'enquête

Il s'agissait de construire un questionnaire permettant de balayer en une seule investigation les comportements et attitudes face à l'occurrence du risque, mais aussi son vécu et le contexte local dans lequel il se déploie. On a mobilisé l'expérience acquise en France dans chacun de ces domaines, mais en intégrant les différentes parties dans un instrument unique, et en étendant le champ d'investigation au delà des seules malveillances.

En ce qui concerne l'occurrence du risque, les choix ont concerné :

- le champ que l'on se proposait de couvrir (outre les prédations et les agressions, les accidents de circulation et la pollution),
- le degré de finesse auquel on désirait descendre dans la description de chaque sorte de risque (voulait-on distinguer parmi les agressions, celles qui se commettent entre proches ou celles qui ont une connotation sexuelle ?),
- les recours que l'on souhaitait examiner avec plus ou moins de détail (à l'assurance, à l'hôpital, aux autorités publiques, aux prestataires de biens et services de sécurité...),
- la période que l'on voulait assigner à l'investigation (une caractéristique très importante et très délicate dans ce type d'enquête).

Il était très important de ménager au maximum la possibilité de comparaisons avec les enquêtes déjà disponibles afin de pouvoir étudier les tendances. Procéder ainsi favorise aussi le développement d'un savoir cumulatif. Pour ces raisons, on est parti des questionnaires effectivement utilisés en France.

Pour le vécu du risque (sentiment d'insécurité), il existait moins de précédents directement utilisables. Cependant, on trouvait sur le marché international des formes canoniques d'interrogation pour scruter les divers aspects de l'insécurité.

En ce qui concerne le dernier volet, le contexte local du risque, malgré la réalisation récente de plusieurs intéressantes monographies locales¹⁵, on ne disposait pas encore, dans le contexte français,

¹² Détailler les sortes de victimation augmente le rendement : on détecte davantage d'incidents en interrogeant sur les vols de voitures, ceux dans les voitures, les cambriolages... qu'en parlant globalement de vols. Il y a quand même deux limites à cette fragmentation : des descriptions trop fines pour être aisément comprises et toujours de la même façon par les interviewés, le besoin de parvenir à des effectifs suffisants pour échapper à l'aléatoire, même pour les victimations les plus rares.

¹³ Pour le moment, seule a été publiée notre analyse de l'enquête réalisée en 1996 et portant sur les années 1994-1995 (ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999).

¹⁴ ROBERT, POTTIER, 1997a et b.

¹⁵ Voy. cependant, *i.a.*, Roché (1998), également Duprez, Leclerc-Olive, Pinet (1996).

d'instrument standardisé d'enquête quantitative. Il s'agissait donc moins de sélectionner parmi des outils d'investigation déjà utilisés, mais plutôt de construire vraiment un outil.

L'intégration de ces trois volets dans un seul questionnaire a constitué un dernier défi dans la mesure où elle faisait naître des problèmes :

a) de format – on ne pouvait pas dépasser une certaine taille de questionnaire pour des raisons de coûts, mais aussi de temps de passation –,

b) également d'architecture pour éviter des contaminations susceptibles de polluer ou de biaiser certaines réponses. Une autre difficulté pratique naissait de l'extension du champ des risques pris en compte ; on a rencontré là encore des limitations de format, non seulement pour des raisons de temps et de coût, mais aussi parce que l'investigation ne pouvait prendre en compte que des risques effectivement ressentis comme tels par les enquêtés.

L'interrogation a finalement porté sur le vol de voitures, le vol à la roulotte, le cambriolage, les autres vols, les agressions, les accidents de circulation (piétons, vélos ou autres renversés par un véhicule à moteur ; collision entre deux véhicules), enfin – sous une forme différente – la pollution de l'air.

On trouvera en annexe 1 l'instrument qui a été utilisé. En outre, l'analyse des résultats a permis d'envisager, pour des usages ultérieurs, un certain nombre d'améliorations.

II – Terrain

Compte tenu de l'importance de l'instrument, on ne pouvait pas se borner à un simple test rapide, il fallait lui donner une certaine ampleur, en faire une véritable pré-enquête. On avait avantage à ne pas disperser la population sur tout le territoire national, mais à la concentrer sur une agglomération ou zone urbaine. Il n'y avait guère de raison de penser qu'un test réalisé en Bretagne par exemple ne fournirait pas une épreuve valable pour des usages ultérieurs dans d'autres régions du même ensemble national. La concentration sur une seule agglomération permettait de mieux cerner les difficultés propres à telle ou telle fraction des interrogés.

Par ailleurs, cette procédure permettait, si l'on choisissait un site adéquat, de confronter nos résultats avec des collectes de données administratives sur l'insécurité. Autre avantage : on maximisait ainsi la rentabilité en combinant test et enquête locale.

Nous avons songé à différentes communes pour lesquelles l'un d'entre nous avait participé à l'établissement de diagnostics locaux de sécurité. L'intérêt manifesté par la municipalité d'Amiens a conduit à retenir ce terrain d'enquête. La taille de la ville (135 500¹⁶) était suffisante pour que s'y posent des problèmes de sécurité sans atteindre un niveau qui aurait appelé un échantillon dépassant nos limites budgétaires. Enfin, dans le cas d'Amiens, la ville-centre constitue la quasi-totalité de la conurbation ce qui évite le choix difficile entre limiter l'enquête à la commune principale ou englober une agglomération éventuellement très hétérogène. Nous avons trouvé dans l'accueil et l'intérêt du maire, de la municipalité et de leurs collaborateurs une raison pour nous féliciter de notre choix. Afin de disposer de résultats autorisant plus aisément des analyses par quartier, la ville a d'ailleurs fait augmenter la taille de l'échantillon en prenant à sa charge le surcoût de sous-traitance du terrain.

En 1986, l'enquête nationale avait été réalisée en face-à-face ; en 1990, les deux enquêtes locales l'avaient, au contraire, été par téléphone, ce qui est aussi le cas des enquêtes internationales pilotées par Jan Van DIJK, Pat MAYHEW et Martin KILLIAS. Cette solution réduit considérablement les coûts, mais aussi les délais d'enquête et d'exploitation en assurant une meilleure standardisation de la collecte des données. En général, on admet qu'elle ne présente pas de biais massif¹⁷. On a donc été amené à sous-traiter la passation du questionnaires à un organisme spécialisé disposant d'un équipement CATI¹⁸. Bien que le montant du contrat ait été beaucoup trop faible pour qu'on doive recourir à la

¹⁶ www.insee. Premiers résultats du recensement 1999. Chiffres-clefs de la commune d'Amiens.

¹⁷ Cependant, il reste un doute sur la possibilité d'assurer ainsi une correcte représentation des zones urbaines ou périurbaines difficiles, mais les crédits de recherche n'ont pas permis d'explorer systématiquement cette question, en procédant, pour ces quartiers, à la fois en face à face et par téléphone. Toutefois, nous avons imposé au sous-traitant chargé de la réalisation du terrain une sectorisation de la population interrogée (voy. Cahier des charges techniques en annexe 2), qui limitait les risques d'exclusion des zones difficiles. Et l'on verra que leurs spécificités ressortent très clairement des résultats de l'enquête.

¹⁸ *Computer assisted telephone interview.*

procédure de marché public¹⁹, nous avons lancé un appel d'offres officieux sur la base d'un cahier des charges technique²⁰. Finalement, nous avons retenu la soumission de la SOFRES qui avait manifestement tenu compte de l'expérience acquise naguère pour deux enquêtes urbaines réalisées sur commande de la DIV²¹.

L'échantillon interrogé (1 156 personnes) concerne la population amiénoise résidente de plus de 14 ans. La période de référence porte sur les deux années qui ont précédé la réalisation de l'enquête (1997-1998). On trouvera en annexe 3 la description des modalités de sa constitution, l'évaluation de sa représentativité et l'examen de l'utilité de redressements de résultats.



Au total, cette étude de préfiguration comprend quatre parties qui seront exposées ci-après :

- l'analyse des victimations et de l'insécurité à Amiens,
- leur confrontation, analysée selon les différents territoires urbains, avec différentes données administratives,
- un bilan de quelques expériences étrangères comparables,
- la présentation des résultats concernant la pollution et les accidents de circulation.

¹⁹ Les crédits étaient gérés par la délégation régionale du CNRS qui a procédé par lettre de commande.

²⁰ Voy. annexe 2.

²¹ Délégation interministérielle à la ville.

CHAPITRE I : VICTIMATION ET INSÉCURITÉ À AMIENS²²

On a d'abord interrogé les enquêtés sur des victimations qui concernent le ménage. Sur 1 156 personnes²³, 96 signalent au moins un cambriolage au cours des années 1997-1998 ; 45 un vol de voiture, 228 un vol ("à la roulotte") d'objet ou d'accessoire dans un véhicule. Interrogées ensuite sur des victimations personnelles, 82 affirment avoir été volées au moins une fois et 118 agressées.

Tableau 1 : Victimations (prévalence et incidence)²⁴

Victimations	Vols de voitures	Vols à la roulotte	Cambriolages	Agressions	Vols personnels
taux de prévalence	3,9 %	19,7 %	8,3 %	10,2 %	7,1 %
Intervalle de confiance (95 %)	2,8 %--5,0 %	17,4 %--22,0 %	6,7 %--9,9 %	8,56 %--11,9 %	5,6 %--8,6 %
nombre moyen de faits	1,47	1,54	1,54	1,77	1,42
taux d'incidence	5,7 %	30,3 %	12,8 %	18,1 %	10,0 %

Non seulement, une même victime peut avoir été frappée à répétition au cours de la période d'enquête – par exemple cambriolée deux ou trois fois – ce dont nous nous occuperons plus loin pour chaque sorte de victimation, mais encore il est possible qu'elle ait été l'objet de diverses infractions.

Tableau 2 : Multivictimation "hétérogène"

	Cambriolages	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vols personnels	Agressions
Cambriolages		13,33	12,26	12,2	11,2
Vols de voiture	6,25		8,33	0	4,24
Vols à la roulotte	29,17	42,02		17,07	20,34
Vols personnels	10,42	0	6,14		17,8
Agressions	13,54	11,11	10,53	25,6	

Le tableau se lit ainsi : parmi les victimes de cambriolages, 6,25 % ont aussi subi pendant les deux années étudiées au moins un vol de voiture, 29,17 % un vol à la roulotte, 10,42 % un vol personnel 13,54 % une agression...

Dans l'ensemble, la plupart de ces scores de multivictimation correspondent à ce que laissent attendre les fréquences relatives des diverses sortes d'incidents ; on retiendra cependant qu'il existe des sortes de paires : entre le vol de voiture et celui à la roulotte, ce qui n'a rien de renversant²⁵, mais aussi entre le vol personnel et l'agression, une liaison moins attendue dont on cherchera plus loin l'explica-

²² Cette partie de la recherche a été prise en charge par Marie-Lys POTTIER, Philippe ROBERT et Renée ZAUBERMAN.

²³ On a interrogé une seule personne par ménage.

²⁴ Pour une période de référence donnée (ici 1997-1998), on appelle taux de *prévalence* la proportion de personnes victimées dans la population interrogée, *nombre moyen d'incidents* le nombre d'incidents de la même sorte subis en moyenne par chaque victime, *taux d'incidence* le produit du taux de prévalence par le nombre moyen d'incidents. Par ailleurs, l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement le nombre réel de victimes dans toute la population, mais seulement de dire qu'il se situe vraisemblablement (ici avec une probabilité de 95 %) entre un minimum et un maximum : c'est l'*intervalle de confiance*.

²⁵ Peut-être se dissimule-t-il ici un certain double comptage : supposons que l'interviewé ait retrouvé sa voiture, mais que certains accessoires ou objets manquent ; ne sera-t-il pas tenté de mentionner l'incident à la fois comme vol de voiture et comme vol à la roulotte ?

tion. Toutefois avant de passer à une analyse par victimation, on peut encore ajouter quelques remarques préalables.

Rapportés au nombre de ménages²⁶, les scores observés représenteraient en vraie grandeur quelque 5 000 foyers amiénois touchés en deux ans par au moins un cambriolage, autour de 2 000 par un vol de voiture, environ 11 000 par un vol "à la roulotte". Si l'on tient compte du fait que chaque ménage compte en moyenne 2,35 personnes et que chacune d'entre elles est atteinte par ces victimations, on peut estimer autour de 11 000 le nombre d'Amiénois concernés par un cambriolage, environ 5 000 par un vol de voiture, enfin quelque 25 000 par un vol "à la roulotte".

Tableau 3 : Bornes des estimations²⁷

Victimations	Estimation minimale	Estimation maximale
Cambriolages	3 870 ménages	5 700 ménages
Vols de voitures	1 600 ménages	2 895 ménages
Vols à la roulotte	10 030 ménages	12 680 ménages
Vols personnels	6 630 + 14 ans	9 180 + 14 ans
Agressions	9 050 + 14 ans	12 780 + 14 ans

En rapportant maintenant les victimations personnelles à la population des plus de 14 ans²⁸, quelques 7 000 Amiénois d'au moins 15 ans auraient été, au moins une fois pendant la même période, victime d'un vol personnel, à peu près 11 000 d'une agression.

Donner une idée de l'ampleur de la population concernée, voilà une des principales utilités de telles enquêtes ; sans elles, ce type de renseignement reste totalement ignoré : les données habituellement disponibles se bornent à compter des faits, quelquefois des suspects, jamais des victimes. Et un même nombre de faits peut frapper un grand nombre de victimes occasionnellement ou un nombre beaucoup plus restreint, mais à répétition ; ces deux profils appellent des politiques toutes différentes.

Toutefois, on ne peut s'arrêter à ces estimations chiffrées ; elles ne sont même pas l'apport le plus important des enquêtes : un même incident peut être vécu de manière toute différente par deux victimes, selon la situation dans laquelle l'une et l'autre se trouvent et aussi leurs opinions et leurs façons de réagir. Ce sont ces vécus qui déterminent, beaucoup plus que le fait brut, les attentes à l'égard des différentes institutions. Une politique qui n'en tiendrait pas compte risquerait bien d'agir à l'aveugle.

On a donc recueilli dans l'enquête de nombreuses indications non seulement sur les caractéristiques des interviewés, mais aussi sur leurs opinions et sur la manière dont ils jugeaient leur cadre de vie, leur quartier, son équipement. Mais pour pouvoir ensuite combiner ces informations avec celles sur les victimations, encore fallait-il les réduire à des indicateurs synthétiques (variables construites) sur lesquels nous devons maintenant donner quelques précisions puisqu'ils seront ensuite constamment utilisés.

Commençons par soumettre à une analyse (de type factorielle) toutes les opinions manifestées par les enquêtés sur leur quartier et son équipement. Le clivage le plus important (il explique à lui seul 40 % de la variance) concerne la (mauvaise) *opinion* sur son quartier (vandalisme, gens bruyants, jeunes qui font problème, drogue), les quartiers sensibles (nord, ouest, est) et même classés en DSQ²⁹ (nord, ouest). On trouve sans surprise les quartiers de relégation du côté de l'opinion négative ; on y trouve aussi des gens qui habitent leur quartier depuis plus de cinq ans ; probablement aimeraient-ils quitter un endroit que l'on juge sévèrement, mais ils n'en ont pas les moyens et le vivent mal. Un

²⁶ On retient le chiffre de 57 660 qui est celui des résidences principales à Amiens dans le recensement de 1999 diminué des logements vacants (<http://www.insee.fr/premiers> : premiers résultats du recensement 1999. Chiffres-clefs de la commune d'Amiens). La taille moyenne du ménage peut alors être évaluée à 2,35 (en fait, il s'agit de la population totale divisée par le nombre de résidences principales).

²⁷ De façon précise, l'enquête permet de prédire que le nombre de victimes a 95 % de chances de se situer à l'intérieur des fourchettes définies par ces bornes.

²⁸ Faute d'information récente plus précise, nous postulons que la proportion des 0-14 ans est restée à Amiens celle (21 %) observée par le recensement de 1990 (INSEE, 1992, p. 55). Nous obtenons donc 107 000 plus de 14 ans.

²⁹ Les quartiers classés en "développement social des quartiers" sont les bénéficiaires des programmes de la politique de la ville.

deuxième clivage (21 %) concerne plutôt le jugement sur l'*équipement* de son quartier (transports publics, services administratifs, commerces) et l'ouest de la ville (indistinctement les parties classées en DSQ et celles qui ne le sont pas).

Si l'on regarde maintenant les secteurs et sous-secteurs, le *centre* est considéré comme bien équipé. Le *sud* se caractérise par la bonne opinion qu'en ont ses habitants. L'*ouest* est jugé mal équipé et ses quartiers difficiles (classés en DSQ ou sensibles) ont mauvaise presse aux yeux de leurs habitants. Pareille mauvaise réputation des quartiers de relégation se retrouve pour le *nord*. Enfin, l'*est* apparaît plus mêlé : sa partie qui n'est pas en DSQ a bonne réputation ; celle des autres est mauvaise.

Ces résultats autorisent à construire deux typologies. La première comporte trois classes :

- des quartiers caractérisés par le bruit, la drogue, le vandalisme et les bandes de jeunes (35,8 %), en gros ceux qui sont classés en DSQ (nord, ouest) et plus encore en quartiers sensibles (ouest, nord, est) ;
- des quartiers que leurs habitants considèrent comme immunes (32,9 %) (sud, la partie du secteur est qui n'est pas classée en DSQ) ;
- enfin une classe intermédiaire (31,3 %) (il s'agit du centre-ville).

Une seconde typologie s'organise moins nettement à propos du niveau d'équipement :

- Certes, on trouve d'un côté des quartiers que leurs habitants (22,8 %) jugent pauvrement équipés (en transports publics, services administratifs, commerces et loisirs) ; il s'agit surtout du sud et de la partie du secteur ouest classé en DSQ.

- À l'inverse, des quartiers (le centre-ville) sont jugés bien équipés, qu'il s'agisse du commerce, des services ou des loisirs (32,3 %).

- Enfin, un type (44,9 %) se caractérise par des quartiers (quartiers DSQ de l'est, quartiers sensibles du nord) jugés bien équipés en services administratifs, mal dotés en distractions.

Ce sont ces types qui seront utilisés dans l'analyse des victimations (encore que l'on puisse revenir parfois à certaines questions particulières pour souligner tel ou tel point particulier).

Passons maintenant aux opinions exprimées par les enquêtés et soumettons ces questions aux mêmes sortes d'analyses multivariées. Un premier clivage (40,01 %) fait apparaître d'abord un profil *crispé* (xénophobe, punitif, avide de nouveaux effectifs policiers, amer – *la justice traite mieux les auteurs que les victimes* –, préoccupé de la délinquance), des gens qui ont peu d'avenir (retraités), peu de capital intellectuel (primaire), peu de revenus. Il s'oppose à une figure *détendue* (hostile à la peine capitale, favorable à la prévention, persuadée que la justice traite bien les victimes et qu'il ne faut pas supprimer les allocations familiales des parents de jeunes délinquants), celle des élites (des cadres, des diplômés de l'enseignement supérieur, se classant plutôt à gauche). Sur ce facteur, le secteur sud d'Amiens s'oppose aux quartiers sensibles et à ceux qui, dans le nord de la ville, sont classés en DSQ. Un deuxième facteur (30,07 %) est celui des *jeunes qui ont peur* de la délinquance pour eux ou pour autrui. Il oppose le sud et la partie de l'est qui n'est pas en DSQ au centre-ville. Un troisième clivage (11,37 %) distingue les insécures qui incriminent la perte de moralité, des personnes âgées se classant à droite et s'affirmant religieuses, à ceux qui font porter au chômage la responsabilité de la délinquance, qui se classent à gauche et se déclarent sans religion. Et cet axe oppose les quartiers DSQ de l'ouest et du nord au centre-ville.

On peut alors construire une typologie en quatre groupes :

- **Les insécures** (21,7 %) sont les plus favorables au rétablissement de la peine de mort. Plus que tout autre, ils enjoignent à l'État de défendre la propriété, réclament la suppression des allocations familiales aux parents de jeunes délinquants, reprochent à la police de préférer l'auteur à la victime. D'ailleurs, le laxisme judiciaire se conjugue, pour eux, avec l'excès d'étrangers pour expliquer la délinquance. Plus que tout autre, ce groupe ne voit son salut que dans le recrutement de nouveaux policiers (et la construction de nouvelles prisons)³⁰. Dans ce groupe, la délinquance préoccupe un peu plus que le chômage. En revanche, la peur dans la rue n'est jamais aussi rare³¹, tandis que celle au domicile semble un peu plus marquée. Mais ne nous y trompons pas : les membres de ce groupe insécure, crispé et hargneux ne sont nullement atteints par la victimation ; c'est le type le moins touché par les vols de tout poil et son niveau d'agression ne s'écarte pas de la marge. En valeur relative, il est marqué par

³⁰ Cependant 45 % de ses membres choisissent avant tout la prévention, mais c'est le seul type où cette solution recueille moins de la moitié des réponses.

³¹ Mais avec une forte proportion de "ne sait pas" (NSP). Ainsi code-t-on le cas où l'enquêté ne sait quoi répondre.

l'âge, le faible niveau d'instruction et les bas revenus. Ouvriers et retraités y sont surreprésentés, ainsi que l'auto-classement à droite.

- **Les apeurés** (22,6 %) viennent au second rang sur les opinions concernant la peine de mort, la défense de la propriété, la suppression des allocations familiales. Ils attribuent la délinquance au laxisme judiciaire et, dans une certaine mesure, à l'excès d'étrangers. Ils mettent leur espoir dans l'accroissement des effectifs policiers et des places en prison³². Aucun groupe n'est aussi préoccupé par la délinquance, mais surtout, dans aucun groupe, la peur n'est aussi vive, tant au domicile que dehors (et là on ne trouve pas de NSP). Enfin, ce type est fortement exposé à la délinquance, pas tellement aux vols de et dans les voitures, mais, plus que tout autre, à la victimation de voie publique (agressions, vols personnels) et aussi au cambriolage. En valeur relative, jeunes et femmes y sont plus présents que la moyenne ; relevons aussi le poids des élèves et étudiants et des employés. Les revenus sont médiocres ou bas. On se classe plutôt à droite ou l'on refuse de se situer sur l'axe politique.

- **Les sécures** (38,6 %) se prononcent très massivement contre la peine de mort, la défense à tout prix de la propriété ou la suppression des allocations familiales. Ils ne jugent pas la victime moins bien traitée que l'auteur. Le chômage leur semble la principale cause de délinquance (et ensuite la perte de la moralité) et c'est d'ailleurs le chômage qu'ils placent au premier rang des problèmes de société. Immunisés contre la peur, ils marquent une préférence pour les solutions préventives. Disons-le, c'est un groupe peu victime sauf de vols de voitures. Plutôt jeune, plutôt masculin, bien doté en capital intellectuel (études supérieures) et professionnel (cadres, étudiants, entrepreneurs) comme en revenus, il se situe plutôt à gauche.

- Enfin, **les sociaux** (17,1 %) partagent, en plus modéré, les opinions qui triomphent dans le groupe précédent sur la peine de mort, la défense de la propriété, la suppression des allocations familiales ou le traitement de la victime. L'interrogation sur les causes de la délinquance les laisse indécis. Ils n'ont pas peur de la délinquance, surtout pas dans la rue. Ils penchent pour la prévention, mais aussi pour l'indemnisation des victimes. C'est que leur grande affaire, du moins le problème social qui leur semble essentiel, c'est la pauvreté (accessoirement la pollution). Très exposés au vol de ou dans les voitures, les membres de ce groupe se situent dans la moyenne pour toutes les autres victimations. Ni jeune ni vieux, bien éduqué, un peu à gauche, ce groupe affiche une composition un peu chiasmatisée : cadres et chômeurs, riches et pauvres s'y retrouvent.

Ces quatre types aussi seront utilisés dans les analyses qui vont suivre.

I – Les agressés

La proportion d'agressés est de 10,2 % sur deux ans, soit deux tiers de plus que celle rencontrée dans l'enquête nationale de l'INSEE pour 1996-1997³³ (6,1). Certes, il s'agit cette fois d'un milieu exclusivement urbain ; on remarquera toutefois que les villes de plus de 100 000 habitants n'atteignaient dans l'enquête INSEE que 6,5 et Amiens n'est pas la plus importante d'entre elles, tant s'en faut.

Le nombre moyen d'incidents par victime est de 1,77 en deux ans³⁴, guère plus élevé que dans l'enquête nationale 1996-97 (1,73). Les distributions de fréquence se ressemblent aussi mais seulement d'assez loin : 56,8 % une fois (66,1 selon l'INSEE), 26,3 deux fois (14,2) et 16,9 pour trois fois et plus (19,7).

³² Cependant la prévention demeure la solution la plus fréquemment choisie dans ce groupe, comme dans tous les autres à la seule exception des insécures.

³³ Depuis 1996 (enquête sur les années 1994-1995), l'INSEE a introduit dans ses enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages un module consacré à la victimation et à l'insécurité. Nous n'avons publié pour le moment que les analyses concernant l'enquête 1994-1995 (ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999). Toutefois, comparer avec les données nationales pour 1996-1997 (encore inédites) présente deux avantages : travailler sur des périodes plus proches, envisager des populations plus comparables (l'enquête 1994-1995 comporte peu de moins de 20 ans de sorte qu'on ne peut en tenir compte ; ce vice a été réparé lors de l'enquête suivante).

³⁴ Ce comptage du nombre d'incidents de même nature (mutivictimation "homogène") constitue l'information la moins solide des enquêtes de victimation : si le nombre de faits est élevé, il n'est pas sûr que l'enquête soit capable de les enregistrer avec précision dans la mesure où on ne l'interroge de manière circonstanciée que sur l'incident le plus récent. Comme l'écrit KILLIAS (1991, p. 87), ces enquêtes sont plus habiles à renseigner sur l'étendue de la population atteinte que sur l'intensité de la victimation. Cependant, la considération du nombre moyen de victimation (on le multiplie alors par le taux de victimes) est indispensable pour comparer les résultats d'enquêtes aux données policières qui ne comptent que des faits.

Compte tenu, cependant, de la forte proportion d'agressés amiénois, l'incidence – c'est-à-dire le produit de cette proportion par le nombre moyen d'incidents – atteint 18,05 % en deux ans (contre 10,6 dans l'enquête nationale 1996-1997).

On relativise quelque peu cette image dramatique en observant la sorte d'agression. Sept fois sur dix, elle est seulement verbale. Dans les enquêtes nationales de l'INSEE, cette catégorie représente seulement la moitié (52,8 % en 1996-1997) des agressions. En outre, ce sont ces victimes d'injures et de menaces qui avancent le plus grand nombre moyen d'agressions dans les deux années d'enquête (1,87³⁵) et qui, par conséquent, contribuent le plus fortement à tirer vers le haut le taux d'incidence. Précisons cependant que si l'on connaît la nature précise de l'agression la plus récente, on ignore si celles subies antérieurement au cours des deux années d'enquête étaient, elles aussi, purement verbales.

Les 34 victimes sur 118 agressées qui se plaignent de véritables coups n'ont pas toutes été réellement blessées [seulement vingt-cinq, soit le cinquième de tous les agressés, une proportion analogue à celle (18,9) de l'enquête nationale sur 1996-1997] ; et cette blessure n'est pas toujours assez grave pour justifier une intervention médicale ou une hospitalisation (malgré tout un agressé sur dix). L'enquête nationale de l'INSEE pour 1996-1997 retenait une proportion moitié moindre d'agressés ayant subi une incapacité totale de travail temporaire (ITT) d'au moins huit jours³⁶ ; *a priori*, la proportion d'agressions sérieuses serait donc plus importante à Amiens, mais ce résultat n'est pas certain : la question est différente – *avez-vous dû être hospitalisé ?* (3 cas seulement) ou *avoir recours à un médecin ?* (10 cas) –, elle ne suppose pas toujours nécessairement une ITT. Le questionnaire devrait probablement être modifié sur ce point de manière à adopter la question de l'INSEE sur l'ITT.

En fin de compte, sur 100 personnes interrogées, 10 ont été agressées au moins une fois en deux ans ; cette violence a été seulement verbale pour 7 d'entre elles ; en revanche les 3 autres ont reçu des coups ; 2 d'entre elles ont été blessées, 1 assez sérieusement pour recevoir des soins médicaux.

Les lieux publics – rue, transports en commun, parkings publics – constituent le théâtre presque exclusif de cette violence (70,3 %) : domicile (5,1) et lieu de travail (7,6) n'y tiennent qu'une place marginale. L'enquête nationale 1996-1997 n'emploie pas exactement les mêmes catégories ; agressions au domicile et surtout au lieu de travail semblent y tenir une place plus importante³⁷, mais les scores amiénois sont ici trop faibles pour qu'on puisse tirer une conclusion ferme de cette apparente divergence. Que l'agression frappe particulièrement ceux qui sortent beaucoup – ceux qui se trouvent dehors plusieurs soirs par semaine constituent un groupe surexposé – on ne s'en étonnera donc pas : l'agression est un risque d'espace public... Encore faut-il distinguer : dans 45 % des cas, elle s'est passée dans le quartier où habite la victime, aussi fréquemment ailleurs dans Amiens, une fois sur dix hors de la ville. Ce résultat global cache deux modèles contrastés : les habitants du centre-ville et ceux de la zone résidentielle sud risquent plutôt l'agression hors de leur quartier ; il en va à l'inverse pour les résidents des quartiers est et nord. Il ne faut pas, on y reviendra, confondre la violence d'un quartier et la victimation de ses habitants.

En tout cas, les agressions entre proches ne tiennent pas grand'place dans notre enquête ; d'ailleurs un agressé seulement décrit son adversaire comme quelqu'un qui vit avec lui. De deux choses l'une, ou bien la violence familiale est inconnue à Amiens, ou bien pour la voir émerger, il faut poser explicitement la question. L'agression sexuelle est presque aussi absente : on la mentionne seulement huit fois sur 118 (soit 0,7 % de l'ensemble des personnes interrogées). Six fois, il s'agit seulement de menace verbale ou d'injure, l'une des deux autres est décrite comme tentative de viol, la dernière doit être un geste déplacé ou choquant. Cette enquête n'interroge pas directement sur la violence sexuelle : elle se borne à faire préciser à celui qui s'est reconnu agressé si cet incident avait une telle dimension. Encore faut-il que l'interrogation initiale sur l'*agression* en général l'ait amené à ranger dans cette catégorie la victimation sexuelle dont il a pâti ; sinon, il répondra par la négative et il ne sera pas interrogé davantage sur les violences qu'il a pu subir. La forme du questionnaire peut être déterminante : au lieu d'interroger sur la violence sexuelle en incidente du questionnaire consacré à l'agression en général, il est possible qu'il vaille mieux adopter un questionnement autonome. C'était le parti choisi dans l'enquête CESDIP de 1984-1985³⁸ ; elle interrogeait aussi de manière autonome sur la violence entre pro-

³⁵ 1,76 dans l'enquête nationale INSEE pour 1996-1997.

³⁶ Enquête nationale INSEE 1996-1997, arrêt de travail : 6,6 % ; de plus de huit jours : 3,8.

³⁷ Enquête nationale INSEE 1996-1997, agression dans un lieu public : 65 % ; au domicile : 11, sur un lieu de travail : 14.

³⁸ ZAUBERMAN, ROBERT, 1995.

ches. Les résultats obtenus à Amiens plaident en faveur du retour à une solution qui avait été écartée pour abréger la durée de l'interview.

Deux fois sur trois, l'agression amiénoise concerne des protagonistes qui ne se connaissent pas ; c'est l'ordre de grandeur (60 %) déjà indiqué dans l'enquête nationale pour 1996-1997.

Ajoutons que le dommage matériel est rare (une fois sur quatre) alors pourtant qu'un gros tiers (37,3) de ces agressions sont des vols avec force³⁹. Il est vrai qu'ils dépassent le niveau de la tentative seulement une fois sur quatre, ce qui explique la moindre fréquence des dommages.

Si le recours à une arme ne constitue pas une hypothèse d'école – trois fois sur dix – en revanche, il s'agit généralement alors d'un couteau ou d'un objet quelconque, pratiquement jamais d'une arme à feu... ou d'un *pittbull*.

Le taux (33,1 %) de recours à la police est supérieur aux résultats, anormalement faibles, de l'enquête nationale pour 1996-1997⁴⁰, mais conforme à ce que l'on est habitué à recueillir. Ce résultat global cache une véritable échelle de la propension à la plainte qu'ordonne la gravité de l'incident : 28,6 % en cas de violence verbale, 45 % s'il s'agit d'un vol avec force, 52 % s'il y a blessures, 77 % quand celles-ci ont nécessité des soins. Le recours à la plainte ne semble pas différer beaucoup, que la victime soit jeune ou adulte ; ce résultat peut surprendre, les moins de vingt ans sont généralement supposés moins enclins que les victimes plus âgées à recourir aux autorités publiques. Comme d'habitude, l'agression sexuelle fait cavalier seul : encore qu'inhabituellement élevée, la propension à la plainte n'y dépasse guère une fois sur trois. Le petit nombre de cas dissuade d'accorder un trop grand crédit à cette observation. On rappellera seulement que cette violence a rarement dépassé le niveau verbal.

Ceci dit, les résultats sont assez classiques. Ceux qui portent plainte espèrent d'abord empêcher la récidive (53,8 %) ; accessoirement, ils attendent une punition de l'agresseur (25,6) ; plus rarement, ils cherchent un secours dans l'instant (12,8). Ceux qui s'en dispensent pensent d'abord qu'une telle démarche ne servirait à rien (41,8), secondairement que l'incident n'est pas assez grave pour en valoir la peine (31,6), des résultats analogues à ceux de l'enquête nationale⁴¹. L'accueil est dans l'ensemble jugé positivement (82 %).

Ensuite, l'on rencontre des réponses moins accoutumées : un gros tiers des plaignants est informé des suites de l'affaire ; plus étonnant encore, l'agression est élucidée dans 59 % des cas⁴². Cette plus grande activité des services publics est immédiatement récompensée : 61,5 % des plaignants s'affirment satisfaits de leurs diligences, alors que l'on est habitué à voir la proportion des insatisfaits dépasser toujours celle des satisfaits.

D'ailleurs, les agressés amiénois sont eux-mêmes assez actifs : une fois sur deux, ils tentent de régler l'affaire par une négociation directe⁴³ (un résultat d'autant plus remarquable qu'il dépasse le périmètre des affaires où auteur et victime se connaissent), plus souvent naturellement s'ils ont décidé de ne pas avoir recours à la police. En revanche, un seul s'est adressé à un service d'aide aux victimes ; une fois sur dix, on fait appel à un homme de loi, deux fois plus fréquemment à une personne de confiance ou à un proche... mais il s'agit alors de trouver un confident auprès de qui s'épancher.

Comme dans l'enquête nationale pour 1994-1995, un agressé sur deux prend ensuite des précautions, même si ces résolutions ne durent qu'une fois sur quatre.

Après les caractéristiques de l'incident et les réactions de la victime, voyons un peu quel est son profil.

³⁹ Comme on voulait tester la tendance, souvent avancée, qu'auraient les victimes à classer spontanément de tels incidents parmi les agressions et non parmi les vols, on a demandé si elles avaient déjà *décrit* cette victimisation lorsqu'on les avaient préalablement interrogées sur le vol. Le résultat est parlant : quatre, seulement, sur 44 ont eu ce réflexe. Comme on le pensait, le vol à l'arraché ou celui avec arme sont donc comptés comme agression, généralement pas comme prédation. Il reste toutefois un certain doute : peut-être certains ne l'ont-ils pas *décrit*, car il ne s'agissait pas du vol le plus récent, mais ils ont pu au moins le *compter* dans le nombre total de vols subis. Pour éviter toute ambiguïté, il serait bon de modifier à l'avenir la forme de la question en remplaçant *décrit* par *compté* ou *mentionné*.

⁴⁰ 25,6 % (25 % pour les menaces seules et 47,3 % pour les blessures).

⁴¹ Respectivement 41,2 et 30 %.

⁴² Bizarrement, l'enquête INSEE pour 1996-1997 n'interroge pas sur ce point ; celle pour 1994-1995 donnait un résultat de 45 % sur les 20 ans et plus.

⁴³ De manière triviale, l'interconnaissance augmente les chances de négociation directe ; il est plus intéressant de relever que les agressés âgés sont plus portés vers le règlement direct, ou sa tentative, que les plus jeunes.

Évidemment, c'est d'abord un jeune, mais il faut préciser : les adolescents de 15 à 17 ans sont surexposés au risque, le quart de cette classe d'âge déclare avoir été agressé au moins une fois au cours des deux années précédentes. Que l'on se borne aux violences verbales ou que l'on s'attache à celles qui entraînent une blessure, on retrouve toujours la même surreprésentation ; dans le dernier cas cependant, elle dure plus longtemps, jusqu'à vingt ans. Ceci dit, entre 18 et 59 ans, le risque d'agression ne s'écarte guère de la moyenne. À 60 ans, il s'effondre littéralement. Autrement dit, l'agression marque fortement les très jeunes et épargne à peu près totalement les personnes âgées. Les modèles de régression logistique⁴⁴ révèlent que les jeunes hommes sont les plus exposés à l'agression, qu'il s'agisse d'injures, de menaces, de coups et de blessures. Dans le premier cas, il sont deux fois plus exposés que les 30-59 ; dans le second, quatre fois.

La surreprésentation des hommes n'est que légèrement marquée et le niveau de qualification scolaire n'introduit curieusement pas de clivage. En revanche, trois groupes socio-professionnels sont particulièrement exposés à l'agression : les élèves et étudiants, mais c'est un artefact de l'âge, les ouvriers, enfin, moins nettement, les intermédiaires⁴⁵.

On voit bien quelles sont les deux cibles privilégiées de la violence : les très jeunes et les prolétaires⁴⁶. Les enquêtes nationales s'accordent sur la surexposition des jeunes au risque d'agression⁴⁷ (et sur l'effondrement du risque à partir de 60 ans) ; mais la surreprésentation ouvrière n'est présente que dans l'enquête 1994-1995, elle disparaît dans celle pour 1996-1997.

Redondance au moins partielle : la faiblesse des revenus du foyer va de pair avec un risque accru de violence.

En revanche, les auto-positionnements religieux et politique n'indiquent pas grand-chose sur les risques d'agression. À peine peut-on relever que ceux qui ne savent pas où se situer sur un axe droite-gauche semblent surexposés à la violence, mais ce trait ne prendrait sens que dans une constellation qui renseignerait sur leur identité sociale.

Il est plus important de relever une surexposition des résidents du centre-ville et de ceux des quartiers nord ; si l'on se rappelle que les premiers sont plutôt agressés hors de leur quartier, tandis que c'est l'inverse pour les seconds, on suppose qu'il s'agit de deux espèces différentes de victimation. En tout cas, toutes les questions concernant le voisinage montrent une liaison entre insatisfaction (envie de déménager, voisins bruyants, manque d'entretien, relief de la drogue, des bandes, du vandalisme, défaut d'équipements administratifs locaux) et agression, particulièrement marquée naturellement quand on se borne aux agressions subies dans son propre quartier d'habitation ; nuancions cependant : la corrélation demeure si l'on considère seulement les violences verbales, elle s'atténue considérablement quand on se borne aux brutalités les plus sérieuses, celles qui entraînent des blessures⁴⁸. Plus forte encore est la liaison avec la préoccupation envers le crime, également avec la peur, chez soi ou à l'extérieur ; curieusement, on ne la retrouve guère quand il s'agit de crainte pour ses enfants (un peu en revanche s'il s'agit du conjoint).

Pour aller plus loin, on peut considérer ensemble et les réponses concernant l'agression et les opinions des victimes, leurs caractéristiques et celles qu'elles attribuent à leur environnement⁴⁹. Quatre profils d'agressions émergent alors successivement⁵⁰. Le premier se caractérise par l'absence de toute mobilisation institutionnelle : la victime ne fait appel ni à la police, ni à l'assurance ; elle peut tenter de régler l'affaire directement en discutant avec son agresseur. Tout à l'inverse, dans le deuxième, domine le souhait d'une intervention répressive, pour punir l'agresseur, quelquefois aussi pour tirer d'affaire la

⁴⁴ Voy. la méthodologie et les variables en annexe 4.

⁴⁵ Leur surexposition au risque disparaît totalement quand on regarde seulement les agressions ayant entraîné des blessures physiques.

⁴⁶ Dans le même sens, on observera que le HLM constitue la seule sorte de logement qui s'accompagne d'une surexposition au risque d'agression (prévalence : 13,1 au lieu de 10,3).

⁴⁷ La distribution par âge des victimes d'agression y diffère quelque peu de celle observée à Amiens : la période de surexposition dure jusqu'à 25 ans, alors que l'enquête urbaine la limite aux plus jeunes (15-17 ans). Les faibles effectifs amiénois ne permettent pas d'accorder un grand crédit à cette nuance.

⁴⁸ Les modèles de régression logistique montrent que les victimes d'injures et de menaces ont un risque multiplié par deux s'ils habitent un quartier en difficulté.

⁴⁹ On procède à une analyse factorielle de correspondances en mettant en variables actives les questions sur l'agression d'un côté, les opinions des répondants, leurs caractéristiques et celles qu'ils attribuent à leur quartier, de l'autre ; on ajoute en variables passives les secteurs et sous-secteurs d'Amiens.

⁵⁰ Grâce aux clivages que dessinent les deux premiers facteurs extraits (27,85 et 15,02 % de la variance).

victime en lui offrant un secours immédiat. Il s'agit, il est vrai, cette fois de dommages sérieux, de véritables blessures, parfois d'agressions sexuelles. Le troisième type concerne des agressions de proximité : elles se déroulent dans le quartier de la victime, elle en connaît l'auteur, au moins de vue, elle ne changera pas pour autant ses modes de vie. Avec le quatrième, enfin, il s'agit, tout au contraire, de victimations hors de son quartier, parfois sur son lieu de travail ; il s'agit de coups, quoique pas trop graves ; ces agressions ne sont jamais élucidées et il arrive que la victime modifie son genre de vie – par exemple ses trajets ou les lieux qu'elle fréquente – pour se protéger.

Chacune de ces sortes d'agression a son public, sa victime-type. La première frappe (si peu) surtout des cadres, des diplômés d'études supérieures, des résidents du centre-ville. Il affichent une mentalité "sociale" ce qui permet peut-être de comprendre qu'ils tentent de discuter avec l'agresseur plutôt que de déposer plainte... une réaction d'autant plus aisée que la violence reste bénigne. Tout au contraire, la deuxième sorte d'agression atteint (cette fois plus sérieusement) des prolétaires de l'est, du nord ou de l'ouest, ou de très jeunes collégiens. La troisième concerne principalement des intermédiaires ou des employés vivant dans des HLM, toujours dans les mêmes périphéries. Enfin, la dernière touche principalement des étudiants vivant dans des quartiers privilégiés, par exemple dans le sud de la ville.

Au total, on voit poindre quatre types d'agressions : celle, bénigne, dont peuvent être victimes des favorisés qui ne tentent aucune mobilisation institutionnelle (probablement parce qu'il n'y a pas vraiment lieu) ; la violence sérieuse qui frappe des prolétaires qui appellent alors à la protection policière ; l'agression de proximité qui concerne des employés dans leur propre quartier ; enfin, l'agression "urbaine", hors de son quartier, qui atteint surtout des jeunes (bourgeois).

II – Les victimes de vols personnels

Le taux de prévalence global est de 7,1 %, nettement au-dessus du score observé dans l'enquête nationale pour 1996-1997 (4,7), même si l'on se borne aux villes de plus de 100 000 habitants (5,2)⁵¹. Avec un nombre moyen de victimations (1,4) analogue à celui des enquêtes nationales⁵², on obtient donc un taux d'incidence (9,94 %) supérieur à ceux des enquêtes nationales⁵³.

Il ne s'agit pas d'une victimation de proximité : seul le tiers des volés l'a été dans le quartier même d'habitation, alors que, pour la moitié des cas, le vol a pris place ailleurs dans la ville. Sous cette observation globale, on croit apercevoir des particularités de secteur : si l'on habite à l'est, on est plutôt victime d'un vol de proximité ; si l'on habite le nord ou le sud, d'un vol ailleurs dans la ville, si l'on habite le centre d'un vol hors Amiens ; toutefois, les effectifs sont tellement faibles que ces raffinements paraissent fragiles. Attachons-nous plutôt au résultat global : ces vols ne sont pas particulièrement un risque de voisinage et ajoutons que, de manière tout à fait cohérente, ils se commettent plus de deux fois sur trois dans un lieu public (45,1) ou au travail (15,9). Par ailleurs, les habitants des secteurs riches (centre, sud) y semblent un peu plus soumis que les autres Amiénois. Moins "grave" *a priori* que le cambriolage ou le vol de voiture, ce vol banal n'est pourtant pas nécessairement insignifiant : deux fois sur cinq, le volé estime important le dommage matériel qu'il a subi.

Si les scores amiénois semblent élevés, en revanche, la propension à la plainte (58,5 %) se situe dans les ordres de grandeur observés lors des enquêtes nationales⁵⁴ ; de même ceux qui s'en abstiennent sont motivés surtout par l'inutilité de leur démarche, un peu moins souvent par la faible importance de l'incident. Quant aux plaignants, ils cherchent, en proportions équivalentes, à retrouver l'objet volé – une motivation un peu surprenante pour ce type de vol et qui n'a guère de chance de succès – ou à obtenir la poursuite du voleur, mais plutôt pour l'empêcher de récidiver que pour le faire punir... Avec un taux d'élucidation insignifiant⁵⁵, ce second souhait n'a pas beaucoup plus de chance d'être exaucé que le précédent ! D'ailleurs, si les plaignants se disent massivement satisfaits de l'accueil policier, moins de la moitié apprécient son intervention.

⁵¹ En revanche, l'enquête nationale précédente (1994-1995) donnait un résultat beaucoup plus proche de celui recueilli à Amiens.

⁵² À peu près 1,3 pour chaque campagne.

⁵³ 6,11 en 1996-1997 et 8,6 en 1994-1995.

⁵⁴ 53 en 1996-1997, 56,2 en 1994-1995.

⁵⁵ 12,5 % des plaignants, soit 7,3 de l'ensemble des volés.

L'intervention de l'assurance est encore plus discrète que celle des services publics : pour cette victimation, le quart seulement des volés remplit une déclaration de sinistre ; pis, moins de la moitié de ces déclarants parviennent à se faire rembourser. Le taux de satisfaction est du même ordre de grandeur et l'on incrimine l'avarice assurantielle. Au total, à peine 12,2 % de tous les volés ont finalement obtenu un remboursement. Autrement dit, l'assurance occupe dans la gestion de ce contentieux une place à peu près aussi négligeable que la police.

Dernière sorte de démarche : un peu moins de la moitié des volés affirme avoir pris des précautions après cette mésaventure sans qu'on puisse beaucoup préciser en raison de l'hétérogénéité de cette catégorie "autres vols".

Il s'agit clairement d'une victimation de jeunes : à partir de 35 ans, le risque encouru devient inférieur à la moyenne ; faible après 45 ans, il devient insignifiant passé 60 ans. Surtout, on enregistre, encore une fois, une forte surexposition des très jeunes (21,7 pour une moyenne de 7,1 %), surtout pour les vols dans son propre quartier⁵⁶. On ne s'étonnera alors pas d'observer une surreprésentation (artefact) des étudiants et des ménages à très faibles revenus. Pour ces adolescents, contrairement au résultat global, il s'agit d'une victimation de proximité, mais aussi probablement d'occasion : elle est liée au style de vie des victimes – ce sont ceux qui sortent beaucoup le soir qui sont le plus atteints – plus nettement qu'aux caractéristiques de leur quartier d'habitation.

En prenant ensemble les différentes questions sur ces autres vols ainsi que les opinions des répondants, leurs caractéristiques et celles qu'ils attribuent à leur milieu de vie, on voit apparaître deux clivages qui opposent chacun deux profils de victimation. Le premier, le plus important (à lui seul, il explique 37,26 % de la variance) oppose un vol banal contre des actifs qui font les démarches possibles, et un vol d'adolescents, des collégiens ou des lycéens, scolaires qui ne tentent aucune démarche. S'y ajoute un second clivage moitié moins important (14,87 %) qui permet de distinguer d'abord un vol de quartier (de proximité) grave et poussant à prendre des précautions. Il est lié à la peur du crime et à des quartiers de relégation (ceux qui sont classés zones sensibles vont se placer de ce côté). De l'autre côté, on rencontre une victimation peu marquée, quelquefois liée à la vie professionnelle, en tout cas sans suite sérieuse.

En fin de compte, la combinaison de ces deux clivages permet de faire apparaître une structure triangulaire très nette qui révèle trois sortes de victimation, le vol à l'école – peut-être du racket –, le vol de quartier dans les secteurs de relégation, enfin le risque lié à la vie active, notamment professionnelle, et traité par les démarches normalement prévues à cet effet.

III – Les cambriolés

Le taux de prévalence global est de 8,3 % avec un nombre moyen de 1,54 cambriolage par victime durant les années 1997-1998, ce qui conduit à une incidence de 12,8 %.

À vrai dire, on ne peut pas, sur cette base, trouver des points de comparaison nationaux récents : les enquêtes de l'INSEE prennent seulement en compte le cambriolage *de votre logement principal*. Toutefois, on est capable de ventiler l'incident le plus récent que décrit le cambriolé amiénois : il s'est passé au domicile une fois sur trois (36,5 %), plus fréquemment encore dans un garage ou une cave (43,8), une fois sur dix (9,4) dans une résidence secondaire, un peu moins fréquemment (7,3) dans un local professionnel⁵⁷... Si l'on se limite au seul domicile *stricto sensu*, la prévalence observée (3,03) est très comparable à celle relevée dans l'enquête nationale pour 1994-1995. On peut même l'estimer assez faible : le score national pour les zones urbaines de plus de 100 000 habitants était alors de 4,68 %.

En revanche, les annexes du logement semblent constituer à Amiens une cible assez privilégiée : si l'on adopte cette conception extensive du domicile, la prévalence atteint alors 6,6 % ; elle dépasse alors largement les taux nationaux. Ajoutons-y encore les cambriolages qui visent des locaux

⁵⁶ Les modèles de régression logistique font apparaître la part prédominante de l'âge dans l'exposition à ce risque : il est maximum pour les moins de 18 ans, quatre fois plus élevé, toutes choses égales par ailleurs, que pour les 30-59 ans.

⁵⁷ Au domicile, la prévalence est de 3,03, la multivictimation de 1,23, l'incidence de 3,72 ; si l'on ajoute le cambriolage dans des annexes du domicile, on obtient respectivement 6,7, 1,49 et 9,95 ; en tenant compte des cambriolages atteignant un local professionnel situé dans le quartier où habite la victime, on arrive à 6,9, 1,53 et 10,6. Rappelons que pour l'ensemble des cambriolages, les valeurs sont 8,3, 1,54 et 12,8.

professionnels situés dans le quartier même où habite la victime – on atteint alors 80,4 % des cambriolés – et le taux de prévalence *de proximité* monte à 6,9 %.

Si l'on considère maintenant ensemble toutes les sortes de cambriolages, ils occasionnent, l'observation est habituelle, des pertes matérielles assez notables – on les juge importantes plus de deux fois sur cinq (43,5) – et même dans un nombre non négligeable de cas (30,3) des dommages d'ordre sentimental⁵⁸. Ajoutons-y des répercussions émotionnelles presque généralisées (91,7), assez souvent (39,6) durables. Ces scores sont d'autant plus remarquables qu'il faudrait retirer les 30 % de cas où le cambrioleur n'a pu venir à bout de son entreprise restée à l'état de tentative. Le cambriolage reste une victimation furtive : la victime ignore généralement quel est son prédateur ; elle le rencontre quand même une fois sur six, mais l'on travaille sur de petits effectifs. En tout cas, voilà un ensemble de traits qui donnent à cette victimation un relief bien plus accusé que l'ordinaire des prédatations.

Pourtant le recours aux autorités publiques paraît curieusement bas (66,7 %) par rapport à toutes les enquêtes connues en la matière... la portée de cette énigme doit être tout de suite relativisée : si l'on se borne aux seuls cambriolages réussis au domicile, on retrouve alors un taux plus habituel de 81 %. En tout cas, ceux qui s'abstiennent invoquent, dans des proportions à peu près équivalentes, l'inutilité de la démarche (il doit s'agir notamment de tentatives) ou son inefficacité. Chez les plaignants, empêcher le renouvellement d'une telle mésaventure constitue l'objectif le plus répandu ; curieusement, accomplir une formalité nécessaire à l'indemnisation vient loin derrière ; chercher à recouvrer le bien dérobé encore plus loin, mais dans une proportion qui correspond à peu près au nombre (assez élevé) de récupérations effectives. Comme d'habitude, on s'affirme satisfait de l'accueil policier (92 %), mais l'enthousiasme fond dès qu'il s'agit d'apprécier les prestations reçues (26,6 %) ; encore les plaignants amiénois ne sont-ils pas trop mal traités : une fois sur quatre, on les informe des suites de leur affaire, une fois sur six même la police l'élucide. Il est vrai que les cambriolés locaux évitent soigneusement de submerger les services officiels en se plaignant de manière trop systématique, au moins dès que leur domicile n'est pas en cause.

Ils sont aussi sobres dans leur recours à l'assurance (45 %) mais pourtant une fois sur trois c'est sans succès et la proportion de satisfaits se situe encore plus bas (53,5 % des déclarants) probablement parce que certains de ceux qui ont pourtant été remboursés trouvent l'indemnité trop pingre. Tous ces scores sont inférieurs à ceux observés dans l'enquête nationale, probablement parce que celle-ci concernait uniquement les intrusions domiciliaires.

Il en va de même pour les précautions prises à la suite d'un cambriolage : dans l'enquête nationale sur 1994-1995, les 4/5^{èmes} des cambriolés en avaient pris ; ici, la proportion n'excède guère la moitié (53,1 %)... encore une fois, le cambriolage du logement semble déclencher des réactions bien plus accentuées que celui qui se passe ailleurs.

Qui réside dans le nord de la ville semble exposé à un risque plus marqué que la moyenne amiénoise et cette liaison demeure quand on se limite aux seules intrusions dans le logement. Pour autant, il ne faudrait pas y voir une victimation "prolétaire" : on observe certes une surexposition des chômeurs, mais également des ménages de cadres et de professions intermédiaires. Ce sont par ailleurs les foyers dont les revenus excèdent 15 000 F qui se trouvent les plus exposés. Autrement dit, le cambriolage demeure, comme d'habitude, une victimation de nantis au moins relatifs ; mais on croit discerner également un autre profil de victimes, celui-ci plus prolétaire... un soupçon renforcé par la liaison observée avec des récriminations sur le vandalisme, la présence de bandes de jeunes ou les problèmes de drogue : habiter un quartier défavorisé semble aller de pair avec une surexposition au cambriolage ; en revanche, mais ce n'est pas contradictoire, plus on habite un quartier depuis longtemps, moins on est cambriolé, signe peut-être d'une insertion locale qui fonctionne comme une sorte de protection. En fin de compte, peut-être rencontre-t-on deux figures de cambriolage : l'une, dominante, qui vise des ménages plutôt nantis ; l'autre, moins apparente, qui concerne des résidents de quartiers pauvres. Les régressions logistiques confirment ce soupçon : elles mettent en exergue le rôle, toutes choses égales par ailleurs, des quartiers à problèmes (le risque est doublé)⁵⁹, mais aussi des revenus élevés (là encore, le risque est deux fois plus élevé).

⁵⁸ Cas typique : un objet de famille que l'on ne se console pas d'avoir perdu malgré son peu de valeur objective, en considération des souvenirs qui y étaient attachés.

⁵⁹ Sans apparaître dans la sélection stepwise, le nord apparaît comme le secteur le plus à risque.

On note une nette liaison avec la qualité de propriétaire, mais seulement pour les cambriolages dans des annexes du domicile ; elle disparaît si l'on considère seulement les méfaits commis dans le domicile. Peut-être faut-il y voir l'effet de la coexistence possible de deux profils de cambriolés : les plus nantis seraient plutôt exposés à des cambriolages de caves, les autres à des intrusions au domicile. Seule une analyse multivariée permettra de valider ou de rejeter ces hypothèses. En revanche, la maison individuelle est clairement plus exposée que l'habitat collectif.

On peut essayer d'aller plus loin en considérant ensemble et les réponses concernant le cambriolage et les opinions des victimes, leurs caractéristiques et celles qu'elles attribuent à leur environnement⁶⁰. C'est cependant la victimation pour laquelle les efforts d'analyse multivariée produisent les résultats les moins intéressants. On a déjà vu que le cambriolage amiénois était atypique à plusieurs points de vue par rapport aux constantes dégagées en la matière par les enquêtes antérieures.

Un clivage très dominant – à lui seul il rend compte du tiers de la variance (34,26 %) – oppose des tentatives de cambriolage ayant visé le domicile sans entraîner de la part de la victime aucune tentative pour mobiliser police ou assurance, et un autre profil centré, au contraire, sur le recours à l'assurance (s'il y a plainte, c'est uniquement pour nourrir la déclaration de sinistre). Le premier concerne plutôt des retraités vivant en maison individuelle et fortement marqués par l'insécurité, le second des intermédiaires habitant des immeubles et titulaires d'un bon bagage intellectuel.

Beaucoup moins important (11,07 %), un deuxième clivage fait apparaître un profil de cambriolage qui concerne encore des retraités, mais cette fois la prédation se déroule dans une annexe du logement, quelquefois peut-être des locaux professionnels, plus souvent des caves ; l'assurance n'intervient pas, probablement parce que la victime n'est pas assurée, du moins pas pour ce dommage. En opposition, on voit apparaître à nouveau un profil de tentative de cambriolage au domicile, mais cette fois la victime essaie, en vain bien entendu, de mobiliser son assurance. Il s'agit d'actifs, ouvriers ou employés, mais fortement marqués par l'insécurité, disposition qui entraîne souvent, on le sait, des démarches plus compulsives que rationnelles.

Un troisième clivage – du même ordre d'importance (10,33 %) – se caractérise uniquement par la présence ou l'absence d'une valeur sentimentale attribuée à l'objet perdu. Plus précisément, les uns – des cadres, vivant en pavillon, avec de coquets revenus (mais parfois aussi des étudiants) – traitent l'affaire sur un plan seulement instrumental : foin de sentiment, il s'agit seulement de récupérer l'objet volé ou de se faire rembourser sa valeur, sauf si la prédation n'a pas dépassé le niveau de la tentative. Les autres – âgés, prolétaires, sans grande ressource ni grand capital scolaire, vivant en HLM – mettent toute leur mésaventure sur le plan sentimental.

Finalement, cette série de profils pas toujours très clairs permet quand même de souligner le relief – probablement peu accoutumé – des tentatives qui explique la faible proportion de déclarations à la police ou à l'assurance. En contrepoint apparaissent, avec différentes nuances – des mobilisations assurantielles, plus ou moins réussies, qui demandent toujours des victimes disposant d'un certain capital, au moins intellectuel et professionnel, peut-être tout simplement parce que ce sont elles qui sont assurées ; à l'inverse, on trouve des vols de cave sérieux qui n'entraînent aucune déclaration de sinistre de la part de cambriolés que l'on peut supposer mal assurés. Il serait d'ailleurs probablement utile d'introduire dans des versions ultérieures du questionnaire une question de type : *étiez-vous assuré contre le cambriolage ?*

IV – Les victimes de vols de et dans les voitures

En deux ans, 22 % des ménages amiénois en ont été victimes au moins une fois, et 26,5 si l'on exclut ceux qui ne possèdent pas de véhicules⁶¹. C'est beaucoup plus que dans l'enquête nationale 1996-1997 (11,2), même pour les seules villes de plus de 100 000 habitants (12,7), plus même que dans l'enquête 1994-1995 (13,7).

⁶⁰ On procède à une analyse factorielle de correspondances (voy. annexe 5) en mettant en variables actives les questions sur l'agression d'un côté, les opinions des répondants, leurs caractéristiques et celles qu'ils attribuent à leur quartier, de l'autre ; on ajoute en variables passives les secteurs et sous-secteurs d'Amiens.

⁶¹ 82,9 % des ménages possèdent un véhicule (79 % dans l'enquête nationale pour 1996-1997), en moyenne 1,4 pour chacun d'eux. Ceux qui habitent le centre sont relativement sous-équipés.

Le nombre moyen de victimations par ménage (1,6) est lui-même supérieur aux scores nationaux⁶². Du coup, on parvient à une incidence très élevée de 35,3⁶³ ; elle atteint même 42,5 si l'on calcule seulement sur le nombre de ménages qui possèdent un véhicule.

Il n'est pas exclu toutefois que certaines de ces mésaventures aient été rapportées deux fois par leur victime : comme vol de voiture et comme vol à la roulotte. La fréquence de l'association de ces victimations (voy. tableau 2 *supra*) nourrit pareil soupçon. Il serait utile de spécifier le questionnaire pour prévenir ce risque de surestimation.

En revanche, les propensions à se tourner vers les autorités publiques ou vers l'assurance se situent tout à fait dans les ordres de grandeur observées à une échelle nationale : le taux de plainte est de 68 %⁶⁴, celui de déclaration de sinistre 60,5⁶⁵. Mais s'il fallait additionner les vols à la roulotte et ceux de voitures pour comparer avec les enquêtes INSEE qui ne les distinguent malheureusement pas, l'analyse gagne considérablement à les traiter ensuite séparément.

A) *Le vol de voitures*

Commençons par les vols de voitures, une victimation moins fréquente que le vol à la roulotte. 4,7 % des ménages propriétaires de voiture y ont été soumis au moins une fois (soit 3,9 % de l'ensemble des ménages amiénois⁶⁶) en deux ans. En tenant compte d'un nombre moyen de 1,46 vols par ménage, on parvient à une incidence de 6,86 % pour les foyers équipés (soit 5,69 pour l'ensemble).

Le vol de voiture constitue surtout un risque de proximité : deux fois sur trois, on en est victime dans son quartier⁶⁷, plus encore si l'on habite les secteurs nord ou est, ceux d'ailleurs où les chances de voir sa voiture volée sont les plus élevées. On observera sans étonnement que le vol de voiture apparaît lié aux quartiers difficiles : les victimes trouvent leur environnement bruyant, elles se plaignent du vandalisme, des bandes de jeunes et souhaitent déménager... les ménages prolétaires sont, en valeur relative plus que d'autres, soumis à cette sorte de vol. Rue et parking sont, à peu près à égalité, les théâtres privilégiés de cette mésaventure, mais la seconde catégorie recouvre une gamme très variée de situations, allant du stationnement souterrain payant jusqu'au rangement en épi en pied d'immeuble, qui ne diffère alors pas toujours beaucoup de la rue.

Très classiquement, la plainte et la déclaration de sinistre sont à peu près généralisées. La première est motivée par le souci de retrouver son véhicule ou d'accomplir une formalité exigée par l'assurance ; en revanche, les finalités "pénales" (punir ou empêcher de recommencer) sont moins présentes... à juste titre : si 44 % sont informés des suites de leur affaire, le voleur n'est identifié par la police qu'à peine une fois sur six. Du coup, on retrouve l'habituelle divergence entre la satisfaction de l'accueil et la réserve devant l'action policière. Ici cependant, la seconde appréciation passe exceptionnellement la barre des 50 %... parce que souvent le volé retrouve finalement sa voiture... en plus ou moins bon état : deux fois sur trois, on se plaint de dommages sérieux alors que quatre fois sur cinq on a retrouvé le corps du délit.

La déclaration de sinistre – cette fois systématique – aboutit ici à une proportion importante de remboursements : trois déclarants sur cinq, soit les deux tiers de l'ensemble des volés. Ici – résultat peu surprenant ! – la satisfaction est assez répandue sauf chez ceux qui n'ont pas été remboursés, ou mal.

Enfin, le tiers des ménages volés affirment avoir pris après-coup de nouvelles mesures de protection ou de précaution.

Pour éclairer davantage le problème du vol de voitures amiénois, on peut maintenant tenter une analyse qui mobilise ensemble et les questions sur la victimation et les opinions des répondants ainsi que leurs caractéristiques et celles qu'ils attribuent à leur quartier. Le premier quart de la variance s'ex-

⁶² 1,3 dans l'enquête INSEE la plus récente, 1,5 dans la plus ancienne.

⁶³ 20,8 en 1994-1995, 14,7 en 1996-1997 (16,9 si l'on se borne aux grandes agglomérations).

⁶⁴ Les enquêtes INSEE indiquent 68 et 66,7.

⁶⁵ Contre 59 et 58,6.

⁶⁶ Ce taux se situe dans la fourchette d'enquêtes locales réalisées dix ans auparavant (1989) – les seules qui séparent vol de voiture et vol à la roulotte – : 1,6 dans une commune de la banlieue nord de Paris, 4,4 dans une métropole régionale (ZAUERMAN, ROBERT, 1995, p. 83).

⁶⁷ Si l'on considère à part ces vols dans le quartier, la prévalence atteint 3,02 % des ménages équipés (2,51 de l'ensemble des ménages).

plique par une opposition entre des vols qui ne sont pas liés au cadre de vie et au voisinage, qu'on juge peu graves et bien résolus, et une délinquance de quartier que ses victimes estiment sérieuse et mal indemnisée. La première figure concerne des favorisés (leur capital scolaire, socio-professionnel et résidentiel est fort), l'autre des défavorisés à ces différents points de vue. D'ailleurs, ce facteur explique une opposition entre le sud résidentiel et les périphéries est et nord d'Amiens.

Un autre sixième de la variance se lit comme l'opposition entre des cols blancs peu crispés qui cherchent à faire indemniser des dommages qui d'ailleurs leur semblent peu graves, et des employés ou des intermédiaires qui jugent leur victimation sérieuse. Chose curieuse, le quartier le plus sensible du nord se situe du côté du premier de ces pôles tandis que l'autre accueille le centre-ville.

On peut en tout cas retenir qu'il existe au moins deux profils : un risque banalisé et peu localisé qui touche une population aisée sans trop l'émouvoir, une délinquance de quartier qui crispe beaucoup les catégories moins favorisées qui y sont exposées et qui sont probablement moins bien assurées. Ici aussi, il serait opportun d'ajouter à l'avenir une question sur l'assurance contre le vol d'automobile.

B) Le vol "à la roulotte"

Le vol à la roulotte a une toute autre ampleur : 23,8 % des ménages possédant un véhicule en ont été victimes pendant les deux années d'enquête (19,7 de tous les ménages amiénois), en moyenne 1,54 ce qui donne une incidence de 36,6 par rapport aux ménages équipés (et de 30,3 par rapport à l'ensemble des foyers).

Là encore, c'est un risque de proximité, une victimation de quartier, surtout pour ceux qui habitent les secteurs nord et ouest. Mais cette fois, il s'agit surtout de voitures garées dans la rue⁶⁸.

Autre différence avec le vol de voiture : les chances de récupérer le bien dérobé – mettons l'autoradio – sont cette fois tout à fait insignifiantes (11,8 %). Et même si l'on signale moins fréquemment un dommage matériel d'envergure, c'est encore le cas 45 fois sur cent.

On ne s'étonnera pas davantage d'une propension à la plainte (63,2 %) moins élevée que dans le vol de voiture quoique plus fréquente que pour les autres vols. La formalité pour l'assurance et les mobiles répressifs se partagent les motivations des plaignants à peu près dans les mêmes proportions. Si la première est facile à satisfaire, les autres sont voués à l'échec : plus de quatre fois sur cinq, le plaignant n'entendra plus parler de son affaire, plus de neuf fois sur dix, elle ne sera pas élucidée. Du coup, la divergence entre accueil et action policière est à son maximum : 86,8 % apprécient le premier... 23,6 la seconde.

A peine la moitié des volés se tournent vers leur assurance, une fois sur deux en pure perte, en sorte que l'indemnisation n'intervient au total que dans un (gros) quart de ces vols. La satisfaction des déclarants est à peu près à proportion du taux de remboursement, les mécontents sont ceux qui n'ont rien obtenu.

Le tableau social est ici plus mélangé : certes, on relève une liaison entre le vol à la roulotte et le fait de trouver son quartier bruyant, de se plaindre du vandalisme et des bandes de jeunes, de souhaiter pouvoir déménager... mais par ailleurs on relève une surexposition des ménages de cols blancs, cadres, intermédiaires, employés, et des étudiants, ainsi que des habitants du centre-ville. Coexistent probablement ici deux types de victimes aux profils assez différents.

Pour éclairer ce point, tentons encore une fois une analyse multivariée (en fait une analyse factorielle de correspondances) sur les mêmes données que ci-dessus. Un premier facteur (il explique 28 % de la variance) oppose ceux qui, quel qu'en soit le résultat, mobilisent tant la police que leur assurance à ceux qui demeurent inertes. Mais les premiers sont plutôt des inactifs – qui prennent le temps de ces démarches rarement couronnées de succès – les autres des actifs – ils estiment probablement avoir mieux à faire compte tenu du relief limité de l'incident, ils sont aussi peut-être moins affectés que les premiers par la perte subie. Cette opposition permet un contraste entre le centre-ville (du côté de ceux qui réagissent), et les quartiers résidentiels des banlieues (nord et est) : risquons l'hypo-

⁶⁸ Seule exception : les habitants du secteur nord qui indiquent plutôt le parking comme lieu du méfait. Il doit s'agir surtout de rangements au pied des immeubles qui ne diffèrent guère, en ce qui concerne l'exposition, du stationnement le long du trottoir.

thèse qu'on y serait exposé aux débordements prédateurs des voisins habitant des quartiers sensibles⁶⁹. Au total, nous devinons deux configurations : dans un cas, la mésaventure est ressentie et traitée avec sérieux ; dans l'autre, elle passe presque inaperçue et l'on ne doit guère en faire cas.

Un deuxième facteur (dont la force explicative est presque aussi élevée : 22 %) oppose une image bénigne d'un incident qui peut très bien s'être passé en dehors d'Amiens, qui, en tout cas, n'apparaît pas lié au cadre de vie de la victime, à une représentation beaucoup plus marquée : les dommages sont cette fois décrits comme importants, on annonce qu'on a pris des précautions, surtout ce profil de vol à la roulotte apparaît très lié au quartier et à ses "parkings". D'un côté, on trouve des victimes dotées de revenus élevés, d'un fort niveau socio-professionnel (cadres, indépendants) ; elles vivent dans un environnement sans problème (quartiers sud) ; à juste titre, elles se sentent en sécurité ce qui leur permet d'être parfaitement *cools*. En face, on trouve au contraire des retraités et des personnes âgées à faibles revenus, qui vivent dans un environnement peu plaisant et affichent toutes sortes de peurs. Au sud résidentiel s'oppose son extrême inverse amiénois : les quartiers sensibles du nord.

En fin de compte, on voit bien émerger, à propos d'une victimation aussi banale et aussi répandue que le vol à la roulotte, une opposition entre l'incident sans beaucoup de relief qui peut atteindre tout un chacun mais l'égratigne à peine, et l'événement qui s'insère dans une dramatique de la relégation urbaine et de l'insécurité. Nous l'avons souvent dit : un même incident peut être vécu très différemment par des victimes différentes placées dans des contextes eux-mêmes dissemblables... c'est ce vécu qui détermine les réactions et les attentes bien plus que la description "factuelle" de ce qui s'est passé.



Il est absurde de se fier à des comptages qui se limitent à entasser des faits : bien plus important pour une politique locale est l'évaluation du périmètre des populations touchées.

Il est encore absurde de considérer les incidents indépendamment de la manière dont les vivent ceux qui y sont impliqués : ils peuvent très bien ne pas attendre grand'chose des institutions ou, au contraire, guetter anxieusement leur réaction.

Une analyse globale⁷⁰ fait d'abord émerger une configuration très marquée : agressions, vols personnels, vols à la roulotte -... bref une délinquance de voie publique – vont de pair avec les apeurés et ceux qui trouvent à leur quartier bien des traits négatifs. Evidemment, la zone la plus typée, le quartier sensible du nord de la ville, vient se loger de ce côté. À l'opposé⁷¹, on trouve des retraités, des inactifs, des personnes âgées ; leur capital scolaire est minime⁷² ; ils vivent à proximité d'une zone sensible ; leur exposition à la délinquance est faible, mais leur insécurité non négligeable.

Des clivages ultérieurs vont spécifier certains aspects de la configuration initiale : ainsi une fracture secondaire⁷³ oppose agressions – avec des victimes prolétaires ou jeunes vivant en HLM – et vols à la roulotte – il s'agit cette fois plutôt d'intermédiaires vivant dans des immeubles collectifs non HLM. On découvre ensuite une distinction⁷⁴ entre vols personnels touchant des jeunes et vols de voitures atteignant des prolétaires.

Dans une configuration moins perceptible⁷⁵, l'exposition au cambriolage réunit paradoxalement les personnes aisées et les ouvriers qui y sont effectivement, les uns et les autres, exposés. Finalement, on voit le vol de voitures isolé d'un côté d'un facteur alors que toutes les caractéristiques sociologiques significatives sont de l'autre : cette victimation apparaît ainsi plus "banale", moins typée que les autres.

Au delà de toutes ces distinctions, l'enquête met, avant tout, en lumière l'opposition entre une délinquance de proximité et une autre de situation. Dans ce cas-ci, la victimation tient aux ressources de la victime (on cambriole de préférence celui qui a du bien) et à son genre de vie (qui mène une vie nocturne risque davantage d'être volé, parfois agressé) ; mais tout cela ne l'impressionne généralement

⁶⁹ C'est en tous cas un cas de figure que d'autres travaux ont déjà relevés (voy. p. ex. DUPREZ, LECLERC-OLIVE, PINET, 1996, pp. 220-226).

⁷⁰ En fait une analyse factorielle de correspondances dont les variables actives sont les diverses victimations, d'un côté, les types précédemment construits et les caractéristiques des interviewés, de l'autre.

⁷¹ Et cette opposition explique, à peu près, la moitié de la variance (47 %).

⁷² Toutes ces caractéristiques sont plus ou moins en artefact l'une de l'autre.

⁷³ Quand même un quart de la variance.

⁷⁴ Moins du sixième de la variance.

⁷⁵ On atteint des facteurs rendant compte de moins du dixième de la variance.

pas beaucoup, il est à peine égratigné par ces mésaventures généralement bénignes et si les institutions publiques ne l'aident pas beaucoup, au moins s'est-il payé suffisamment d'assurance pour escompter une raisonnable indemnisation des dommages matériels. En tout cas, tout cela laisse inentamé son cadre de vie. La victimation de proximité – souvent des choses sans grand relief, des vols de voiture ou à la roulotte, certains cambriolages, parfois des agressions, plus rarement des vols personnels – s'inscrit, au contraire, dans le cadre de vie, dans la relation de proximité ; elle souligne sa détérioration. Du coup, ses victimes la vivent beaucoup plus mal, elle participe à un mal-être qui compromet tout leur cadre de vie, d'autant qu'elles sont généralement mal armées pour combler les dégâts : non seulement, il est vain, le plus souvent, de compter sur les institutions étatiques, mais encore elles mobilisent mal les ressources assurantielles, soit par une sorte d'inertie de l'éternel perdant, soit, tout simplement, que le coût en soit excessif pour leurs maigres ressources de désaffiliés.

Généralement, la victime d'une infraction de situation peut diminuer son exposition au risque en modifiant assez simplement son style de vie (en rentrant sa voiture au garage ou en évitant certaines déambulations nocturnes) ; en tout cas, son cadre de vie (mettons la périphérie résidentielle du sud d'Amiens), lui, n'en sera pas affecté. La victime d'une infraction de proximité ne pourrait, au contraire, imaginer échapper à son sort qu'en allant vivre ailleurs, et justement il n'a pas les moyens d'échapper à cette relégation. On comprend alors que ce qui n'est que simple égratignure pour le premier, puisse participer pour le second d'un véritable mal-être.

CHAPITRE 2 : DÉLINQUANCE ET SITUATION SOCIALE : AMIENS ET SES TERRITOIRES⁷⁶

En vue d'établir un diagnostic local sur les enjeux de la délinquance et de l'insécurité, dans le cadre du Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), la ville a été découpée en cinq vastes secteurs de police. Outre le centre-ville, les quatre secteurs forment des quadrants de taille inégale orientés selon les quatre points cardinaux. Avec 11 000 habitants en 1990, le centre-ville est le plus petit, l'est, le plus grand, compte 38 000 habitants. La ville connaît une différenciation des situations sociales lisible dans l'espace⁷⁷. Et, sans doute, cette lisibilité spatiale est-elle un des aspects nouveaux. Le capuchon formé par les trois grands secteurs de l'est, du nord, et de l'ouest se distingue du centre-ville et du sud. Au sein des trois secteurs est, nord et ouest, des zones ou des rues sont incluses dans la procédure du contrat de ville, et à l'intérieur même de ces zones, des rues font l'objet d'une attention plus particulière et sont caractérisées par les acteurs de la politique urbaine comme zones sensibles en raison des difficultés sociales qui s'y manifestent. Si les zones en contrat de ville ont fait l'objet d'une qualification sur la base d'une étude socio-démographique, les rues "sensibles" ne sont pas définies par l'utilisation de critères formels, c'est une qualification de politique locale. D'après l'enquête, la proportion des habitants des zones en contrat de ville est presque d'un tiers.

I – Ville bourgeoise et quartiers sensibles

Amiens se présente de manière quasi paradigmatique comme une ville moyenne. Lovée autour de la cathédrale, le centre-ville regroupe l'essentiel des constructions du passé épargnées par les bombardements de la seconde guerre. Les canaux, l'ancien quartier des tanneurs, Saint-Leu, au nord-ouest de l'écusson, donnent du charme à la ville⁷⁸.

Le secteur centre, qui accueille une bonne part de la population étudiante, mais aussi une proportion notoire des personnes âgées, se distingue du reste de la ville. La proportion de moins de 18 ans est élevée dans les trois quartiers nord, est et ouest (22 à 24 % des foyers ont au moins deux enfants dans cette tranche d'âge), où se trouvent aussi les familles nombreuses. La taille moyenne des ménages est plus élevée dans les secteurs nord et ouest, plus élevée dans les zones en contrat de ville que dans les zones hors contrat de ville, les familles nombreuses se concentrent⁷⁹ dans les zones sensibles de ces secteurs. De même on observe, sur la base du recensement de 1990, que ces quartiers abritent aussi le plus de familles monoparentales. Un nombre non négligeable de foyers avec plus de trois enfants sont d'ailleurs monoparentaux.

Depuis 1990, le centre-ville rajeunit, de même que l'ouest, du fait d'un fort renouvellement des générations, à l'inverse le nord vieillit en dépit de la présence des familles nombreuses, sans doute en raison de la faiblesse de la rotation de la population dans le logement social. D'une façon générale, la proportion d'habitants installés depuis plus de 5 ans est plus élevée dans les zones en contrat de ville, mais en leur sein les zones sensibles ne se distinguent pas par un surcroît de population stable (plus de 5 ans de résidence). Dans les quartiers en contrat de ville et singulièrement dans les zones sensibles les proportions d'habitants récents (installés depuis moins d'un an) sont plus faibles qu'ailleurs. Cette faiblesse des flux d'entrée traduit certainement un déficit d'attrait et une fragilité de ces zones défavorisées dont les habitants sont les plus éloignés de l'idéal de mobilité qui s'affirme dans la période contemporaine (A l'inverse des années 1960-1970 où une rotation rapide des populations dans les quartiers HLM était perçue comme un risque pour la cohésion sociale).

⁷⁶ Cette partie de la recherche a été prise en charge par Hugues Lagrange.

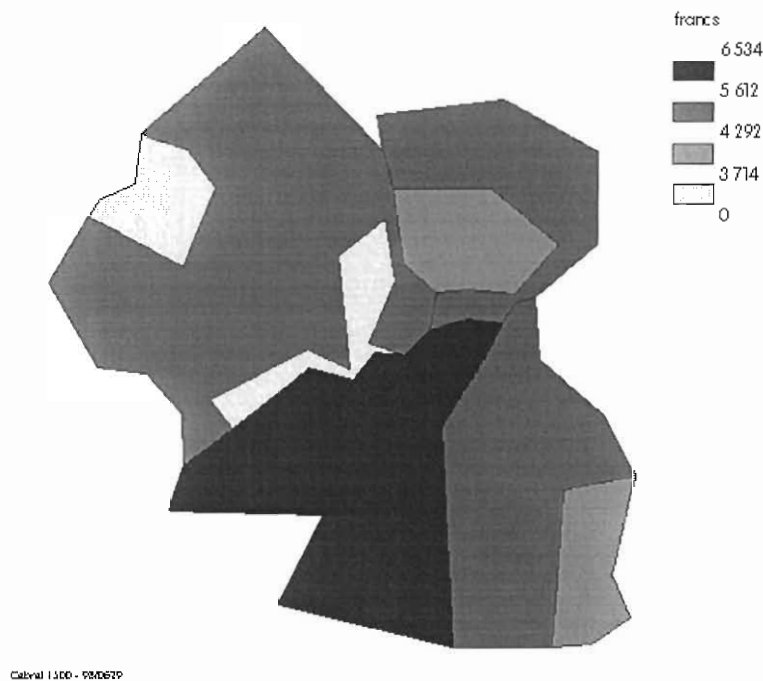
⁷⁷ Amiens a été dirigé par les communistes (René Lamps) jusqu'aux élections de 1989, qui ont vu l'arrivée à l'Hôtel de ville de Gilles de ROBIEN.

⁷⁸ Ce quartier fut un haut lieu militant, marqué par les traditions syndicales ouvrières et une ambiance villageoise.

⁷⁹ La taille moyenne des ménages dépasse 3 personnes contre 2,8 en contrat de ville non sensible et 2,4 hors contrat de ville.

Les habitants du nord et de l'ouest disposent de revenus beaucoup plus faibles que ceux du centre et du sud, l'est est dans une position intermédiaire. Dans le centre-ville et le sud les revenus moyens par tête⁸⁰ sont les plus élevés (6 500 F par mois), le quartier est dans l'ensemble moins aisé abrite quelques-unes des rues les plus pauvres de la ville (2 750 F par mois)⁸¹. Dans les secteurs est et nord, les habitants des zones en contrat de ville qui ne sont pas considérées comme zones sensibles ont un revenu équivalent à celui des habitants vivant hors de ces zones, à l'ouest l'ensemble de la zone en contrat de ville est homogène et relativement pauvre.

Figure 1 : Revenu moyen par personne en 1998



Dans les zones en contrat de ville du nord et de l'ouest, les proportions de chefs de ménage qui perçoivent le RMI sont plus fortes que dans les zones hors contrat. Et au sein des zones en contrat de ville, les périmètres qualifiés de sensibles se démarquent par des taux de Rmistes particulièrement élevés.

Le taux de chômage à Amiens, 9 %, un peu en dessous de la moyenne nationale, est plus élevé dans les zones en contrat de ville des trois secteurs nord, est et ouest, et là singulièrement dans les zones sensibles. L'enquête confirme une étroite corrélation spatiale entre chômage et pauvreté. À l'exception de l'ouest où le taux de chômage est le même dans toute la zone en contrat de ville, le taux de chômage est trois à cinq fois plus élevé dans les zones sensibles que dans le reste du secteur.

En revanche les quartiers d'habitat social ne sont pas caractérisés par un déficit associatif, et les zones sensibles comptent plutôt plus d'adhérents aux associations de quartier ou de parents d'élèves. On trouve le plus de propriétaires de leur logement dans le sud et le centre, le moins dans l'ouest. On va décrire de manière plus précise les enjeux liés à la délinquance et à l'insécurité dans les trois secteurs et les zones en contrat de ville.

⁸⁰ On a calculé un revenu normalisé par tête en divisant le revenu du ménage par la taille du ménage (allocations comprises).

⁸¹ Dans les autres zones sensibles de l'ouest et du nord les revenus sont de 3 250 F par mois.

A) Secteur est

Victorine AUTIER abrite 44 % des résidents d'origine étrangère, essentiellement maghrébine, d'Afrique sub-saharienne, et, en proportion plus faible, de Turquie et d'Asie du secteur est. Le quartier a une mauvaise réputation que la chronique récente ne dément pas. Des dégradations ont eu lieu pendant les vacances de Noël 1998, allant jusqu'à l'incendie de la maison de quartier, qui pourtant correspondait aux attentes du plus grand nombre⁸². Cet incendie semble être le fait *d'un petit groupe de jeunes qui avaient déjà, à travers une association aujourd'hui dissoute, tenté d'entraver une intégration positive du quartier*⁸³.

Proche de Victorine AUTIER, sur le coteau, le quartier de la Salamandre est habité, pour l'essentiel, par des Français de souche, dont beaucoup bénéficient du RMI. Les problèmes que connaît ce quartier sont plutôt liés à la précarité et à des dégradations (tags, etc.). Il n'y a pas véritablement eu d'affrontements entre les jeunes de la Salamandre et ceux de Victorine AUTIER, mais l'indifférence se transforme aujourd'hui, selon les observateurs locaux, en méfiance et en "alliances négatives". Les équipements nouveaux qui visaient un public habitant les deux quartiers font parfois l'objet de comportements d'appropriation qui créent un climat de tension.

Dans ce contexte, les problèmes du secteur est s'accroissent alors qu'il y a un tassement au nord. Il y a, semble-t-il, une forte dissociation entre des jeunes qui commettent des incivilités – les gamins mettent les conteneurs à ordures sur la route – et des adultes qui souffrent et ont du mal à faire face. Le boulanger, la pharmacienne, sur le trajet de retour du collège, ont beaucoup de petits ennuis. Au collège, une équipe animée par le principal fait un travail utile sur la citoyenneté, et on ne retrouve pas, d'après les chiffres, à l'intérieur du collège autant de problèmes qu'à Etouvie, par exemple, où le principal et une conseillère d'éducation tiennent difficilement la digue.

Condorcet est un grand ensemble d'immeubles situé à côté de la rue Phileas LEBESGUE qui a moins de problèmes. C'est une cité à l'ancienne gérée par l'Opac dont les résidents sont moins pauvres et ont du travail : peu d'incivilités et de dégradations. Cependant, un vieillissement de la population, des classes et des écoles qui ferment. Cette partie du secteur est, est formée de petits ensembles, beaucoup de cheminots qui travaillent à Longueau et Amiens, du petit pavillonnaire à Edmond ROSTAND. Dans la rue Ph. LEBESGUE, la ville connaît des difficultés avec des garçons très jeunes (12-13 ans)⁸⁴. À Phileas LEBESGUE, la plupart des problèmes des quartiers en difficulté se rencontrent, pas d'héroïne certes mais des jeunes adultes au chômage, les gamins qui "déconnent", des jeunes dans les caves fument des pétards. Toutefois, plusieurs indices d'une réponse civique sont encourageants : des jeunes mères avec enfants font de l'entraide, une association de jeunes a monté des projets de vacances et des chantiers. Les difficultés résultent en partie de la politique de peuplement. Majoritairement, ce ne sont pas des immigrés mais des gens très démunis, avec des problèmes de santé.

Dans les logements du quartier Pierre ROLLIN, les deux bailleurs Nouveau-logis et l'Opac sont parvenus, semble-t-il, à éviter les difficultés, l'allée des rencontres qui avait une mauvaise réputation il y a dix ans ne l'a plus. Les bailleurs préfèrent loger ailleurs les familles lourdes. Dans l'est, un maire adjoint de secteur a été mis en place⁸⁵, il y a aujourd'hui peu de "remontées" de la part des commerçants.

B) Secteur Nord

Dans le secteur nord, deux bailleurs se partagent les ensembles de logement (Opac et Logirep). Le quartier qui pose le plus de problèmes est BROSSOLETTE/FAFET, en particulier un ensemble qu'on appelle la "Briquetterie", ancienne cité d'urgence, et la rue du Docteur FAFET, qui a été sur-

⁸² La plupart des observations qualitatives sont issues d'entretiens avec des acteurs locaux et en particulier, des éducateurs, des membres de la police municipale et le coordinateur du CCPD, cependant leur expression ici n'engage que l'auteur de cette section du rapport.

⁸³ D'après le coordinateur du CCPD.

⁸⁴ Ce dont témoigne le fait récent qu'un garçon se baladait avec un pulvérisateur plein d'essence. Un placement a été ordonné dans le foyer situé à 300 mètres : *il se "barre" à chaque fois, il est dans la toute puissance. À deux ils ont emmené un gamin de 6 ans voler à Décathlon. La mère est seule, le père s'est évadé de l'hôpital psychiatrique, l'oncle vient d'être blessé dans une bagarre. Tout est à l'avenant.*

⁸⁵ Cinq maires adjoints de secteur, l'aide sociale, le pôle sport-animation-culture sont décentralisés.

nommée "rue du Blues". Si une animosité latente entre Marocains et Harkis, partage le quartier, le climat reste "bon enfant" : la maison de quartier qui sert surtout aux fêtes familiales est respectée et une association de jeunes harkis anime 2HB et Mélodie en sous-sol, des associations qui font des peintures murales et de la musique.

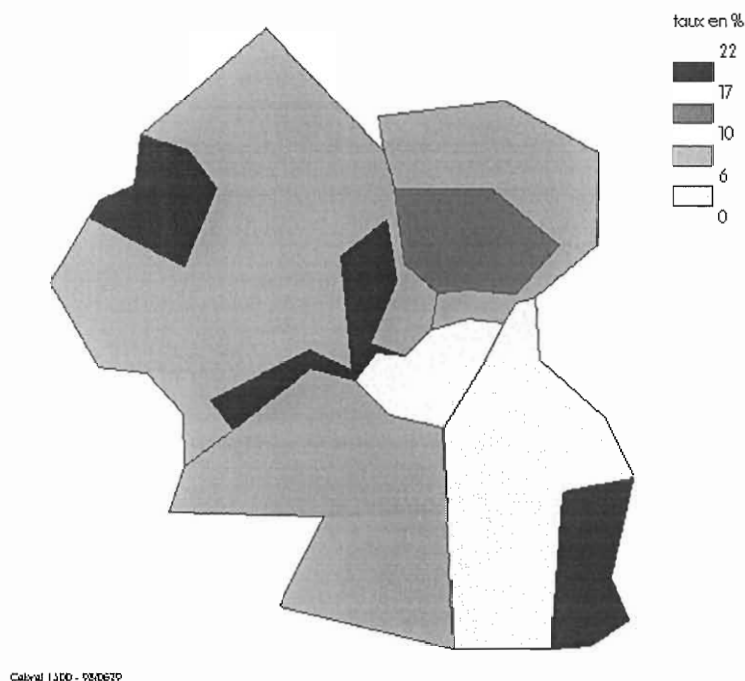
De l'autre côté du boulevard de Roubaix, dans le quartier du pigeonnier – rue César FRANK, Léo LAGRANGE, dans les rues désignées par des noms de musiciens -, il y a eu des affrontements entre 1991 et 1994 dont les dealers de shit et d'héroïne qui revendiquaient le pouvoir sur le quartier ont été les acteurs⁸⁶. Beaucoup d'héroïnomanes résident là et impliquent des interventions spécifiques de l'équipe d'éducateurs de rue du secteur nord. Aux yeux des éducateurs, l'héroïne endort les volontés d'insertion et il est difficile de trouver des emplois adaptés à ce type de public.

Ce secteur compte deux collèges : César FRANK, qui comporte une Segpa⁸⁷, connaît beaucoup de violences scolaires, Arthur RIMBAUD, dont les élèves viennent des rues BROSSOLETTE et FAFET, est moins marqué par les violences scolaires mais de plus en plus touché par l'absentéisme (celui-ci est passé de 4 à 8 % entre 1996 et 1998). L'arrêt de bus César FRANK est le lieu de dégradations systématiques ; il y a peu de temps encore le bus était pris d'assaut en raison du trop faible décalage horaire avec la fin des cours. Messenger, Couperin, Mozart cumulent les incivilités et les délinquances.

La zone franche, un projet de réhabilitation contribuent à revaloriser l'image d'un quartier où, dans le passé beaucoup de boutiques ont fermé. Depuis peu des boucheries musulmanes et une pizzeria dynamiques se sont installées et le marché qui se tient le dimanche est très achalandé. La police municipale, qui dispose de caméras de surveillance, a beaucoup réduit les problèmes autour du mail commercial.

Les opérations vacances semblent efficaces et d'une façon plus générale le travail des îlotiers de la police municipale est bien perçu par la population. Le responsable de la police municipale le définit ainsi : *c'est un travail de police à dimension humaine dans un quartier qui s'appuie sur des liens étroits avec les services sociaux, les assistantes sociales de secteur en particulier.*

Figure 2 : Taux de chômage des chefs de ménage en 1998



⁸⁶ Ainsi, un jeune avait monté une association bidon qui lui servait de couverture et donnait quelques petits *dealers* aux Renseignements Généraux. Il avait organisé avec l'autre partie du quartier une stratégie d'affrontement avec la police.

⁸⁷ Ce n'est pas elle qui crée le plus de difficultés.

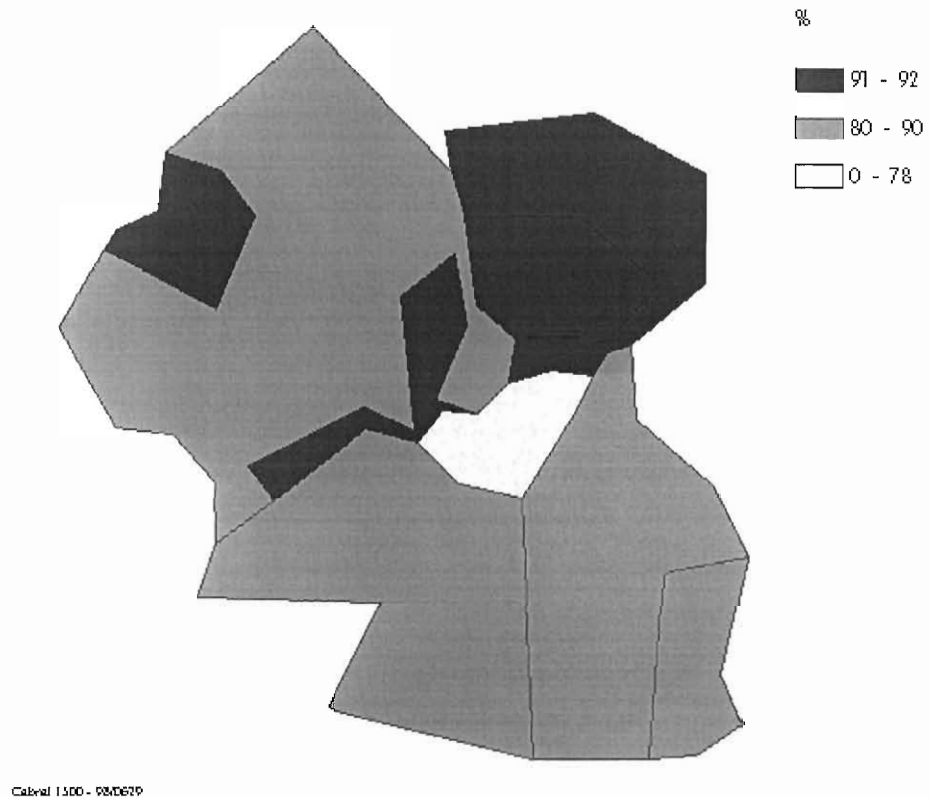
C) Secteur ouest : Etouvie

Etouvie est une enclave au sein du secteur Ouest assez éloignée du centre-ville. Le quartier est composé essentiellement de barres et de tours gérées par la SIP. Ainsi, l'immeuble des "coursives" est un immense serpent rose et brun dont la galerie marchande en pied d'immeuble rassemble des commerces disparates, un poste de police municipale et une antenne de la mission locale pour l'emploi. Les lumières au néon, le carrelage dépareillé, les ascenseurs malodorants donnent un aspect *désapproprié*. "Les Coursives" a été construit en 1968 pour la population ouvrière de la zone industrielle nord, en grande majorité des Portugais qui travaillaient chez Dunlop, Goodyear et Carbone-Lorraine, un fabriquant de férados. Ces immigrés d'origine portugaise ont acheté des maisons dans les villages comme Flesselles ou Naours dans le nord d'Amiens et se sont intégrés assez facilement, ils habitent aussi des pavillons dans le quartier. De 1970 à 1980 beaucoup de Marocains sont arrivés, d'abord des hommes seuls, puis le regroupement familial est intervenu amenant femmes et enfants. Les hommes faisaient venir leurs frères et, dans le contexte d'augmentation du chômage, beaucoup de ceux qui sont arrivés de la fin des années 1970 au début des années 1980 n'ont jamais travaillé. La tour bleue, gérée par la Sip place des Provinces françaises, a été construite à la même époque. Il y a des appartements relativement petits, dans lesquels, à partir de 1986-1987, la Sip loge principalement des femmes seules avec leurs enfants.

Au dehors sous les porches, de petits groupes de garçons tiennent les murs, sans agressivité. Il y a une mairie décentralisée et une équipe de prévention qui intervient localement. Beaucoup de jeunes suivis par les éducateurs sont passés par la toxicomanie. Les problèmes rencontrés par des familles pauvres, dont la grande majorité n'est pas issue de l'immigration, restent importants malgré l'ampleur du travail de prévention.

II – Cumul des déficits dans des portions limitées des zones en contrat de ville

La géographie sociale de la ville est connue des acteurs. Les secteurs sont plus ou moins homogènes, l'ouest plus que le nord et surtout que l'est (où deux rues, Victorine AUTIER et Phileas LEBESGUE, concentrent beaucoup de problèmes). On soulignera cependant le caractère cumulatif des difficultés dans des portions restreintes du territoire des villes. La pauvreté, le chômage, l'affaiblissement des structures familiales, une progéniture nombreuse sont le lot d'un même segment de la population, de l'ordre de 10 à 15 % des citoyens, qui habitent dans une portion du territoire de la ville limitée à moins de 3 % de la surface habitable. Cette population habite une ville verticale, bien différente des zones pavillonnaires.

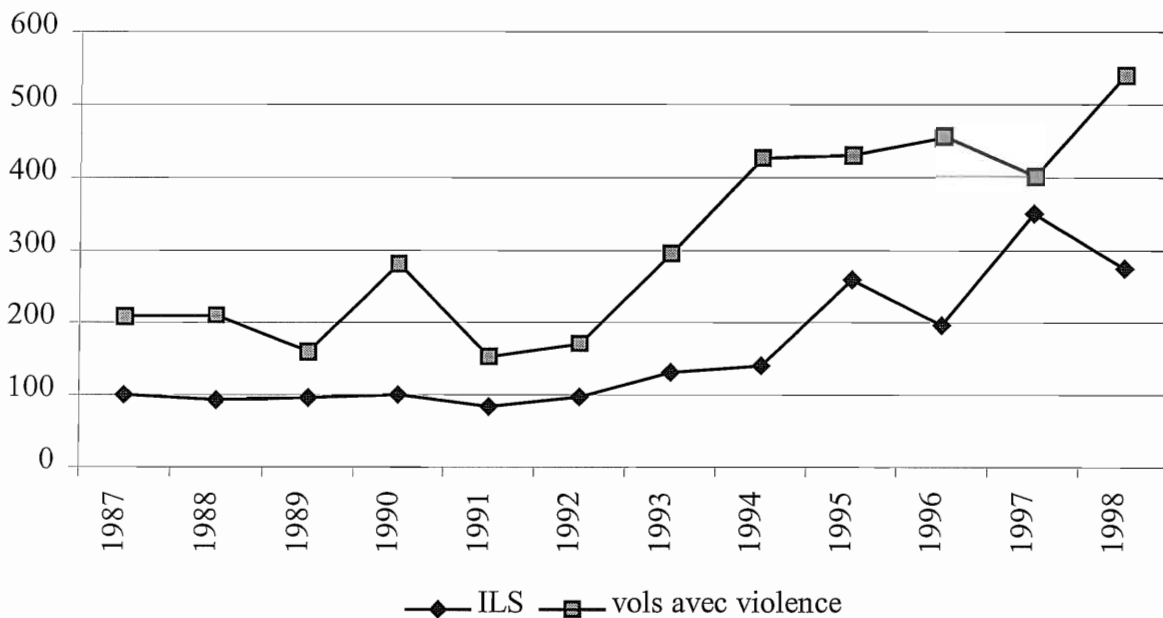
Figure 3 : Proportion de résidents depuis un an et plus en 1998

La population des zones en contrat de ville exprime majoritairement (66 % des cas) le désir de quitter son quartier, sauf à l'est où les deux rues mal aimées ne pèsent pas suffisamment pour entraîner la majorité des habitants de la zone en contrat de ville. Il faut pour interpréter ce fait noter que, quel que soit le lieu de résidence, près de la moitié des habitants d'Amiens souhaiteraient quitter leur quartier dans les deux ans à venir. De même les quartiers d'habitat social au nord et à l'ouest, à l'est, à un moindre degré, sont stigmatisés : les jeunes sont bruyants, la drogue circule, les actes de vandalisme et les bandes de jeunes sont des problèmes. Si l'on affine ce désir de partir en fonction de l'âge, on observe que le désir de partir du quartier est fortement corrélé avec le type de quartier habité chez les 25-49 ans : la liaison est moins forte chez les jeunes pour lesquels l'idée de partir est toujours majoritaire et la corrélation disparaît chez les gens de 50 ans ou plus qui d'ailleurs envisagent exceptionnellement de quitter le quartier où ils résident. Ce désir de partir, différencié selon le quartier de résidence chez les adultes de moins de 50 ans est corrélé avec la mise en cause des gens bruyants de la circulation de la drogue, des bandes de jeunes.

La pression de la délinquance et l'élucidation d'après les statistiques de police

Telles que permettent de les saisir les statistiques de la police au cours des dix dernières années, la délinquance et la criminalité amiennoises s'inscrivent dans le contexte français marqué globalement par une stabilisation des prédateurs, une poussée forte des violences, des dégradations et incendies volontaires, une accentuation de la répression de la consommation de stupéfiants.

Quelques différences sont notables : les cambriolages sont stables dans la métropole picarde depuis 1990 alors qu'on observe dans l'ensemble un déclin léger depuis 1993. L'augmentation des coups et blessures volontaires entre 1987 et 1997 est plus rapide qu'en moyenne en France. Les dégradations dont le nombre enregistré a plus que doublé de 1987 à 1997 en France ne connaissent à Amiens aucune variation sensible en 10 ans.

Figure 4 : Vols avec violence et infractions sur les stupéfiants à Amiens

Les infractions à la loi sur les stupéfiants ont progressé plus vite à Amiens qu'en France. Cette progression tirée par les incriminations concernant la consommation, ici distinguée de l'usage revente, connaît des fluctuations très fortes au cours de la décennie 1987-1997 oscillant de 84 interpellations en 1991 à 350 en 1997.

L'analyse des variations temporelles du nombre des ILS et de celui des vols avec violence ne confirme pas l'idée d'une poussée de la toxicomanie, pour autant que la toxicomanie poursuivie en rende compte, suivie d'une aggravation des vols avec violences : la série des vols tendant à augmenter avant que les ILS n'augmentent. On peut supposer en revanche sans être contredit par les chiffres que l'augmentation de la répression de la violence de voie publique, particulièrement au centre-ville, a induit avec quelque décalage une augmentation des ILS constatées.

Alors que s'y accentue la divergence des dynamiques entre les violences et les prédateurs, la situation à Amiens se caractérise par une faiblesse relative de l'importance des dégradations et par une pesée de la consommation de drogues.

Entre 1995 et 1998 le niveau de la délinquance a progressé de 11 370 faits constatés à 15 644. Il semble que l'on a compté jusqu'en 1995 les vols d'accessoires sur le voitures dans les dégradations alors qu'après 1995 ils sont comptabilisés dans les vols à la roulotte. Si les violences restent stables dans le secteur nord, elles augmentent dans le centre-ville et dans l'ouest. Deux mouvements de sens inverse : une hausse des dégradations, à l'est et au centre en même temps qu'une chute des vols à la roulotte et des vols de voitures marquée dans le nord.

Tableau 4 : Un indice de la pression locale de la délinquance

Nombre de faits constatés par la police pour 1 000 habitants	Nord	Ouest	Sud	Est	Centre
1995	101	67	68	56	204
1996	120	68	76	61	276
1997	98	73	72	63	292
1998	120	80	78	68	385

La distribution géographique de la proportion de faits constatés par la police montre clairement que la masse des atteintes se concentre, comme dans toutes les villes en France, au centre-ville qui cumule les attributs de la centralité politique et administrative avec ceux de la zone de chalandise la plus importante. Le second secteur pour l'indicateur de pression du crime étant le nord, cependant pour certaines des atteintes les plus redoutées comme les cambriolages, dont la pression s'exerce effectivement sur la population résidente, le nord vient en tête. Cela ne signifie évidemment pas que la pression du crime soit deux à trois fois plus forte sur les habitants du centre-ville. Beaucoup des atteintes matérielles ont lieu dans le centre-ville et pourtant, comme presque partout, ce n'est pas le centre-ville qui est stigmatisé.

Les vols d'automobile et les cambriolages sont sensiblement plus mal élucidés dans le secteur sud qu'ils ne le sont dans les autres secteurs y compris le centre. En revanche l'élucidation des coups et blessures volontaires est dans l'ensemble plus élevée dans les trois secteurs d'habitat social – nord, est, ouest – qu'ils ne le sont dans les secteurs sud et surtout le centre-ville.

Tableau 5 : Taux d'élucidation de trois catégories d'atteintes

	Nord	Ouest	Sud	Est	Centre
Coups et blessures 96	70,7	58,1	61,5	63,2	45,2
Coups et blessures 97	66,4	74,5	79,2	71,8	69,9
Coups et blessures 98	78,1	72,4	54,5	81,7	60,4
	71,4	67,7	65,8	71,6	56,6
Cambriolages 96	9,1	6,9	3,5	15,8	11,6
Cambriolages 97	5,7	9,1	5,0	6,9	7,7
Cambriolages 98	5,8	14,5	5,7	11,7	7,2
	6,5	9,5	5,4	11,2	9,8
Vols véhicules 96	6,5	4,7	3,6	10,4	4,7
Vols véhicules 97	8,9	10,8	3,6	9,1	10,2
Vols véhicules 98	6,1	5,6	4,0	7,6	8,1
	7,4	8,5	3,9	8,0	7,8

Les effets de la réorganisation du travail de la police se font nettement sentir sur les taux d'élucidation et sur le nombre des mineurs mis en cause. À Amiens, le taux d'élucidation global est à la hausse depuis 1992 ; après un léger fléchissement en 1996, ils a de nouveau augmenté en 1997 et 1998 (passant de 15 à 25 %). La délinquance de voie publique a été traquée avec plus d'énergie. Ainsi le taux d'élucidation des vols à la roulotte et dégradations de biens privés, celui des vols de véhicules augmentent-ils nettement dans tous les quartiers de 1995 à 1997. Avec l'accroissement des infractions à la loi sur les stupéfiants élucidés à 100 % par définition, cette remontée du taux d'élucidation, fondée principalement sur une meilleure élucidation de la délinquance de voie publique, celle à laquelle les mineurs et les jeunes majeurs contribuent le plus, entraîne une augmentation du nombre et de la proportion des mineurs mis en cause.

III – La pression locale de la délinquance d'après l'enquête

Dans l'ensemble, les habitants des rues sensibles situées au sein des quartiers en contrat de ville sont beaucoup plus souvent victimes dans leur quartier que les habitants des zones en contrat de ville qui ne sont pas considérées comme sensibles et, *a fortiori*, que ceux des zones hors contrat de ville. Cette opposition entre les zones sensibles et les autres est plus nette si l'on exclut les vols d'autoradios qui sont dispersés. Cette survictimation donne une forme d'objectivité à la caractérisation comme sensible par les acteurs locaux de ces sous-ensembles du territoire en contrat de ville.

Tableau 6 : Proportion de victimes dans leur propre quartier

	Zone hors contrat	Zone en contrat	Zone "sensible"
Proportion de "victime dans son propre quartier" (agression, vol d'auto, cambriolage, autre vol)	14,0 %	16,3 %	27,2 %
<i>Effectifs</i>	784	246	125

Chi2 significatif à 0,001, i.e. différence très significative

Ce sont des endroits marqués par des déficits sociaux et les proportions de victimes dans leur propre quartier les plus fortes. On a vu par ailleurs que ces zones, caractérisées par une grande stabilité de résidence⁸⁸, cachent en fait une immobilité géographique contrainte, car la stabilité est conjuguée à un fort désir de partir.

A) Les "agressions"

Le nombre de personnes interviewées qui déclarent avoir été agressées en 1997-1998 est de 118. La dernière fois intervient en 1998 pour 86 personnes et pour 32 en 1997. Cette distribution dans le temps est un peu surprenante⁸⁹. Cette multiplication par deux du taux des agressions entre 1997 et 1998 paraît suspecte car le nombre des coups et blessures volontaires enregistrés est plutôt orienté à la baisse entre 1997 et 1998, mais il est possible qu'il y ait eu interférence avec les vols avec violence qui eux sont orientés à la hausse – passant de 380 en 1997 à 520 en 1998.

Sur les 25 personnes qui se sont déclarées victimes d'une agression physique en 1997 ou 1998, 13 ont été voir un médecin, un pharmacien ou se sont rendues à l'hôpital, et si l'on circonscrit aux seules agressions ayant eu lieu à Amiens, 9 personnes sont concernées totalisant 15 atteintes sur les deux années. En écartant les agressions accompagnant un vol, on tombe à 8 personnes totalisant treize atteintes, dont 7, déclarées à la police, pouvaient faire l'objet d'un enregistrement sous la rubrique coups et blessures volontaires. Rapportées à la population amiennoise âgée de 15 ans et plus -114 300 – on peut en déduire un nombre de 692 agressions, pour 896 coups et blessures volontaires enregistrés par la police au cours des deux années. Les ordres de grandeurs sont proches, mais évidemment, compte tenu des effectifs faibles de l'enquête pilote, l'intervalle de confiance est considérable et il faut considérer cette convergence avec prudence.

L'enquête montre aussi que les habitants des secteurs est, nord et ouest sont plus souvent victimes d'agression dans leur propre secteur que les habitants du centre-ville et du sud, mais il s'agit plus souvent d'injures et de menaces que de coups. Cela confirme que le sentiment d'insécurité véhicule une réaction devant les frictions quotidiennes – injures, menaces – et des aversions à l'égard de certaines catégories de la population autant qu'une expérience de victimation directe.

Dans le centre-ville, les victimes qui connaissent leurs agresseurs sont des moins de 30 ans, assez aisés puisque leur revenu est supérieur à la moyenne du quartier. Lorsque la victime est plus âgée la victimation n'a pas ce caractère conflictuel : les victimes plus âgées connaissent rarement leur agresseur. Dans le sud, les rares victimes qui connaissent leur agresseur sont nettement plus pauvres que la moyenne des habitants.

⁸⁸ Cf. carte sur la proportion des habitants récents.

⁸⁹ En effet si l'on suppose que le fait d'avoir été agressé en 1998 et en 1997 sont deux événements indépendants et soit $P(98)$ la probabilité d'avoir été agressé pour la dernière fois en 1998. La probabilité d'avoir été agressé pour la dernière fois en 1997 est égale à la probabilité d'avoir été agressé en 1997 diminué de la probabilité d'avoir été agressé en 1997 et 1998. $P_{\text{der}}(97) = P(97) - P(97) \cdot P(98)$, d'où $P(97) = P_{\text{der}}(97) / (1 - P(98))$. D'après ce calcul le taux de victimation est de 7,4 % en 1998 et de 3,3 % en 1997. On sait qu'il y a un coefficient d'oubli et parallèlement une tendance à ramener vers le présent les faits passés jugés importants dont on peut estimer le rôle en prenant, par approximation, le taux d'oubli estimé d'après les enquêtes de victimation de l'INSEE.

Tableau 7 : Interconnaissance entre auteur et victime

	Zone hors contrat	Zone en contrat
Agresseur connu de la victime : oui	26,9	57,7
Agresseur connu de la victime : non	73,1	42,3
	100 %	100 %

N=52, Chi2 significatif à 0,025.

Dans les secteurs est et nord, la connaissance de l'agresseur n'est pas le fait de victimes jeunes et aisées mais au contraire d'hommes et de femmes dans la maturité, plus pauvres que la moyenne des habitants du secteur. La situation est analogue dans l'ouest et dans tous les cas, les victimes qui connaissent leur agresseur viennent toutes d'Etouvie. Dans chacun des secteurs, la connaissance de "l'agresseur" par la victime est plus forte dans la zone en contrat de ville qu'elle n'est hors du quartier d'habitat social, mais en raison de la faiblesse des effectifs, le test n'est pas significatif⁹⁰.

Si l'on fait abstraction de la localisation des quartiers d'habitat social, les habitants des zones en contrat de ville se distinguent globalement de ceux des zones hors contrat par la fréquence de la connaissance de l'agresseur par la victime : 58 % contre 27 %. La distinction au sein des zones en contrat de ville de quartiers ou de rues plus sensibles n'élève pas ce niveau d'interconnaissance. L'interconnaissance entre auteur et victime dans la population adulte est élevée dans les segments les plus pauvres de la population. De plus, en moyenne les femmes connaissent leur agresseur aussi souvent que les hommes mais c'est seulement pour les hommes que le type de quartier polarise les situations : dans les quartiers pauvres, les hommes connaissent très souvent leur agresseur, rarement dans les quartiers aisés, le contraste entre les quartiers est beaucoup moins net pour les femmes, victimes de violences domestiques ou venant de proches.

Cette différence, déjà notée dans les enquêtes nationales de victimation⁹¹, suggère qu'a émergé et s'est développé dans les quartiers d'habitat social une conflictualité, une difficulté à vivre ensemble qui ne relève ni de la même logique que les atteintes prédatrices, ni même que la délinquance violente la plus fréquente dans les centres villes.

L'opposition entre les secteurs géographiques tend à confirmer que les caractéristiques de la "violence" et les conditions dans lesquelles on y répond diffèrent largement. Les secteurs à forte composante d'habitat social comme le nord connaissent une violence interpersonnelle plus forte que les autres⁹². Cette violence interpersonnelle, souvent due à des gens qui se connaissent, est mieux élucidée par la police en dépit des phénomènes d'*omerta* dont la peur des représailles pourrait être la raison majeure. Inversement dans le secteur sud, où la pression locale des violences interpersonnelles est plus faible, on est en présence d'atteintes entre inconnus, moins bien élucidées.

B) Les cambriolages

Le profil par secteur des cambriolages qui ressort des réponses des amiennois souffre quelque incertitude en raison de deux déclarations globalisantes de 10 cambriolages et d'une de 20⁹³. On a établi deux distributions des cambriolages par secteurs selon qu'on écarte les réponses 10 et 20 fois ou qu'on les prend en compte en leur donnant la valeur limite de 10 atteintes. Dans le premier cas, en tenant compte du taux de renvoi, on sous-estime légèrement le nombre total de cambriolages (2 800 contre 3 336), dans le second on le surestime fortement. Il semble raisonnable d'écarter les affirmations "globalisantes" qui traduisent d'abord l'exaspération.

⁹⁰ Nous avons restreint aux victimations ayant eu lieu dans le quartier de la victime. Par ailleurs la distribution par sexe de la victimation dans les secteurs n'est pas discriminante, il est difficile d'en contrôler les effectifs.

⁹¹ Voir ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999.

⁹² À l'exception du centre-ville, mais on sait la majorité des atteintes qui ont lieu au centre-ville concernent des gens qui n'y résident pas, il est par conséquent tout à fait inexact de considérer que la pression du crime sur le centre-ville est une des plus fortes.

⁹³ En vue d'une comparaison avec les données de police, nous nous livrons ici à une réflexion critique sur les nombres de cambriolages revendiqués par certains enquêtés qui ne peuvent être pris au pied de la lettre, on peut aussi faire des calculs en leur imputant arbitrairement une valeur plus élevée que la moyenne.

La pression du crime sur les secteurs telle que la dessine le taux de cambriolage déclaré dans l'enquête met le nord en tête suivi de l'ouest, du sud, de l'est et du centre. Dans le secteur nord le domicile principal est visé, ailleurs ce sont souvent les caves et les garages. D'après les données enregistrées par la police, l'incidence des cambriolages est la plus élevée au centre-ville et dans le secteur nord, la plus faible dans le secteur aisé du sud.

Tableau 8 : Les taux de cambriolages par secteur selon l'enquête et les statistiques de police

Nombre de ménages = population totale /taille des ménages (d'après l'enquête de 1999)	5 703	14 201	9 437	11 421	9 294
Taux de cambriolage connu de la police	0,097	0,062	0,080	0,059	0,050
Nombre de cambriolages (10 et + exclus)	12	18	26	22	18
Taux de renvoi vers police	0,42	0,61	0,77	0,73	0,67
Nombre de cambriolages 97-98 déclarés (10 et + exclus)	137	631	804	749	512
Nombre de cambriolages 97-98 réels d'après l'enquête (10 et + exclus)	326	1 035	1 044	1 026	764
Taux de cambriolage réel d'après enquête (10 et + exclus)	0,057	0,073	0,111	0,090	0,082
Taux de cambriolages déclarés d'après enquête (10 et + exclus)	0,024	0,044	0,085	0,066	0,055

La corrélation entre la distribution du nombre de cambriolages déclarés d'après l'enquête et celle qui ressort de la statistique de police est médiocre (0,55). Les distorsions les plus importantes des taux calculés d'après l'enquête et les données de police concernent le centre et l'est. Il est impossible de savoir si cela résulte de déclarations fantaisistes à la marge ou de distorsions plus systématiques entre les deux sources, d'un déficit de renvoi vers la police au centre-ville. L'enquête montre que les taux de dénonciation des cambriolages sont en général plus élevés parmi les habitants des zones en contrat de ville qu'ailleurs.

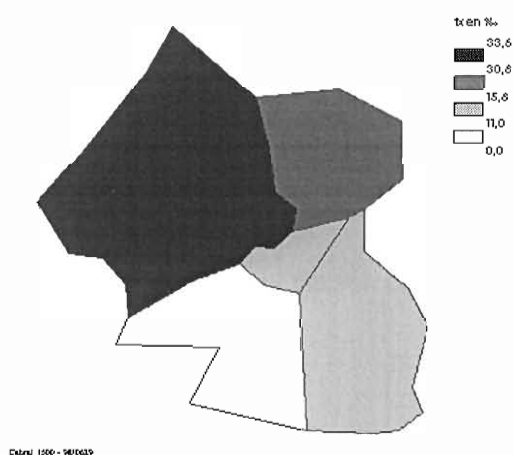
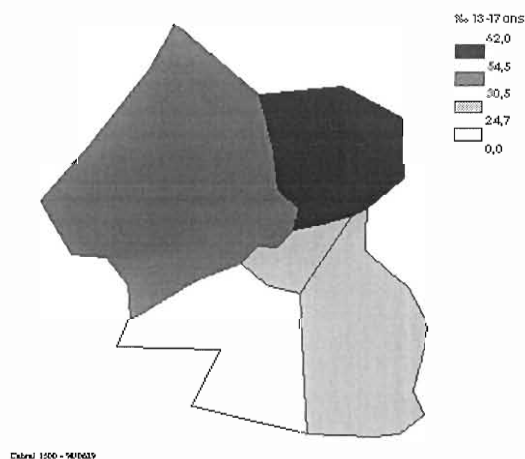
IV – La "fabrique délinquante" et les réponses institutionnelles

Les différences de propension à la délinquance renvoient à un réseau de déterminations sociales au premier rang desquelles figurent l'absentéisme scolaire, le taux de familles nombreuses, le taux de chômage et la pauvreté. La population issue de l'immigration se rencontre notamment dans le quartier nord. Dans l'ouest à Etouvie, une population, qui n'est pas issue de l'immigration dans sa grande majorité, pâtit des difficultés sociales les plus lourdes – chômage, familles monoparentales, difficultés scolaires – et les jeunes de ces quartiers contribuent à l'évidence à la délinquance amiennoise. Il ne semble pas toutefois que l'on puisse attribuer une part importante de la délinquance du secteur nord à l'islamisme radical, qui n'est pas ici analogue à ce que l'on rencontre dans l'est lyonnais ou certaines villes de la banlieue parisienne.

Tableau 9 : Origine géographique des majeurs mis en cause*

	Centre	Est	Nord	Ouest	Sud
Taux de majeurs mis en cause 96	12,9	10,6	31,7	13,7	9,9
Taux de majeurs mis en cause 97	16,1	13,2	32,4	18,7	13,8
Taux de majeurs mis en cause 98	27,4	13,2	29,4	19,0	13,5

* Calculé en **pour mille**, avec pour dénominateur la population de 20 ans et plus en 1990 faute de disposer des 18 ans et plus.

Figure 5 : Taux moyen d'absentéisme scolaire (collège + lycée) 1996-1998**Figure 6 : Taux de mineurs mis en cause par rapport à la population 13-17 ans (1996-1998)**

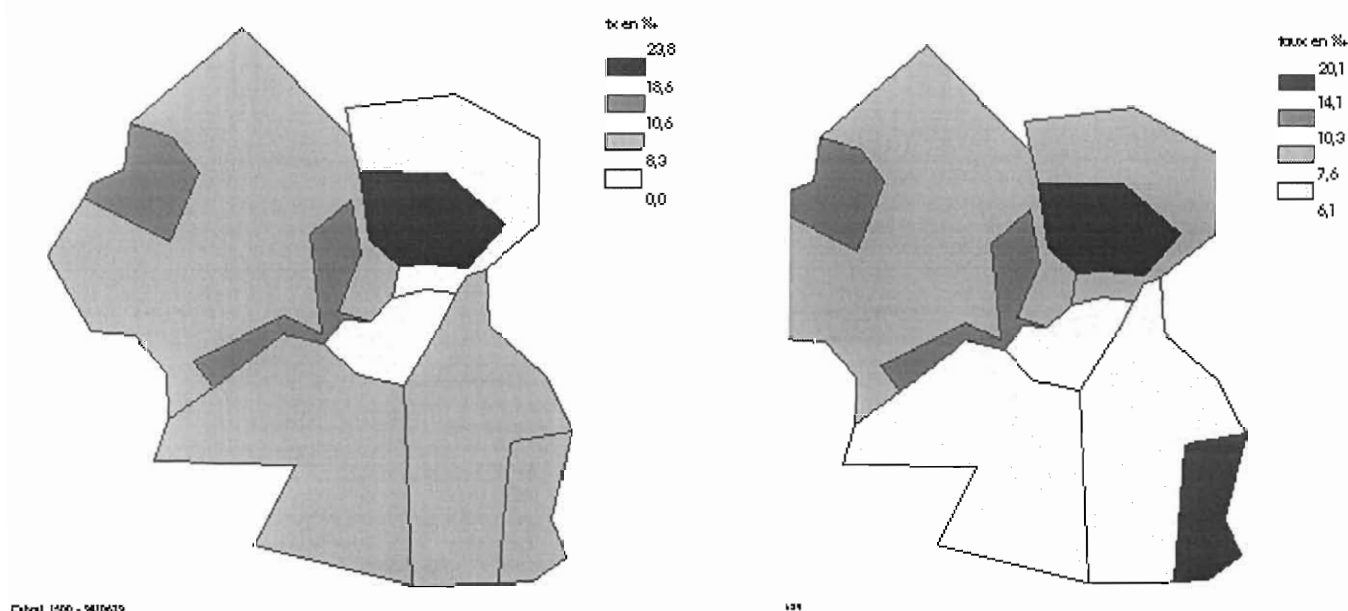
Durant ces trois années, les taux de délinquance des majeurs n'ont pratiquement pas changé, augmentant essentiellement au centre-ville, et plus modestement à l'est et à l'ouest. La proportion de mineurs mis en cause a augmenté de 1996 à 1997 dans tous les secteurs à l'exception du sud, cette élévation a été rapide à l'est et à l'ouest, tandis que le secteur nord qui présente les taux les plus élevés a connu une augmentation plus modeste. En moyenne de 1996 à 1998, la distribution des mineurs mis en cause place le nord et l'ouest devant l'est, le centre-ville et le sud, qui est toujours le moins "productif" en matière de délinquants. De sorte qu'en 1998, la corrélation entre délinquance des mineurs et délinquance des majeurs s'est affaiblie.

La distribution des mineurs mis en cause est nettement corrélée à celle de l'absentéisme scolaire mais aussi avec la localisation des familles nombreuses telle qu'elle s'établit au recensement de 1990. Tout se passe comme si l'évolution de la délinquance, sans s'affranchir des pôles anciens de la délinquance adulte, tendait à se développer pour l'essentiel à partir des situations d'échec scolaire et de concentration des familles nombreuses. La délinquance serait propulsée vers le haut par une jeune génération mal intégrée à l'école et vivant au sein de familles nombreuses, pauvres et touchées par le chômage.

Au final, il s'avère que les taux de mesures pénales par rapport à la population des mineurs mis en cause sont extrêmement variables d'un quartier à l'autre en 1997. Le centre-ville a le taux maximum, suivi du nord, de l'ouest ; dans l'est, le sud et les communes périphériques une faible proportion des mineurs mis en cause ont fait l'objet de mesures pénales. Si on considère le taux de mineurs qui ont fait l'objet d'une mesure, au titre de l'enfance en danger ou de l'ordonnance de 1945, par rapport à l'effectif des 13-17 ans, le nord vient nettement en tête suivi de l'ouest et du centre.

Il est intéressant de constater qu'entre 1996 et 1997, à cette augmentation du nombre de mis en cause correspond une élévation des mesures pénales et parallèlement un accroissement des AEMO⁹⁴ administratives, en revanche le nombre des AEMO judiciaires n'évolue guère. Les mesures pénales augmentent de 80 % dans le nord, de 100 % dans l'ouest, l'est et le sud, de 50 % dans le centre.

Figure 7 : Mineurs suivis par la PJJ (secteurs public et habilité, 1995-1998)



⁹⁴ Actions éducatives en milieu ouvert.

Une analyse exhaustive à partir des adresses des mineurs suivis par la PJJ⁹⁵ (secteur public et habilité) en 1995 – soit à titre pénal, soit à celui de l'assistance éducative – montre que les rues sensibles des zones en contrat de ville fournissent une fraction importante des mineurs pris en charge, en particulier dans les secteurs est et nord. Cette tendance s'est renforcée entre 1995 et 1998 comme on le voit sur les cartes. Nous ne savons pas si les mineurs mis en cause sont, comme les suivis PJJ, plus nombreux dans les zones en contrat de ville et spécialement dans les zones sensibles mais c'est vraisemblable. En l'absence de données précises on doit être prudent sur l'existence de distorsions dans l'allocation de moyens éducatifs. Une chose apparaît à peu près certaine : loin d'être rentrées dans la "normale" les zones sensibles se singularisent plus encore aujourd'hui qu'au milieu des années 1990. En d'autres termes, la délinquance est le fait de fractions du territoire très restreintes marquées par un cumul de difficultés où se mêlent le chômage, la pauvreté, la taille des fratries et les déficits éducatifs. Sans qu'il soit possible, sur la base de données agrégées, de définir une configuration de variables pertinente.

"Politiquement incorrect"

Le débat public à Amiens comme dans beaucoup d'autres villes a soulevé la question de la place des jeunes issus de l'immigration, maghrébine essentiellement, dans la délinquance. Sur ce sujet délicat, en dépit des limites des données dont nous disposons, il nous a paru intéressant de produire des indices qui sont des constructions mais qui ne sont pas plus fragiles – ni certes plus fondées – que celles que nous avons pu présenter sur le chômage pour lequel on manque de données démographiques de référence récentes ou sur l'absentéisme scolaire dont le rapport laisse une large place d'appréciation – s'agissant des absences non justifiées – aux établissements scolaires. Nous disposons d'une distribution par secteur du nombre de mineurs réitérants – c'est-à-dire interpellés par la police plus d'une fois au cours d'une même année. Cette distribution a été établie en distinguant les mineurs dont le prénom et/ou le patronyme est musulman. Les équivoques sont rarissimes lorsqu'on dispose à la fois du nom et du prénom. De sorte que nous pouvons établir la proportion de mineurs réitérants issus de l'immigration musulmane parmi l'ensemble des mineurs réitérants. Il s'agit de la fraction de l'immigration d'Afrique de l'Ouest sub-saharienne et d'Afrique du Nord, dont les patronymes et/ou les prénoms sont musulmans. On les a comparés à la population de ces secteurs qui, d'après les prénoms et noms de l'abonné au téléphone, peut être considérée comme composée d'immigrants musulmans. Pour mener les comparaisons il a fallu tenir compte de la différence des nombres d'enfants par ménage dans les familles musulmanes et parmi les familles françaises de souches ou issues de l'immigration européenne⁹⁶.

La proportions de jeunes d'origine musulmane parmi les réitérants est de 31 %, parmi les mineurs elle est de 24 %. Soit un écart non négligeable mais modeste, qui suggère que ces jeunes sont actifs dans la délinquance seulement un peu plus que proportionnellement à la place qu'ils ont dans la population juvénile (rapport 1,3 pour 1). Avec des contrastes (on ne parle pas du sud où le nombre de réitérants est très faible) : surreprésentation parmi les délinquants des jeunes des secteurs nord et surtout est, sous-représentation des jeunes du secteur ouest. Si l'on tient compte des conditions d'existence héritées qui spécifient la vie de ces jeunes gens – pauvreté, chômage, faible éducation des parents – la surreprésentation des jeunes d'origine musulmane dans la délinquance par rapport à celle des jeunes issus de familles européenne est négligeable. L'idée d'une délinquance entraînée vers le haut depuis des années par les jeunes issus de l'immigration musulmane trouve là bien peu de crédit.

⁹⁵ Protection judiciaire de la jeunesse.

⁹⁶ Nous avons repris des comparaisons publiées dans *Données sociales*, 1987 et 1999.

CHAPITRE 3 : LES PROBLÈMES DE CIRCULATION À AMIENS⁹⁷

En matière de circulation routière, le questionnaire permet en principe d'étudier quatre thèmes. Il renseigne d'abord sur les moyens de transport privilégiés par les enquêtés lors de leurs déplacements à Amiens. Il aborde ensuite par des questions d'opinion leur perception des problèmes liés à la circulation routière, soit au niveau de leur quartier, soit lors de leurs déplacements à Amiens. Ensuite, pour les enquêtés déclarant avoir été impliqués dans un accident de la circulation (piétons ou cyclistes renversés par un véhicule, conducteurs ayant eu un accrochage avec un autre véhicule), deux modules de questions spécifiques sont prévus. Malheureusement (ou heureusement ?), le nombre de personnes renversées est trop faible pour permettre une exploitation statistique fiable du module correspondant.

On verra d'abord quels moyens de transport sont privilégiés par les enquêtés lors de leurs déplacements à Amiens, et comment ils perçoivent les risques d'accident lors de ces déplacements. Puis on s'intéressera aux opinions sur les problèmes de circulation au niveau du quartier, pour en construire une typologie synthétique. Ensuite, on tentera de caractériser les individus déclarant avoir été impliqués dans des collisions entre véhicules. Enfin, pour ces individus accidentés, on présentera en détail les résultats du module spécifique prévu dans l'enquête.

I – Moyens de transport utilisés et perception des risques d'accident

Le moyen de transport privilégié par les Amiénois est la voiture (pour 61,8 % d'entre eux), devant les transports en commun (25,7 %). Suivent ensuite la marche à pied (7,5 %), le vélo (2,6 %), et enfin la moto (1,5 %). Si l'on considère les deux moyens de transports les plus souvent utilisés, cette prééminence de la voiture et des transports en communs se confirme : la première est citée par 83,7 % des enquêtés, les seconds par 49,5 %, et 35,2 % des enquêtés combinent ces deux moyens de transport. Par ailleurs, 16,8 % des personnes interrogées ne déclarent utiliser qu'un seul moyen de transport (il s'agit alors de la voiture deux fois sur trois, et des transports en commun pour presque tout le tiers restant). Enfin, lorsque la voiture est le premier moyen de transport, c'est essentiellement en tant que conducteur (dans 84,5 % des cas), tandis que lorsqu'elle n'est que le deuxième moyen de transport, c'est plutôt en tant que passager (60,3 % des cas).

On peut affiner ces résultats en prenant en compte quelques caractéristiques des enquêtés. Il apparaît ainsi que relativement aux femmes, les hommes privilégient davantage la voiture (65 % contre 59,1 %), et moins les transports en commun (20,9 % contre 29,7 %). On observe également une nette prééminence masculine pour l'usage des deux roues, moto mais aussi vélo⁹⁸. Les hommes sont également plus souvent conducteurs. L'opposition entre usage de la voiture et recours aux transports en commun se retrouve lorsque l'on considère la situation professionnelle, la profession et le niveau de ressources des Amiénois. Ainsi les enquêtés qui déclarent travailler privilégient nettement la voiture relativement aux transports en commun (77,8 % contre 11,7 %), l'écart étant plus réduit pour les retraités (60,2 % contre 27,1 %) et en sens inverse pour les élèves et les étudiants (31,7 % contre 48,1 %). On peut de la même façon opposer les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (81,7 % contre 7,6 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (80,5 % contre 5,6 %). L'écart entre ces deux moyens de transport concurrents évolue aussi en fonction du niveau de ressources : parmi les enquêtés dont le ménage dispose mensuellement de 5 000 F ou moins, la voiture est citée comme premier moyen de transport seulement une fois sur trois (33,9 %), et les transports en commun une

⁹⁷ Cette partie de l'enquête a été prise en charge par Patrick PERETTI.

⁹⁸ Les effectifs concernés sont faibles : 27 hommes citent le vélo comme premier moyen de transport contre seulement 3 femmes, et 15 contre 2 pour la moto.

fois sur deux (51 %). Par contre, au delà de 15 000 F, les enquêtés citent en premier neuf fois plus souvent la voiture (79,8 % contre 8,7 %).

Enfin, on notera que le moyen de transport privilégié varie également d'une zone de résidence à l'autre. Dans le centre-ville, on délaisse la voiture (seulement 47,2 %) pour la marche à pied (24,5 %) ; au nord et à l'ouest on utilise davantage les transports en commun (respectivement 30,4 % et 31,2 %) ; à l'est et au sud au contraire on les privilégie moins souvent (respectivement 22,8 % et 18,9 %), au profit de la voiture à l'est (66,7 %) et de la marche au sud (11,8 %).

Evidemment, le sentiment qu'un accident pourrait leur arriver lors de leurs déplacements dépend du moyen de transport privilégié par les enquêtés.

Tableau 10 : Appréhension du risque d'accident

Lors de vos déplacements à Amiens, pensez-vous qu'un accident pourrait vous arriver...	vélo	voiture	moto	transports en commun	marche à pied
...fréquemment	39,3 %	24,6 %	49,8 %	6,6 %	16,8 %
...quelquefois	46 %	53,1 %	32,2 %	33,6 %	44,9 %
...rarement	14,7 %	19,4 %	11,4 %	40,5 %	32,1 %
...jamais	0 %	2,6 %	6,6 %	19,1 %	5 %
total	100 %	99,7 %	100 %	99,8 %	98,8 %

Les totaux inférieurs à 100 % sont dus à des valeurs manquantes.

Le moyen de transport le plus "anxiogène" pour celui qui le privilégie serait donc la moto – 49,8 % de ses utilisateurs pensant fréquemment qu'un accident pourrait leur arriver – devant l'autre deux roues, le vélo (39,3 %), puis la voiture (24,6 %), la marche à pied (16,8 %), et loin derrière, les transports en commun (6,6 %). Si, pour la voiture, on distingue les conducteurs des passagers, il apparaît que ce sont les premiers qui redoutent le plus un accident : 25,7 % d'entre eux pensent fréquemment à l'accident, contre 18,6 % des passagers. Par ailleurs, lorsque l'on pose la même question pour le second moyen de transport cité, on obtient des résultats très proches, sauf pour la voiture (pour celle-ci, le score de la modalité *fréquemment* tombe à 15,5 %). Les transports en commun sont donc considérés comme le moyen de locomotion le plus sûr, plus sûr évidemment que le vélo, la moto ou la voiture, mais plus sûr aussi que les déplacements à pied.

Voyons maintenant les opinions relatives aux mesures à prendre pour améliorer la sécurité routière. En se limitant aux moyens de transport correspondant à des effectifs "respectables", donc en laissant de côté les deux roues, il apparaît que les enquêtés ont tendance à adhérer à des mesures qui ne pénalisent pas leur moyen de transport privilégié. Deux populations semblent ici se disputer l'espace urbain. Relativement à ceux qui préfèrent les transports en commun ou autres, les adeptes de la voiture sont nettement moins favorables à des mesures qui menacent leur véhicule, son rayon d'action, ou qui multiplient les véhicules encombrants et prioritaires : seuls 6,7 % d'entre eux citent la réduction du nombre de véhicules en circulation (contre 15,3 % pour les autres), 2,3 % optent pour le développement des transports en commun et 15,7 % sont d'accord pour qu'il y ait davantage de rues réservées aux piétons (contre respectivement 16,5 % et 28,5 % de ceux qui utilisent plutôt les transports en commun). Par contre, la marche et les transports en commun ne sont visiblement pas considérés comme des moyens de locomotion concurrents (ceux qui privilégient l'un de ces moyens ne s'opposent pas aux mesures favorisant l'autre).

Tableau 11 : Des moyens souhaités pour améliorer la sécurité routière

Pour améliorer la sécurité routière à Amiens, devrait-on en priorité...					
	vélo	Voiture	moto	transports en commun	marche à pied
accroître la répression...	17,4 %	19,8 %	13,7 %	11,3 %	13,7 %
mener des actions éducatives...	14,6 %	40,3 %	53,3 %	29 %	23,3 %
réduire le nombre de véhicules...	28 %	8,2 %	6,7 %	10,3 %	15,3 %
développer les transports en commun...	21,1 %	10,5 %	2,3 %	16,5 %	16,4 %
réserver plus de rues aux piétons	16,4 %	15,1 %	15,7 %	28,5 %	25,1 %
autre...	2,5 %	6,1 %	8,3 %	4,4 %	6,2 %
total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

On remarque enfin que ce sont les automobilistes qui se déclarent les plus favorables à un accroissement de la répression à l'égard des contrevenants (19,8 % d'entre eux). Cela peut paraître curieux, dans la mesure où les contrevenants sont sans doute en majorité des automobilistes. En outre, ces derniers choisissent également très souvent une priorité beaucoup moins répressive : les actions éducatives visant à changer les mentalités (40,3 %). Ces deux résultats apparemment contradictoires sont sans doute dus au moins en partie à la "répulsion" des automobilistes pour les autres modalités proposées, et à la construction de la question qui imposait le choix d'une modalité.

II – Perception des problèmes de circulation dans le quartier

On présentera ici les résultats "à plat" pour les questions relatives aux problèmes de circulation perçus dans le quartier, avant de les appréhender de façon plus synthétique, en proposant une typologie tenant compte simultanément de toutes ces questions.

Tableau 12 : Problèmes de circulation dans le quartier

Dans votre quartier, c'est un problème...				
	Important	Peu important	Pas important du tout	Total
les véhicules...				
...qui circulent trop vite	67,8 %	23,7 %	8,4 %	99,9 %
...qui ne respectent pas les stops, les feux rouges, les priorités...	68,3 %	22,4 %	9,1 %	99,8 %
...qui ne font pas assez attention aux piétons	72,1 %	21,3 %	6,3 %	99,7 %

Les totaux inférieurs à 100 % sont dus à des valeurs manquantes

Les niveaux de perception des problèmes de circulation dans le quartier atteignent des niveaux semblables, et élevés : qu'il s'agisse de la vitesse excessive des véhicules, du non-respect des priorités ou du manque d'attention aux piétons, plus des deux tiers des enquêtés jugent ces problèmes importants. La prise en compte de la zone de résidence met en évidence des disparités, particulièrement entre le centre-ville et Amiens ouest. À l'ouest, les proportions d'enquêtés estimant importants les trois problèmes cités atteignent respectivement 73,7 %, 71,4 % et 76 %, contre seulement 55,7 %, 61,7 % et 66,4 % en centre-ville. La perception des problèmes de circulation semblent donc globalement plus élevée à l'ouest qu'en centre-ville.

Tableau 13 : Perception des risques encourus par les piétons

	Dans votre quartier, les piétons sont bien protégés....				total
	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	
les piétons en général	17,7 %	45,8 %	18 %	18,1 %	99,6 %
les enfants	17 %	36,9 %	23,2 %	21,8 %	98,9 %
les personnes âgées	14,2 %	36,1 %	24,8 %	24,1 %	99,2 %

Les totaux inférieurs à 100 % sont dus à des valeurs manquantes.

Concernant la perception des risques encourus par différentes catégories de piétons, les enfants et les personnes âgées apparaissent bien comme des piétons plus vulnérables que les autres⁹⁹ : respectivement 45 % et 48,9 % des enquêtés sont en désaccord avec l'affirmation proposée, contre seulement 36,1 % pour les piétons en général. On retrouve cet ordre dans les différentes zones d'Amiens, même si les niveaux diffèrent, avec à nouveau une opposition entre l'ouest et le centre-ville : à l'ouest, les trois proportions définies ci-dessus atteignent respectivement 43,6 %, 55,3 % et 57,3 %, contre seulement 33,3 %, 42,2 % et 46,2 % dans le centre-ville.

Au niveau de la crainte personnelle d'être victime d'un accident, l'énoncé de la question posée ne permet pas de comparer précisément l'écart entre risques perçus pour soi ou pour les piétons en général. On sait toutefois qu'en général le premier est toujours inférieur au second¹⁰⁰.

Tableau 14 : Peur de l'accident dans le quartier

Dans votre quartier, craignez vous personnellement d'être victime d'un accident de la route ?				
beaucoup	assez	peu	pas du tout	total
14 %	28,2 %	34,7 %	23 %	99,9 %

Le total inférieur à 100 % est dû à des valeurs manquantes

On remarquera qu'ici aussi l'ouest et le centre-ville s'opposent : 17,7 % des personnes interrogées dans la zone ouest craignent *beaucoup* d'être accidentées, contre 9,7 % dans le centre-ville.

Pour construire une typologie synthétique des opinions relatives aux problèmes de circulation, en tenant compte des liaisons statistiques existant entre les questions correspondantes, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique. Nous avons obtenu cinq classes homogènes, qui peuvent être caractérisées à la fois par leurs opinions et par des profils socio-démographiques particuliers.

La première classe regroupe un cinquième de la population. Elle se caractérise par une *forte préoccupation* pour tous les problèmes de circulation dans le quartier, et en particulier pour la sécurité des différentes catégories de piétons. Ainsi, par exemple, ils sont 94,4 % à se déclarer *pas d'accord du tout* avec l'affirmation selon laquelle les personnes âgées sont bien protégées des accidents de la circulation dans leur quartier, contre seulement 24,1 % dans l'ensemble de la population. Concernant les enfants, cette proportion atteint 87,2 % (contre 21,8 %), et pour les piétons en général 69,6 % (contre 18,1 %). Une crainte personnelle plus fréquente fait écho à ces préoccupations (un tiers d'entre eux craignent *beaucoup* d'être accidentés, contre 14 % dans l'ensemble de l'échantillon).

⁹⁹ Pour une analyse plus qualitative du risque perçu pour ces différentes catégories de piétons, cf. BARJONNET, KHLIFI, MIGNOT, 1997, en particulier pages 114 à 131.

¹⁰⁰ C'est le fameux "biais d'optimisme", mis en évidence quelque soit (ou presque) le risque considéré. Cf. par exemple le rapport IPSN *Perception des risques et de la sécurité, résultats du sondage de novembre 1997*.

Tableau 15 : Classe à forte préoccupation

Classe 1 : forte préoccupation (21,9 %)	% dans la classe	% global
personnes âgées bien protégées : pas d'accord du tout	94,4	24,1
enfants bien protégés : pas d'accord du tout	87,2	21,8
piétons en général bien protégés : pas d'accord du tout	69,6	18,1
véhicules ne faisant pas attention aux piétons : important	93,9	72,1
craignez-vous personnellement d'être accidenté ? beaucoup	32,2	14,0
véhicules ne respectant pas les priorités : important	84,6	68,3
véhicules circulant trop vite : important	79,4	67,8
ouvrier	29,2	20,8
Amiens ouest	32,5	24,3
premier moyen de transport : transports en commun	34,0	25,7
ressources mensuelles du ménage : 2 500-5 000 F	17,9	12,9

Au sein de cette classe, les ouvriers et les ménages disposant d'un faible niveau de ressources sont surreprésentés. Les membres de cette classe habitent également plus fréquemment Amiens sud, et privilégient davantage les transports en commun.

Tableau 16 : Classe à préoccupation modérée

Classe 2 : préoccupation modérée (21,8 %)	% dans la classe	% global
personnes âgées bien protégées : plutôt pas d'accord	91,3	24,8
enfants bien protégés : plutôt pas d'accord	85,2	23,2
piétons en général bien protégés : plutôt pas d'accord	55,8	18,0
craignez-vous personnellement d'être accidenté ? assez	38,0	28,2
véhicules circulant trop vite : important	75,3	67,8
véhicules ne respectant pas les priorités : important	74,1	68,3
véhicules ne faisant pas attention aux piétons : important	76,4	72,1
travaille actuellement	54,3	47,3
femme	59,7	54,4
employé	29,0	24,5

Un second cinquième de la population se caractérise par une *préoccupation plus modérée*. En effet, pour les questions relatives aux risques encourus par les différentes catégories de piétons, la modalité surreprésentée est *plutôt pas d'accord*. De même, c'est également une modalité intermédiaire qui la caractérise pour la crainte personnelle (*assez*). Pour les problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier, les individus de cette classe sont plus nombreux que la moyenne à les juger *importants*, mais moins nombreux que dans la classe 1. Par exemple, pour les véhicules circulant trop vite, ils sont 75,3 %, contre 67,8 % dans l'ensemble de l'échantillon mais 79,4 % dans la classe 1.

Ces individus plus modérés sont plus souvent des femmes, des employés, ayant un travail au moment de l'enquête. Ils sont aussi plus jeunes (moyenne d'âge : 36 ans dans la classe, contre 40 ans sur tout l'échantillon). Par contre, ils ne sont pas caractérisés par leur zone de résidence, ni par leur moyen de transport privilégié.

La troisième classe, un peu plus nombreuse (un bon tiers de l'échantillon), s'avère *faiblement préoccupée* par les problèmes de circulation et les risques d'accident. Concernant la bonne protection des différentes catégories de piétons, les individus de cette classe sont majoritairement *plutôt d'accord* : pour les enfants, les personnes âgées, et les piétons en général, respectivement 84,2 %, 82,3 % et 79,5 % (contre 36,9 %, 36,1 % et 45,8 % dans l'ensemble de l'échantillon). Ils sont également plus nombreux que la moyenne à *peu* craindre d'être personnellement victime d'un accident, et à juger *peu importants* les problèmes mettant en cause les véhicules circulant dans leur quartier.

Tableau 17 : Classe à faible préoccupation

Classe 3 : faible préoccupation (36 %)	% dans la classe	% global
enfants bien protégés : plutôt d'accord	84,2	36,9
personnes âgées bien protégées : plutôt d'accord	82,3	36,1
piétons en général bien protégés : plutôt d'accord	79,5	45,8
véhicules ne faisant pas attention aux piétons : peu important	29,3	21,3
craignez-vous personnellement d'être accidenté ? peu	42,9	34,7
véhicules ne respectant pas les priorités : peu important	27,6	22,4
véhicules circulant trop vite : peu important	28,7	23,7
ressources mensuelles du ménage : 15 000-25 000 F	19,3	14,7
premier moyen de transport : voiture	66,3	61,8
Amiens est	32,9	29,1
voiture comme passager	11,9	9,6

Les membres de cette classe ne se distinguent pas par un profil socio-démographique particulier, mis à part un niveau de ressource plutôt élevé. Par contre, ils privilégient davantage que les autres la voiture, un peu plus souvent comme passagers, et résident plus fréquemment à Amiens est.

Tableau 18 : Classe sans préoccupation pour les piétons

Classe 4 : aucune préoccupation pour les piétons (13,2 %)	% dans la classe	% global
personnes âgées bien protégées : tout à fait d'accord	82,4	14,2
enfants bien protégés : tout à fait d'accord	87,4	17,0
piétons en général bien protégés : tout à fait d'accord	70,0	17,7
craignez-vous personnellement d'être accidenté ? pas du tout	43,0	23,0
véhicules ne faisant pas attention aux piétons : peu important	28,7	21,3
retraité, pré-retraité, retiré	32,1	19,6
ressources mensuelles du ménage : 2 500-5 000 F	19,3	12,9
Homme	54,2	45,6

La quatrième classe, d'effectif plus restreint, regroupe des individus qui en majorité estiment que toutes les catégories de piétons sont bien protégées (pour la modalité *tout à fait d'accord* : 82,4 % pour les personnes âgées, 87,4 % pour les enfants, 70 % pour les piétons en général), et qui pour eux-mêmes craignent peu l'accident : 43 % d'entre eux ne le craignent *pas du tout*, contre seulement 23 % dans l'ensemble de la population. Il faut remarquer que la modalité la plus significative correspond ici à la bonne protection des personnes âgées, alors que justement les individus appartenant à cette classe sont plus âgés que l'ensemble de l'échantillon (âge moyen 46 ans, contre 40 ans pour l'ensemble), et sont pour un tiers d'entre eux retraités (contre seulement 19,6 % pour l'ensemble). Au niveau de la perception des problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier, par contre, cette classe ne diffère guère du profil moyen. Elle correspond donc à une *absence de préoccupation*, plus précisément *pour les piétons*.

On a vu que les membres de cette classe sont plus âgés, et plus souvent retraités. Ils se caractérisent également par des ressources faibles, sont plus souvent des hommes, mais par contre ne se distinguent ni par leur zone de résidence, ni par le moyen de transport qu'ils privilégient lors de leurs déplacements à Amiens.

Tableau 19 : Classe sans préoccupation pour les véhicules

Classe 5 : aucune préoccupation pour les véhicules (7,2 %)	% dans la classe	% global
véhicules ne faisant pas attention aux piétons : pas important du tout	83,2	6,3
véhicules ne respectant pas les priorités : pas important du tout	72,8	9,0
véhicules circulant trop vite : pas important du tout	58,7	8,4
craignez-vous personnellement d'être accidenté ? pas du tout	54,3	23,0
piétons en général bien protégés : plutôt d'accord	67,4	45,8
personnes âgées bien protégées : plutôt d'accord	53,9	36,1
cadre, profession intellectuelle supérieure	20,0	10,9
centre-ville	17,2	8,7
ressources mensuelles du ménages : 25 000-35 000 F	7,1	2,8

Cette dernière classe ne réunit que 7,2 % des enquêtés. Elle se distingue surtout par l'absence de préoccupation à l'égard des problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier, qu'il s'agisse des véhicules ne faisant pas attention aux piétons (*pas important du tout* pour 83,2 % des individus de cette classe, soit treize fois plus que dans l'ensemble), de ceux ne respectant pas les priorités (*pas important du tout* pour 72,8 % des individus de cette classe, soit huit fois plus que dans l'ensemble) ou de ceux circulant trop vite (*pas important du tout* pour 58,7 % des individus de cette classe, soit sept fois plus que dans l'ensemble). La crainte personnelle d'un accident est encore plus faible que dans la quatrième classe : ici 54,3 % des individus ne craignent *pas du tout* un accident, contre 43 % dans la quatrième classe et 23 % au total. Par contre, en matière de protection des différents types de piétons, les différences sont plus nuancées, même si globalement il apparaît que les membres de cette classe estiment plus souvent que la moyenne que les piétons sont bien protégés.

Cette classe ne se caractérise pas par un moyen de transport particulier, mais se distingue par une forte proportion de cadres supérieurs (deux fois plus que la moyenne), un niveau de ressources mensuelles plus élevé, et une surreprésentation dans le centre-ville (proportion là encore deux fois supérieure à la moyenne).

En définitive, cinq profils types apparaissent, qui articulent de façon cohérente perceptions des risques encourus par les piétons d'une part, et problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier d'autre part. Seules les deux classes les plus minoritaires (4 et 5) révèlent une moindre cohérence des réponses à ces deux thèmes de l'enquête. Les trois premières classes forment un gradient des préoccupations relatives aux problèmes de sécurité routière : préoccupation forte (21,9 %), modérée (21,8 %) ou faible (36 %). La caractérisation des classes par la zone de résidence et le moyen de transport privilégié n'est possible que pour les première, troisième et cinquième classes : les individus fortement préoccupés habitent plus souvent Amiens ouest, et empruntent plutôt les transports en commun, tandis que les individus faiblement préoccupés résident plus souvent dans la zone est, et sont plutôt des automobilistes ; enfin ceux qui ne sont pas du tout préoccupés par les problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier habitent plus fréquemment le centre-ville.

III – Les accidents de la circulation rapportés par les enquêtés

Seuls 2,3 % des enquêtés déclarent avoir été renversés par un véhicule à Amiens, au cours des cinq dernières années, alors qu'ils circulaient à pied ou à vélo. La faiblesse de l'effectif correspondant (26 individus) ne permet pas d'exploitation statistique détaillée. On remarquera simplement que ces 26 individus renversés ne privilégient pas particulièrement le vélo ou la marche à pied : 8 se déplacent avant tout en voiture, 11 en transports en commun. Par ailleurs, on note une surreprésentation de la zone est d'Amiens (10 individus renversés y résident). En outre, afin que les réponses des enquêtés soient fiables, le module du questionnaire consacré spécifiquement à ce type d'accidents était réservé aux accidents ayant eu lieu au cours des deux dernières années, ce qui réduit ici l'effectif pertinent à seulement 11 individus. Pour ce module, les réponses ne sont donc pas réellement exploitables. Nous en dirons juste quelques mots ici. La plupart de ces individus n'ont été renversés qu'une fois au cours des deux dernières années (9 sur 11), 8 à pied, 4 à vélo, 10 fois sur 11 par une voiture. Les conséquen-

ces physiques ne sont pas négligeables, puisque 9 fois sur 11 il a fallu recourir à un médecin, à un pharmacien, ou à une hospitalisation. L'accident a fait l'objet 6 fois d'une déclaration à la police ou à la gendarmerie, et 5 fois à l'assurance. 8 des 11 personnes renversées déclarent avoir par la suite pris des précautions durables.

Tableau 20 : Piétons ou cyclistes renversés (cinq dernières années)

Piétons ou cyclistes renversés par un véhicule à Amiens au cours des cinq dernières années	
enquête renversé	2,3 %
membre du foyer renversé	3,8 %
aucun accident	94 %
total	100 %

Pour les accrochages et les collisions, les résultats sont un peu plus consistants. Un tiers des foyers ont vu un de leurs membres (l'enquête ou une autre personne) impliqué dans un accrochage ou une collision entre deux véhicules, à Amiens, au cours des cinq dernières années.

Tableau 21 : Accidents de voitures (cinq dernières années)

Conducteurs impliqués dans un accrochage ou une collision entre deux véhicules à Amiens au cours des cinq dernières années	
enquête impliqué	18,2 %
membre du foyer impliqué	13,9 %
aucun accrochage	67,9 %
Total	100 %

La proportion de ménages dont un membre a été impliqué dans un accrochage ou une collision varie peu d'un quartier à l'autre. On observe toutefois une opposition entre le centre-ville (28,6 % de ménages concernés) et Amiens nord (37,3 % de ménages concernés). Toutefois il est difficile d'explorer ce type de résultats : on ignore les caractéristiques de la personne impliquée lorsqu'il ne s'agit pas de l'enquête, et pour analyser sérieusement la prévalence des accrochages et collisions par ménage, il faudrait disposer de renseignement sur le nombre de conducteur par ménage.

En se limitant aux cas où l'enquête lui-même déclare avoir été impliqué, on peut prendre en compte la zone de résidence, mais aussi, par exemple, le sexe, l'âge et le moyen de transport privilégié. Globalement, il semble qu'il n'y ait pas de relation statistique significative entre accrochages et zone de résidence, même si une opposition semble se dessiner entre le centre-ville et l'ouest d'une part (avec des prévalences valant respectivement 16,7 % et 14,7 %), et le nord d'autre part. (avec une prévalence de 20 %). Par contre, la relation entre sexe et accrochage est significative : 22,8 % des hommes ont été impliqués dans un accrochage au cours des cinq dernières années, contre 14,4 % des femmes. Comme on pouvait s'y attendre, la relation entre accrochage et moyen de transport privilégié est également très significative. En mettant de côté les enquêtes se déplaçant plutôt à vélo ou en moto (effectifs trop faibles), la prévalence mesurée est de l'ordre de 5 % pour les adeptes des transports en commun et de la marche à pied (plus précisément, respectivement 4,5 % et 6,4 %), et elle s'avère cinq fois plus forte chez ceux qui se déplacent avant tout en voiture (25 %). Par ailleurs, les enquêtes déclarant un accrochage sont en moyenne un peu plus jeunes que les autres (38 ans contre 41 ans).

Une modélisation logistique permet d'"expliquer" les accrochages et collisions. En fait, il s'agit surtout de quantifier les influences entre variables, en corrigeant les éventuels effets de structure. Ainsi, les hommes ont 1,5 fois plus d'accrochage que les femmes, et les enquêtes qui privilégient la voiture comme moyen de transport 5 fois plus que les autres. Comme il se trouve par ailleurs que les hommes privilégient davantage la voiture que les femmes, il est important d'étudier ici l'incidence de chaque variable sur l'accrochage, en contrôlant l'effet des autres variables (par exemple l'incidence du sexe en contrôlant le moyen de transport privilégié).

Tableau 22 : Régression logistique (accident ou collision dans les cinq dernières années)

effets significatifs :	odds ratios
âge	0,98**
Homme	1,93***
Moyen de transport privilégié : la voiture	5,24***
Amiens ouest	0,72

*** : effet significatif au seuil 0.001

** : effet significatif au seuil 0.01

* : effet significatif au seuil 0.05

Toutes choses égales par ailleurs, ou du moins en contrôlant les effets dus à chaque variable introduite dans ce modèle, on obtient les résultats suivants :

- La probabilité d'avoir un accrochage ou une collision diminue avec l'âge : chaque année supplémentaire multiplie par 0,98 le rapport des chances d'avoir un accident. Par exemple, relativement à un premier individu âgé de 20 ans, un second à 1,16 fois moins de chances d'avoir eu un accrochage ou une collision au cours des cinq dernières années s'il a 30 ans, 1,35 fois moins s'il a 40 ans, 1,57 fois moins s'il a 50 ans... et deux fois moins s'il a 65 ans.

- Un homme a presque deux (1,93) fois plus de chances qu'une femme d'avoir eu un accrochage ou une collision au cours des cinq dernières années.

- Les individus qui privilégient la voiture comme moyen de transport lors de leurs déplacements à Amiens ont plus de cinq (5,24) fois plus de chances que les autres d'avoir eu un accrochage ou une collision au cours des cinq dernières années. Par contre, il n'y a pas de différence significative entre ceux qui ne citent pas la voiture parmi les deux moyens de transport qu'ils utilisent le plus, et ceux qui la désignent en second.

- La probabilité d'avoir eu un accrochage ou une collision au cours des cinq dernières années varie peu suivant la zone de résidence. Il apparaît que les individus résidant à Amiens ouest déclarent un peu moins souvent des accrochages (mais cet effet n'est significatif qu'au seuil de 5 %).

IV – Les réponses au module "accrochages et collisions"

Une série de questions permet de détailler les circonstances et les conséquences des accrochages et collisions, ainsi que les appréciations des individus sur un certain nombre de points. Une fois éliminés les individus ayant rapporté un accident antérieur à 1997, il reste 132 observations, soit 11,4 % de l'échantillon. Sur ces 132 enquêtés, la plupart déclarent un seul accrochage au cours des deux dernières années (104 d'entre eux, soit 79 %).

Il s'agit pour l'essentiel d'accrochages ou de collisions survenues entre deux voitures (dans 83 % des cas), et dont les conséquences sont bénignes, du moins en ce qui concerne les dommages physiques. En effet, la plupart du temps l'accident n'a nécessité ni hospitalisation, ni visite chez le médecin ou le pharmacien, que ce soit pour le conducteur (dans 92 % des cas) ou pour d'éventuels passagers (dans 97 % des cas). Pour le véhicule, les dommages sont plus fréquents : l'enquêté estime une fois sur trois (36 %) que son véhicule a été très endommagé, et une fois sur deux (55 %) qu'il a été peu endommagé. Par ailleurs, deux fois sur trois (67 %) l'enquêté est seul dans son véhicule au moment de l'accident, et il est amusant de constater qu'il estime rarement être responsable des faits : il estime dans 58 % des cas que c'est l'autre véhicule qui était en tort, dans 18 % des cas que les torts étaient partagés, et seulement dans 23 % des cas que le véhicule qu'il conduisait était en tort.

Les déclarations à la police et à la gendarmerie sont rares, ce qui s'explique par le peu de gravité des accidents : 82 % des accrochages ou collisions n'ont pas été déclarés ni à l'une ni à l'autre, et la plupart du temps un constat à l'amiable a été rédigé. Par contre, la déclaration à l'assurance est presque systématique (82 %), le remboursement un peu moins (77 %), et la plupart des individus ayant fait cette démarche se déclarent assez ou très satisfaits (82 %). Enfin, suite à l'accident rapporté, 17 % des individus déclarent avoir pris des précautions particulières (en étant plus attentif, ou en changeant d'itinéraire...) pendant un moment, 64 % durablement, et 35 % pas du tout.

Le faible effectif sur lequel on travaille ici ne permet aucune analyse statistique approfondie, et en particulier rend difficile tout croisement de variable. Tout au plus peut-on faire apparaître quelques

disparités en fonction du sexe de l'enquêté. D'abord les accrochages et les collisions impliquant des hommes semblent plus graves : 42 % d'entre eux déclarent que leur véhicule a été très endommagé, contre 27 % des femmes. Par ailleurs, les hommes sont deux fois plus nombreux à déclarer plus d'un accrochage au cours des deux dernières années (27 % contre 13 %). Enfin, les femmes déclarent deux fois plus souvent que leur véhicule était en tort (32 % contre 15 %), et sont plus nombreuses à prendre des précautions durables suite à l'accident (59 % contre 39 %).

En conclusion, l'exploitation des modules spécifiques consacrés aux accidents déclarés constitue sans nul doute une précieuse source d'information, pour comprendre les circonstances exactes, la gravité et les conséquences diverses de ces accidents, ainsi que les attentes des individus relativement à la gendarmerie, la police et les compagnies d'assurance. Toutefois elle n'est réalisable de façon satisfaisante que pour des effectifs plus conséquents que ceux observés ici. Il conviendrait donc soit d'augmenter la taille de l'échantillon (après tout, il ne s'agissait ici que d'une préenquête), soit d'interroger en détail les accidentés sur des événements survenus en deçà des deux années précédant l'enquête, ce qui soulève évidemment le délicat problème de la fiabilité des informations qui seraient alors recueillies.

CHAPITRE 4 : LA PERCEPTION DE LA POLLUTION DE L'AIR À AMIENS¹⁰¹

Un premier constat assez surprenant s'impose : la pollution de l'air, qui ne semble pas constituer un problème particulièrement aigu à Amiens, inquiète pourtant beaucoup ses habitants. Un enquêté sur deux estime que la pollution de l'air est un problème important dans son quartier, trois sur quatre que cette pollution peut provoquer un cancer, et un sur trois déclare avoir déjà souffert de troubles dus à cette pollution à Amiens. Toutefois un certain nombre d'éléments amènent à relativiser cette inquiétude.

I – Premier aperçu des résultats

Tableau 23 : Pollution de l'air

La pollution de l'air peut provoquer...	
des cancers	74,1 %
des troubles respiratoires graves	24,6 %
des troubles respiratoires bénins	0,5 %
aucun trouble	0,8 %

Les conséquences de la pollution de l'air sont jugées presque unanimement graves par les enquêtés : 98,7 % d'entre eux pensent que cette pollution peut provoquer des cancers ou des troubles respiratoires graves. En outre, cette pollution est perçue comme très répandue : c'est un problème important dans les villes pour 92,4 % des enquêtés. Toutefois, lorsque les questions posées localisent cette pollution en la rapprochant davantage de l'enquêté, ce score décline : de 92,4 à 59,7 % lorsque la question porte sur Amiens, et de 59,7 à 50,5 % lorsqu'elle porte sur le quartier où vit l'enquêté.

Tableau 24 : Localisation de la pollution de l'air

	La pollution de l'air, c'est un problème...		
	...dans les villes	...à Amiens	...dans votre quartier
important	92,4 %	59,7 %	50,5 %
peu important	6,5 %	35,1 %	38,2 %
pas important du tout	1 %	5,0 %	11,0 %

Cette décroissance est un résultat assez général, observé pour tous les types de pollution dans les enquêtes d'opinion réalisées par EDF¹⁰², et observé également pour l'insécurité dans certains sondages récents : invités à se prononcer sur la gravité d'un problème de société, les personnes interrogées le jugent plus volontiers grave lorsque l'énoncé de la question le situe loin d'eux (la pollution dans le monde, l'insécurité en France...), et au contraire le jugent moins souvent grave lorsque l'énoncé le rapproche d'eux (la pollution dans votre région, l'insécurité dans votre ville...). On interprète généralement ce décalage en distinguant la préoccupation générale à l'égard d'un problème donné, et l'inquié-

¹⁰¹ Cette partie de l'enquête a été prise en charge par Patrick PERETTI.

¹⁰² Cf. notamment le Baromètre Environnement EDF-DER, réalisé régulièrement par la SOFRES. Par exemple, en 1994, 68 % des Français jugent l'état de l'environnement mauvais ou très mauvais *dans le monde*, cette proportion tombant successivement à 30 %, 23 % puis 16 %, lorsque la question porte sur l'état de l'environnement *en Europe*, *en France*, puis *dans votre région*. Cf. note de travail du GRETS (référence HN-55/94/011).

tude pour soi : ici les Amiénois sont beaucoup plus préoccupés par la pollution de l'air dans les villes en général, que dans leur quartier en particulier.

Il reste toutefois qu'un Amiénois sur deux estime que cette pollution est importante dans son quartier. Dans ces conditions, on pourrait s'attendre à ce que cette nuisance soit souvent perçue par les enquêtés comme un danger pour leur santé personnelle. En l'occurrence, seuls 13,6 % jugent qu'elle constitue un danger très important pour leur santé, et 33,7 % un danger assez important. Ces scores ne sont pas négligeables, loin de là, mais paraissent tout de même relativement peu élevés, au vu des proportions d'Amiénois qui estiment que la pollution de l'air est un problème important à Amiens (59,7 %), dans leur quartier (50,5 %), et aux conséquences graves pour la santé (98,7 %). Après tout, 38,7 % des enquêtés estiment simultanément que cette pollution est un problème important dans leur quartier, et qu'elle peut provoquer des cancers, proportion presque trois fois supérieure aux 13,6 % qui pensent que leur santé est très en danger.

Tableau 25 : Peur personnelle de la pollution

Pour votre santé personnelle, la pollution de l'air à Amiens constitue un danger...	
très important	13,6 %
assez important	33,7 %
peu important	42,4 %
pas important du tout	10,4 %

Ce contraste s'explique dans la mesure où la pollution de l'air est plutôt perçue comme une menace sélective, qui ne concerne que les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (48,1 %), ou les enfants (18,4 %). Seul un enquêté sur quatre (26,1 %) pense que cette pollution constitue un danger pour la santé de tous les habitants.

Tableau 26 : Personnes menacées par la pollution

La pollution de l'air à Amiens constitue un danger pour la santé...	
de tous les habitants	26,1 %
surtout des enfants	18,4 %
surtout des personnes âgées	3,2 %
surtout des personnes qui ont déjà des problèmes respiratoires	48,1 %
ce n'est pas un danger	3,4 %

Les réponses à la question *À Amiens, vous est-il arrivé de souffrir de troubles divers à cause de la pollution de l'air ?* sont délicates à interpréter. Les résultats peuvent surprendre : un tiers des enquêtés déclarent avoir déjà souffert de tels troubles, *souvent* (6,3 %) ou *parfois* (26,7 %).

Tableau 27 : Troubles personnels subis du fait de la pollution

À Amiens, il vous est arrivé de souffrir de troubles divers à cause de la pollution de l'air...	
souvent	6,3 %
parfois	26,7 %
jamais	65,8 %

Toutefois, la notion de *troubles divers* est très vague, et peut inclure en particulier légers maux de têtes ou toux passagères. En outre, l'origine de ces troubles, et ici leur connexion à la pollution de l'air, est laissée à l'appréciation des enquêtés. En fait cette question ne prétend pas évaluer l'impact "objectif" de la pollution de l'air sur la santé des Amiénois, mais plutôt compléter les questions précé-

dentes, et en particulier celle sur le *danger pour la santé personnelle*. On fait ici l'hypothèse qu'il faut être préoccupé par la pollution de l'air pour expliquer par celle-ci un trouble vécu, mais qu'*a contrario* tous les enquêtés ne sont pas capables de relier leur préoccupation à une expérience personnelle. De fait, les enquêtés qui déclarent avoir souvent souffert de tels troubles estiment massivement que la pollution de l'air constitue un danger très ou assez important pour leur santé personnelle (88,3 % d'entre eux). À l'inverse, parmi les enquêtés qui estiment que la pollution de l'air est un danger très ou assez important pour leur santé, ceux déclarant avoir souvent souffert de ces troubles sont minoritaires (respectivement 22,1 % et 7,7 %).

Au niveau des causes de la pollution de l'air, la circulation urbaine arrive en tête, citée par près des deux tiers des enquêtés (64,3 %), devant les activités industrielles proches de la ville (53,6 %). On notera que les bombes aérosols, qui n'ont aucune incidence réelle sur la pollution de l'air, sont citées par 8 % des enquêtés. Seuls 1,4 % ne citent aucune cause, 46,2 % en citent une, 42,9 % deux, et 9,5 % trois ou plus.

Tableau 28 : Causes de la pollution de l'air

Les éléments qui participent à la pollution de l'air à Amiens sont...	
les véhicules qui circulent dans la ville	64,3 %
les véhicules diesel en particulier	27,6 %
la circulation autoroutière proche	10,8 %
les bombes aérosols	8 %
les activités industrielles proches de la ville	53,6 %

Lorsque l'on croise les indicatrices relatives à chacune de ces causes avec les questions sur le danger pour la santé personnelle et les troubles divers attribués à la pollution de l'air, on obtient des résultats très proches. Les enquêtés qui estiment que la pollution de l'air constitue un danger très important pour leur santé personnelle incriminent beaucoup plus souvent les aérosols (14,7 % au lieu de 8 %) et les véhicules diesel (34,9 % contre 27,6 %), et citent plus souvent trois causes ou plus (13,7 % au lieu de 9,5 %), de même que ceux qui déclarent avoir souvent souffert de troubles dus à cette pollution (14 % pour les aérosols, 36,6 % pour le diesel, et 14,8 % citent trois causes ou plus).

En bref, il apparaît donc que la pollution de l'air est perçue comme une menace très répandue en milieu urbain, et aux conséquences graves. Une fois prises en compte ces caractéristiques, les résultats en terme de crainte personnelle apparaissent finalement relativement peu élevés. Ce décalage s'explique d'abord parce que la pollution de l'air semble davantage perçue comme un problème de société, qui concerne les villes en général, plutôt que le quotidien des Amiénois. Ensuite, la pollution de l'air est perçue comme une menace sélective, à laquelle les habitants sont inégalement exposés. Il reste tout de même que les réponses en termes de danger pour la santé personnelle et de troubles divers attribués à la pollution de l'air atteignent des niveaux assez inattendus.

II – Approche multivariée et typologie des opinions

Les méthodes d'analyse factorielle permettent d'appréhender simultanément toutes les réponses aux questions d'opinion relatives à la pollution de l'air, de repérer les liaisons statistiques qui s'établissent entre elles et de les hiérarchiser, afin de résumer au mieux l'information fournie par les données. Une fois cette information synthétisée dans un espace factoriel, il est possible de construire une typologie des enquêtés, c'est-à-dire de dégager des profils types d'opinions à l'égard de la pollution de l'air¹⁰³. Chaque classe obtenue peut être également caractérisée en fonction des particularités socio-démographiques des individus qui la constituent.

¹⁰³ On a d'abord réalisé une analyse des correspondances multiples. Toutes les questions relatives à la pollution de l'air ont été prises comme variables actives, sauf la question 181 (*Dans les villes, la pollution de l'air, c'est un problème...*), retenue comme variable illustrative (le profil trop déséquilibré des réponses à cette question perturbait la constitution des axes factoriels), avec des indicateurs socio-démographiques. À partir des résultats de cette analyse factorielle, on a ensuite réalisé une classification ascendante hiérarchique. Les modalités présentées pour caractériser chaque classe sont significatives au seuil de

Tableau 29 : Pollution de l'air ; préoccupation générale

Classe 1 : préoccupation générale (46,1 %)	% dans la classe	% global
Amiens : pollution de l'air importante	98,4	59,7
Quartier : pollution de l'air importante	88,3	50,5
Danger pour santé personnelle assez important	54,6	33,7
Troubles dus à la pollution de l'air : parfois	41,8	26,7
Villes : pollution de l'air importante	99,8	92,4
Danger pour la santé de tous les habitants	37,3	26,1
La pollution de l'air provoque des cancers	78,8	74,1
Ouvriers	24,9	20,8
36-50 ans	27,5	23,2
Études secondaires	48,1	44,2
Employés	27,8	24,5

La classe 1 regroupe un peu moins de la moitié des enquêtés (46,1 %). Cette classe majoritaire se caractérise avant tout par sa préoccupation à l'égard de la pollution de l'air : au sein de cette classe, presque tous les individus jugent que cette pollution constitue un problème important à Amiens (98,4 %, contre 59,7 % pour l'ensemble de l'échantillon), et dans les villes (99,8 %, contre 92,4 % pour l'ensemble), voire dans leur propre quartier (88,3 % contre 50,5 %). Ces individus sont également un peu plus nombreux que la moyenne à penser que la pollution de l'air met en danger la santé de tous les habitants (37,3 % contre 26,1 %), et qu'elle peut provoquer des cancers (78,8 % contre 74,1 %). Toutefois, s'agissant de l'impact de cette pollution sur leur propre santé, leurs réponses sont plus nuancées : plus souvent que les autres, ils estiment que c'est un danger assez important (et non très important) pour leur santé (54,6 % contre 33,7 % pour l'ensemble), et déclarent en avoir parfois (et non souvent) déjà souffert (41,8 % contre 26,7 %). Globalement, ces individus sont donc très préoccupés par la pollution de l'air, mais leurs craintes personnelles ne semblent pas à la mesure de ces préoccupations. On caractérisera donc leur attitude en terme de *préoccupation générale*.

Du point de vue des indicateurs socio-démographiques, on observe parmi ces personnes préoccupées une surreprésentation des ouvriers, des employés, des personnes âgées de 36 à 50 ans, et de celles qui ont interrompu leurs études dans l'enseignement secondaire.

Tableau 30 : Pollution de l'air ; attitude modérée

Classe 2 : modération (32,4 %)	% dans la classe	% global
Amiens : pollution de l'air peu importante	85,1	35,1
quartier : pollution de l'air peu importante	82,2	38,2
danger pour santé personnelle peu important	82,2	42,4
troubles dus à la pollution de l'air : jamais	80,4	65,8
danger surtout pour ceux qui ont déjà des problèmes respiratoires	59,3	48,1
villes : pollution de l'air peu importante	10,3	6,5
études supérieures	47,0	40,4
15-25 ans	31,4	26,1
professions intermédiaires	23,8	19,2

Cette deuxième classe regroupe un tiers des enquêtés (32,4 %). Relativement à l'ensemble de la population, ces individus jugent plus souvent que la pollution de l'air est un problème peu important, que ce soit à Amiens (85,1 % contre 35,1 % pour l'ensemble), dans leur quartier (82,2 % contre 38,2 %), ou dans les villes en général (10,3 % contre 6,5 %). Ils estiment que cette pollution ne cons-

1 %. C'est-à-dire que lorsque l'on compare, pour l'une de ces modalités, la proportion dans la classe et la proportion dans l'ensemble de l'échantillon, on a moins d'une chance sur cent de se tromper en estimant qu'elles sont différentes l'une de l'autre. Le tout a été fait avec le logiciel SPADN.

titue un danger que pour les personnes qui souffrent déjà de troubles respiratoires (59,3 % contre 48,1 %). Par ailleurs, ils ne se sentent pas eux-mêmes concernés : une forte majorité d'entre eux pense que c'est un danger peu important pour leur santé personnelle (82,4 % contre 42,4 %), et déclare n'en avoir jamais souffert (80,4 % contre 65,8 %). On pourra qualifier cette attitude en terme de *modération* non concernée.

Ces individus modérés sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur, et appartiennent plutôt aux professions intermédiaires, et à la plus jeune catégorie d'âge (15-25 ans). Cette jeunesse relative est confirmée à l'examen des âges moyens : les individus de cette classe ont en moyenne deux ans de moins que l'ensemble de la population¹⁰⁴.

Tableau 31 : Pollution de l'air ; crainte pour les personnes âgées

Classe 3 : crainte pour les personnes âgées (3,5 %)	% dans la classe	% global
Danger surtout pour les personnes âgées	91,9	3,2
Causes de la pollution de l'air : industrie non citée	75,4	46,4
La pollution de l'air provoque des troubles respiratoires graves	42,6	24,6
Causes de la pollution de l'air : diesel cité	44,6	27,7
> 60 ans	37,0	18,9

La troisième classe correspond à une minorité d'enquêtés (3,5 %). Les individus de cette classe sont principalement caractérisés par le fait qu'ils estiment que la pollution de l'air constitue un danger surtout pour les personnes âgées (91,9 % contre 32 % pour l'ensemble). Ils diffèrent peu de la moyenne pour les autres questions sur la pollution de l'air, à ceci près qu'ils mettent plus souvent en cause les véhicules diesel (44,6 % contre 27,7 %), et moins souvent les industries proches de la ville (75,4 % ne les citent pas contre 46,4 % dans l'ensemble de l'échantillon). En outre, ils dramatisent moins les conséquences de cette pollution, puisqu'ils lui attribuent plus souvent des troubles respiratoires graves (au lieu du cancer, 42,6 % contre 24,6 %).

Enfin, cette *crainte centrée sur les personnes âgées* est dans une certaine mesure une crainte pour soi, puisque 37 % des individus de cette classe ont plus de 60 ans (contre 18,9 % dans l'ensemble de la population). Ces individus ont en outre en moyenne six ans de plus que les autres¹⁰⁵.

Tableau 32 : Pollution de l'air ; peur personnelle

Classe 4 : forte crainte pour soi (6,6 %)	% dans la classe	% global
Troubles dus à la pollution de l'air : souvent	92,6	6,3
Danger pour santé personnelle très important	45,9	13,6
Quartier : pollution de l'air importante	77,2	50,5
Amiens : pollution de l'air importante	81,9	59,7
Pollution de l'air : trois causes citées	17,2	6,7
Ressources mensuelles du ménage : 2 500-5 000 F	24,0	12,9
Employés	30,2	19,4

La quatrième classe réunit également une minorité d'enquêtés (6,6 %). Ce sont avant tout des personnes qui déclarent souvent souffrir de troubles qu'ils attribuent à la pollution de l'air (92,6 % d'entre eux, contre 6,3 % pour l'ensemble de l'échantillon) et qui, en conséquence, estiment beaucoup plus souvent qu'elle constitue un danger très important pour leur santé personnelle (45,9 % contre 13,6 %). On remarquera toutefois le décalage observé entre ces deux proportions (92,6 % contre 45,9 %, soit du simple au double). On peut proposer diverses hypothèses pour rendre compte de ce décalage. Par exemple, les réponses ne sont peut-être pas cohérentes d'une question à l'autre ; ou alors les

¹⁰⁴ 38,43 ans contre 40,44, différence significative au seuil 0,005.

¹⁰⁵ 46,4 ans contre 40,44, différence significative au seuil 0,018.

enquêtés hiérarchisent implicitement les dangers et estiment que, comparée à d'autres menaces, la pollution de l'air n'est pas si grave ; ou encore, plus simplement, ils estiment que les troubles dont ils déclarent souvent souffrir sont bénins, ne mettent pas véritablement pas en danger leur santé. Les membres de cette classe sont plus préoccupés que la moyenne : respectivement 77,2 % et 81,9 % d'entre eux estiment que la pollution de l'air constitue un problème important dans leur quartier et à Amiens (contre 50,5 % et 59,7 % pour l'ensemble), et ils sont plus nombreux à citer trois causes (17,2 % contre 6,7 %). Néanmoins leur niveau de préoccupation reste nettement inférieur à celui de la première classe (respectivement 88,3 % et 98,4 % pour leur quartier et Amiens). Les individus de cette classe sont donc caractérisés par une *forte crainte pour soi*.

Près d'un tiers de ces individus sont des employés (30,2 % contre 19,4 % pour l'ensemble de l'échantillon), et près d'un quart d'entre eux déclarent un niveau de ressources mensuelles du ménage très faible (pour la tranche 2 500-5 000F : 24 % contre 12,9 %, soit deux fois plus).

La cinquième classe, qui regroupe 11,5 % des enquêtés, présente un profil opposé aux première et quatrième classes. Beaucoup plus fréquemment que les autres, ses membres estiment que la pollution de l'air n'est pas un problème important, que ce soit dans leur quartier (54,3 % contre 11 % pour l'ensemble), à Amiens (40 % contre 5 %), ou dans les villes en général (21,2 % contre 6,5 %) et qu'elle ne provoque que des troubles respiratoires graves (et non des cancers, 46,8 % contre 24,6 %). Ils jugent également plus souvent que cette pollution ne constitue pas un danger (14,7 % contre 3,4 %), surtout pour leur propre santé (80,9 % contre 10,4 %). Par ailleurs, ils déclarent presque tous n'avoir jamais souffert de troubles dus à la pollution (93,6 % contre 65,8 % pour l'ensemble), et ne mettent presque jamais en cause les aérosols et la circulation autoroutière.

Tableau 33 : Pollution de l'air ; détachement

Classe 5 : détachement (11,5 %)	% dans la classe	% global
danger pour santé personnelle pas important du tout	80.9	10.4
Amiens : pollution de l'air pas importante du tout	40.0	5.0
quartier : pollution de l'air pas importante du tout	54.3	11.0
troubles dus à la pollution de l'air : jamais	93.6	65.8
villes : pollution de l'air peu importante	21.2	6.5
la pollution de l'air provoque des troubles respiratoires graves	46.8	24.6
la pollution de l'air n'est pas un danger	14.7	3.4
causes de la pollution de l'air : aérosols non cités	98.6	92.0
causes de la pollution de l'air : autoroute non citée	96.3	89.2
cadres et professions intellectuelles supérieures	21.5	10.9
> 60 ans	31.2	18.9
études supérieures	50.6	40.4

Cette attitude presque désinvolte, ce *détachement* à l'égard de la pollution de l'air s'avère le fait d'individus plus fréquemment cadres et professions intellectuelles supérieures, diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi plus âgés : un tiers ont plus de 60 ans, et ils ont en moyenne quatre ans de plus que l'ensemble des enquêtés¹⁰⁶.

Au final, on obtient donc une typologie contrastée d'opinions à l'égard de la pollution de l'air. On remarquera que les opinions d'ordre général, sur l'importance du problème à différents niveaux, sur les personnes concernées ou la gravité des conséquences, ont leur logique propre, partiellement indépendante des troubles déclarés et des craintes pour sa propre santé : ainsi, lorsque l'on compare les première et quatrième classes, il apparaît bien que les personnes les plus préoccupées ne sont pas celles qui se déclarent les plus touchées ou les plus exposées, et *vice versa*. Par ailleurs, la caractérisation des classes par les indicateurs socio-démographiques a mis en évidence des contrastes par âge, niveau scolaire et profession. Ni le sexe, ni la zone de résidence à Amiens ne sont intervenus. La typologie

¹⁰⁶ 44,71 ans contre 40,44, différence significative au seuil 0,002.

réalisée et la zone de résidence s'avèrent donc globalement indépendantes l'une de l'autre¹⁰⁷. Toutefois, en distinguant le profil des opinions relatives à la pollution de l'air au sein de chaque zone, quelques différences significatives apparaissent.

Tableau 34 : Pollution de l'air et secteurs urbains

	centre	est	nord	ouest	sud	ensemble
Préoccupation générale	37,1 %	46,9 %	50,6 %	47,2 %	42,4 %	46,1 %
Modération	35,4 %	32,8 %	29,2 %	31,4 %	35,5 %	32,4 %
Crainte pour les personnes âgées	4,5 %	3,6 %	3,7 %	3,9 %	1,8 %	3,5 %
Forte crainte pour soi	7,2 %	5,5 %	7,1 %	8,3 %	5,0 %	6,6 %
Détachement	15,8 %	11,1 %	9,4 %	9,4 %	15,3 %	11,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

La préoccupation générale s'avère beaucoup plus fréquente à Amiens nord (50,6 %) que dans le centre-ville (37,1 %). Inversement, le détachement à l'égard de la pollution de l'air caractérise plutôt les habitants du centre et du sud (respectivement 15,8 % et 15,3 %), par opposition aux habitants du nord et de l'ouest (9,4 % dans ces deux zones). L'attitude de modération se trouve quant à elle répartie de façon relativement uniforme d'une zone à l'autre. Enfin, pour les deux attitudes minoritaires, la faiblesse des effectifs concernés invite à la prudence. Toutefois une opposition semble se dessiner entre, d'une part, le centre et l'ouest, où les craintes pour soi ou pour les personnes âgées sont plus fréquentes, et, d'autre part, le sud, où ces craintes atteignent leur fréquence la plus basse.

III - Pollution de l'air et problèmes de voisinage

Pour tenter de mieux comprendre les déterminants des opinions relatives à la pollution de l'air, on a fait l'hypothèse que ces opinions n'étaient pas indépendantes de la perception des problèmes de voisinage. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des questions relatives aux problèmes perçus par l'enquêté dans son quartier, on a réalisé une analyse des correspondances multiples sur ces questions. Le premier axe factoriel obtenu est principalement déterminé par les questions relatives aux incivilités : il oppose les enquêtés qui estiment que le vandalisme, les gens bruyants et les bandes de jeunes constituent un problème important dans leur quartier, à ceux qui estiment au contraire qu'il ne s'agit pas là de problèmes importants. En outre, les premiers jugent également que la drogue constitue un problème important dans leur quartier, contrairement aux seconds. Ce premier axe correspond donc à un cumul des problèmes d'incivilités ou de délinquance perçus dans le quartier.

¹⁰⁷ L'hypothèse d'indépendance ne peut être rejetée qu'au seuil de 0,426 (test du χ^2).

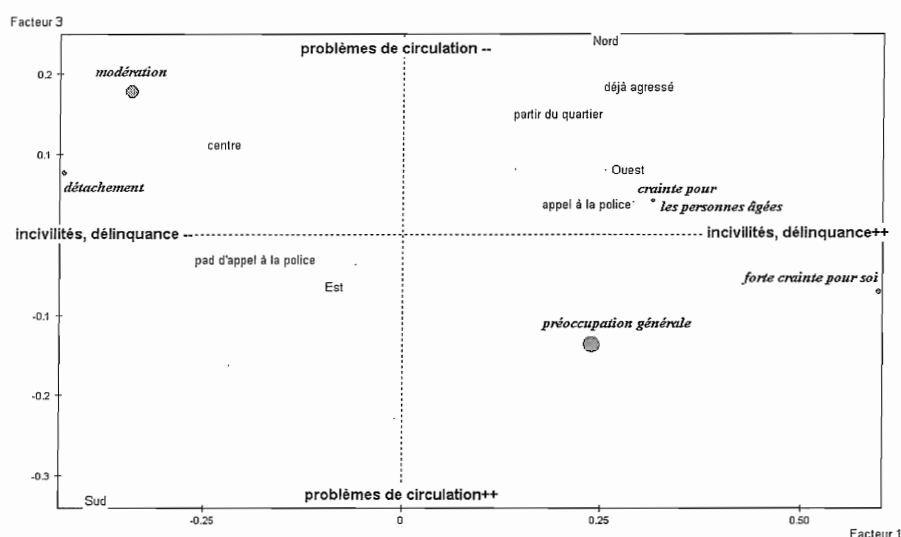
Tableau 35 : Pollution de l'air et problèmes de voisinage

Axe 1 (13,3 % de l'inertie)	
Coordonnées négatives (contributions en %)	coordonnées positives (contributions en %)
Bandes de jeunes : pas important (5,1 %)	Gens bruyants : important (7 %)
Drogue : pas important (4,6 %)	Bandes de jeunes : important (6,8 %)
Vandalisme : pas important (4,4 %)	Vandalisme : important (6 %)
Gens bruyants : pas important (4,2 %)	Drogue : important (5,7 %)

Axe 3 (5,6 % de l'inertie)	
Coordonnées négatives	Coordonnées positives
Véhicules...	véhicules...
...qui ne respectent pas... : important (6,7 %)	...qui circulent trop vite : peu important (11,4 %)
...qui circulent trop vite : important (6,5 %)	...qui ne respectent pas... : peu important (10,2 %)
...qui ne font pas attention... : important (5,2 %)	...qui ne font pas attention... : peu important (9,8 %)
	...qui ne respectent pas... : pas important (4,4 %)
	...qui ne font pas attention... : pas important (3,8 %)

De la même façon, le troisième axe¹⁰⁸ fait apparaître un cumul des perceptions relatives aux problèmes de circulation dans le quartier : il oppose des enquêtés qui estiment que les véhicules qui ne respectent pas les priorités, qui circulent trop vite ou qui ne font pas assez attention aux piétons constituent un problème important dans le quartier, à ceux qui considèrent au contraire qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'espace constitué par ces deux axes factoriels (perception des incivilités et de la délinquance dans le quartier, perception des problèmes de circulations dans le quartier). On y a projeté quelques questions en variables supplémentaires, dont la typologie en cinq classes des opinions relatives à la pollution de l'air.

Figure 8 : Pollution de l'air, circulation routière et problèmes de voisinage

¹⁰⁸ On laisse de côté le deuxième axe, qui laisse apparaître un effet GUTMAN (opposition entre modalités extrêmes et moyennes), fréquent en analyse des correspondances multiples lorsque les variables actives sont ordinales, et peu intéressant du point de vue interprétatif.

Les enquêtés préoccupés par les incivilités et la délinquance dans leur quartier, mais pas par les problèmes de circulation, ont plus souvent que les autres subi une agression et fait appel à la police municipale. Ils se déclarent plus fréquemment enclins à quitter le quartier, et habitent plutôt le nord et l'ouest d'Amiens. À l'opposé, les enquêtés davantage préoccupés par la circulation routière, et moins par les incivilités ou la délinquance, envisagent plutôt de rester dans leur quartier, ont plus rarement fait appel à la police municipale, et habitent plus souvent le sud d'Amiens. Du point de vue des types d'opinions relatives à la pollution de l'air, on voit qu'ils ne se répartissent pas au hasard dans cet espace factoriel. Les enquêtés qui ne jugent pas importants dans leur quartier ni les problèmes de circulation, ni les incivilités et la délinquance, ont plus souvent une opinion *modérée* ou *détachée* à l'égard de la pollution de l'air. Inversement, ceux qui jugent importants dans leur quartier ces deux types de problèmes appartiennent plus souvent aux types *préoccupation générale* et *forte crainte pour soi*. Enfin, c'est surtout sur le premier axe, et donc relativement à la perception des incivilités et de la délinquance dans le quartier, que les différences entre types sont les plus nettes.

Il semble donc bien qu'il n'y ait pas indépendance entre, d'une part, les perceptions des problèmes de circulation, d'incivilités ou de délinquance dans le quartier, et, d'autre part, les perceptions relatives à la pollution de l'air. Pour appréhender ces relations de façon plus rigoureuse, en éliminant les "effets de structure" et en quantifiant les influences entre les différentes perceptions, on aura recours à une modélisation logistique.

IV - Modélisation des opinions relatives à la pollution de l'air

Il s'agit ici d'expliquer l'appartenance d'un individu à un groupe en fonction de différentes variables explicatives. On s'intéressera successivement à trois groupes : d'abord les membres du type *préoccupation générale* (46,1 % de l'échantillon), produit par notre classification ascendante hiérarchique, ensuite les individus qui estiment que cette pollution constitue un danger *très* ou *assez important* pour leur santé personnelle (47,3 % des enquêtés), et enfin ceux qui déclarent avoir déjà souffert de troubles dus à la pollution de l'air (*souvent* ou *parfois*, soit au total 33 % de l'échantillon).

On envisage d'expliquer l'appartenance à ces groupes en fonction d'indicateurs socio-démographiques (âge, en continu ou en classes, sexe, niveau d'études, profession, ressources du ménage), en fonction de la zone habitée à Amiens, et enfin en fonction de la perception des problèmes de quartier. On a vu en effet que les opinions relatives à la pollution de l'air ne semblent pas indépendantes de la perception des problèmes de quartier (drogue, bandes de jeunes, gens bruyants, vandalisme et problèmes liés aux véhicules circulant dans le quartier). Pour synthétiser l'ensemble de ces questions relatives aux problèmes perçus dans le quartier, on a prolongé la dernière analyse des correspondances multiples par une classification ascendante hiérarchique. On a ainsi obtenu trois classes qui correspondent à des degrés différents de préoccupation pour les problèmes de quartier. Ces trois classes constitueront les trois modalités d'une variable *perception des problèmes de quartier*, laquelle pourra servir de variable explicative "synthétique" dans nos modélisations.

Tableau 36 : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe très critique

Classe 1 : <i>très critiques</i> (41,8 %)	% dans la classe	% global
Gens bruyants : important	74,1	35,7
Vandalisme : important	81,0	47,4
Bandes de jeunes : important	63,5	32,1
drogue : important	63,1	34,0
véhicules qui ne font pas assez attention aux piétons : important	93,4	72,1
véhicules qui ne respectent pas les règles... : important	88,8	68,3
véhicules qui circulent trop vite : important	83,7	67,8

La première classe (41,8 %) réunit des enquêtés qui jugent plus fréquemment que les autres que tous les problèmes de quartier abordés dans le questionnaire sont importants. Ainsi, par exemple,

74,1 % d'entre eux estiment que les gens bruyants sont un problème important dans leur quartier, contre seulement 35,7 % dans l'ensemble de l'échantillon. Cette forte préoccupation concerne aussi bien les incivilités que les problèmes de circulation, même si elle s'avère plus nette pour les premières. Les membres de cette classe sont donc *très critiques* par les problèmes de leur quartier.

La deuxième classe, qui regroupe près de la moitié des enquêtés (49,8 %), est caractérisée par des réponses plus modérées. En effet, pour chacun des sept problèmes de quartier pris en compte ici, la modalité sur-représentée au sein de cette classe est cinq fois la modalité *peu important* et deux fois seulement la modalité *pas important*. Il s'agit donc plutôt ici d'individus qui ont une perception *modérée* des problèmes de leur quartier.

Tableau 37 : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe modérée

Classe 2 : modérés (49,8 %)	% dans la classe	% global
Vandalisme : peu important	51,1	33,0
gens bruyants : peu important	52,3	35,8
véhicules qui ne font pas assez attention aux piétons : peu important	34,8	21,3
bandes de jeunes : peu important	53,3	38,7
gens bruyants : pas important du tout	40,8	27,7
véhicules qui ne respectent pas les règles... : peu important	33,8	22,4
drogue : pas important du tout	43,7	32,8

Enfin, au sein de la troisième classe, très minoritaire (8,4 %), on retrouve des caractéristiques "symétriques" de celles de la première classe, puisque quelque soit le problème abordé, les individus de cette classe estiment beaucoup plus souvent que les autres qu'il n'est *pas du tout important*. Ils sont donc globalement *non concernés*.

Tableau 38 : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe non concernée

Classe 3 : non concernés (8,4 %)	% dans la classe	% global
véhicules qui ne font pas assez attention... : pas important du tout	72,1	6,3
véhicules qui ne respectent pas les règles... : pas important du tout	75,9	9,1
véhicules qui circulent trop vite : pas important du tout	53,5	8,4
bandes de jeunes : pas important du tout	66,1	28,3
crainte personnelle d'un accident : pas du tout	57,3	23,0
drogue : pas important du tout	67,6	32,8
vandalisme : pas important du tout	47,9	19,4

On a donc commencé par modéliser la probabilité qu'un individu donné appartienne au type *préoccupation générale*. Il apparaît d'abord qu'une fois pris en compte l'âge en classe, la perception des problèmes de quartier, et les niveaux d'études et de ressource, la préoccupation générale en matière de pollution de l'air ne dépend ni du sexe, ni de la profession, ni de la zone habitée à Amiens.

Tableau 39 : Régression logistique (appartenance à la classe "préoccupation générale")

effets significatifs :	odds ratios
âge (<i>référence : 15-25 ans</i>)	
26-35 ans	1,7**
36-50 ans	1,7***
niveau d'études (<i>référence : primaire</i>)	
supérieur	0,8*
niveau de ressources (<i>référence : <5000F/mois</i>)	
>15000F/mois	0,7*
problèmes de quartier (<i>référence : très critique</i>)	
modéré	0,7**
non concerné	0,2***
variables non retenues :	
âge en continu, zone habitée, profession, sexe.	

*** : effet significatif au seuil 0.001

** : effet significatif au seuil 0.01

* : effet significatif au seuil 0.05

Concernant l'âge, on met en évidence un "effet cycle de vie" : la préoccupation relative à la pollution de l'air ne varie pas de façon monotone avec l'âge des enquêtés, mais oppose plutôt les catégories intermédiaires aux extrêmes. Ainsi, les plus de 50 ans ne diffèrent pas significativement de la situation de référence (les 15-25 ans), tandis que les 26-50 ans apparaissent plus souvent préoccupés par la pollution de l'air : relativement à un 15-25 ans, un individu âgé de 26 à 50 ans a 1,7 fois plus de chance d'appartenir au type *préoccupation générale*. Ce sont donc les classes d'âge actives au sens large¹⁰⁹ qui se déclarent les plus préoccupées.

On observe également un effet significatif des niveaux d'études et de ressource, deux composantes essentielles pour mesurer la position sociale d'un individu : le fait d'avoir suivi des études supérieures, comme de se situer dans la tranche supérieure des ressources, réduisent les chances d'être préoccupé par la pollution de l'air. Plus précisément, relativement à un niveau d'études primaire, un niveau supérieur divise par 1,25 (multiplie par 0,8) les chances d'être préoccupé ; et relativement au niveau de ressources le plus bas (< 5 000 F/mois), le fait de déclarer des ressources mensuelles supérieures à 15 000 F divise par 1,4 ces mêmes chances (ou les multiplie par 0,7).

Enfin, c'est la perception des problèmes de voisinage qui a l'impact le plus net sur la préoccupation relative à la pollution de l'air. Relativement à un individu *très critique* à l'égard des problèmes de son quartier, un individu *non concerné* par ces problèmes a 5 fois moins de chances (ou 0,2 fois plus) d'être préoccupé par la pollution de l'air.

Lorsque l'on modélise cette fois la probabilité qu'un enquêté déclare que la pollution de l'air constitue un danger *très* ou *assez important* pour sa santé personnelle, on obtient des résultats similaires. En effet, il apparaît que cette probabilité ne varie ni avec le sexe, ni avec la zone habitée à Amiens. Pour l'âge, c'est encore un "effet cycle de vie" qui est mis en évidence : la probabilité modélisée ne varie pas de façon monotone avec l'âge, mais atteint son maximum dans la catégorie intermédiaire des 36-50 ans. Ceux-ci ont 1,3 fois plus de chances que les autres d'estimer que la pollution de l'air constitue un risque important pour leur santé.

¹⁰⁹ Par rapport aux "plus jeunes" et aux "plus vieux" (les premiers n'étant pas encore pleinement intégrés à la vie sociale et les seconds ne l'étant déjà plus tout à fait), les catégories d'âge intermédiaires sont économiquement actives (elles travaillent), s'abstiennent moins souvent aux élections, et lors des sondages déclarent moins souvent ne pas avoir d'opinion.

Tableau 40 : Régression logistique : risque important pour la santé personnelle

effets significatifs :	odds ratios
âge (<i>référence : 15-25 ans</i>) 36-50 ans	1,3*
profession (<i>référence : artisan, commerçant...</i>) cadre, profession intellectuelle supérieure	0,6*
problèmes de quartier (<i>référence : très critique</i>) modéré	0,6***
non concerné	0,3***
variables non retenues :	
âge en continu, zone habitée, sexe, niveau d'études, niveau de ressources.	

*** : effet significatif au seuil 0.001

** : effet significatif au seuil 0.01

* : effet significatif au seuil 0.05

Les résultats mettent également en évidence le rôle de la position sociale des enquêtés : cette fois-ci ce ne sont pas les niveaux d'études et de ressources qui sont déterminants, mais la profession. Comme précédemment, plus cette position est élevée, moins la pollution de l'air est crainte : les cadres et professions intellectuelles supérieures sont 1,7 fois moins (ou 0,6 fois plus) enclins à percevoir la pollution de l'air comme un risque important pour leur santé.

Enfin, là encore, l'effet le plus net se rapporte à la perception des problèmes de quartier : relativement à un individu *non concerné* par ces problèmes, un enquêté *très critique* à leur égard a 3,3 fois plus (0,3 fois moins) de chances de considérer la pollution de l'air comme un risque important pour sa santé.

Voyons enfin la modélisation de la probabilité qu'un enquêté déclare avoir déjà souffert de la pollution de l'air. On obtient ici encore des résultats semblables aux précédents. D'abord, la zone habitée à Amiens n'influence pas cette probabilité. Ensuite, cette probabilité est plus faible dans les milieux plus aisés : du niveau de ressources le plus bas au plus élevé, les chances de déclarer avoir déjà souffert de troubles dus à la pollution de l'air sont divisées par 1,4 (ou multipliées par 0,7). En outre, la perception des problèmes de quartier apparaît une fois de plus corrélée aux perceptions liées à la pollution de l'air : relativement à un individu *non concerné* par les problèmes de son quartier, un enquêté *très critique* a 2,5 fois plus (0,4 fois moins) de chances de déclarer avoir déjà souffert de troubles dus à la pollution de l'air.

Tableau 41 : Régression logistique : avoir déjà souffert de la pollution de l'air

effets significatifs :	odds ratios
âge (<i>référence : 15-25 ans</i>) 26-35 ans	0,7**
niveau de ressources (<i>référence : <5000F/mois</i>) >15000F/mois	0,7*
sexe (<i>référence : femme</i>) homme	0,7**
problèmes de quartier (<i>référence : très critique</i>) modéré	0,6***
non concerné	0,4**
variables non retenues :	
âge en continu, zone habitée, niveau d'études, profession.	

*** : effet significatif au seuil 0.001

** : effet significatif au seuil 0.01

• : effet significatif au seuil 0.05

Par contre, l'âge joue ici un rôle différent : c'est encore une catégorie intermédiaire qui se distingue ici des autres (cette fois les 26-35 ans), mais cette catégorie déclare moins souvent que les autres avoir déjà souffert de la pollution de l'air. Enfin, une différence de genre apparaît : toutes choses égales par ailleurs (du moins au niveau des variables prises en compte dans ce modèle), relativement à

une femme, un homme a 1,4 fois moins (0,7 fois plus) de chances de déclarer avoir déjà souffert de la pollution de l'air.

Globalement, que l'on considère la préoccupation générale, le risque perçu pour soi, ou les troubles attribués, la sensibilité à la pollution de l'air ne varie pas de façon monotone avec l'âge, ne dépend pas de la zone habitée à Amiens, est moindre chez les enquêtés détenteurs d'une position sociale élevée (repérée par les niveaux d'études, de ressources ou la profession). Surtout, cette sensibilité à la pollution de l'air dépend fortement de la perception des problèmes du quartier : plus un individu a un jugement critique sur les problèmes de son quartier, plus il est sensible à la pollution de l'air. Toutefois, les trois modèles réalisés renvoient à des variables qui ne mesurent pas la même chose. De la préoccupation générale au risque pour soi, et du risque pour soi aux troubles attribués à la pollution de l'air, on s'éloigne des opinions pour se rapprocher du vécu des enquêtés, même s'il serait illusoire de considérer que la question sur les troubles permet réellement de mesurer l'impact de la pollution de l'air sur la santé des Amiénois. À mesure que s'opère ce glissement, on voit néanmoins une évolution des résultats : l'impact de l'âge n'est plus le même, un effet sexe apparaît, et le poids des perceptions relatives aux problèmes de quartier décroît.

En conclusion, il importe de relativiser la forte sensibilité des Amiénois relativement à la pollution de l'air. Les questions posées permettent difficilement de séparer les opinions relatives à un problème de société et les perceptions concrètes de la pollution de l'air, sachant que ces deux niveaux ne sont de toute façon pas indépendants. La relation observée entre perceptions des problèmes de quartier et sensibilité à cette pollution suggère l'hypothèse suivante : dans une certaine mesure, les réponses aux questions portant sur la pollution de l'air donnent l'occasion aux enquêtés d'exprimer un malaise, une inquiétude ou un mécontentement plus ou moins diffus, qui ne sont provoqués que très partiellement par la pollution de l'air elle-même. De ce point de vue, la liaison statistique observée entre perception des problèmes de quartier et sensibilité à la pollution de l'air peut s'interpréter de deux manières : soit la première provoque la deuxième, soit elles dépendent toutes deux d'une troisième variable. On a vu par ailleurs que cette liaison apparaît plus faible lorsque les questions portant sur la pollution de l'air sont plus "concrètes".

Par conséquent, pour cerner avec précision l'impact perçu de la pollution de l'air, et les attentes des habitants, il semble souhaitable de retravailler cette partie du questionnaire. D'abord, s'agissant de mesurer l'importance accordée à ce problème, on pourrait adopter une formulation qui mette en concurrence la pollution de l'air avec d'autres problèmes de société, afin de discerner des priorités au niveau des inquiétudes formulées par les enquêtés. Ensuite, repérer par une question les individus sujets à des problèmes respiratoires. Enfin, pour les individus qui déclarent avoir déjà souffert de la pollution de l'air, il serait nécessaire de rajouter quelques questions : quand et où un tel trouble s'est-il produit pour la dernière fois ? de quel trouble s'agissait-il (toux, maux de tête..., d'intensité variable) ? et à quelle cause ce dernier trouble est-il attribué par l'enquêté ? Bref, le module "pollution de l'air" du questionnaire devra être retravaillé pour parvenir à un degré de maturation et de précision comparable à celui des autres modules de l'enquête.

CHAPITRE 5 : QUELQUES COMPARAISONS EUROPÉENNES¹¹⁰

Le cahier des charges de cette recherche comportait aussi un volet comparatif : rechercher dans plusieurs cités d'autres pays de l'Union des dispositifs de pilotage et d'évaluation des politiques locales de prévention et de sécurité ; y observer la place faite à l'expertise scientifique, notamment aux enquêtes de type de celle expérimentée à Amiens.

En mobilisant les ressources du réseau scientifique européen GERN¹¹¹, nous avons réalisé des missions d'étude :

- Pour l'Italie, dans la région Emilie-Romagne (Bologne),
- Pour l'Espagne, à Barcelone, également auprès de l'Institut d'études de police du ministère de l'Intérieur de l'État central,
- Pour le Portugal, à Porto,
- Pour l'Angleterre et Galles, à Southwark dans le sud de Londres ainsi qu'à Sheffield,
- Pour le Benelux, à Liège, où l'Université avait entrepris de tester l'instrument de l'enquête-pilote que nous avons réalisée à Amiens,
- Pour la République fédérale d'Allemagne, à Freiburg i. B., où siège le Max-Planck Institut für ausländisches internationales und internationales Strafrecht (MPIS) avec lequel le CESDIP est engagé dans une expérience de Laboratoire européen associé.

Schématiquement, nous avons rencontré trois situations : l'une privilégie la mobilisation des données administratives préexistantes, telles les statistiques de police ; la deuxième utilise, au contraire, surtout les enquêtes, par exemple sur le sentiment d'insécurité, la délinquance auto-reportée et surtout la victimation ; la dernière recourt simultanément à ces deux sortes d'informations et s'efforce de les confronter.

Auparavant, il faut mettre à part le cas particulier révélé par notre mission badoise. On trouve certes des enquêtes locales, notamment de victimation, souvent assorties d'expériences méthodologiques destinées à tester les effets induits par l'instrument utilisé. Mais on ne leur voit guère d'articulation avec le pilotage de politiques locales de prévention et de sécurité. Il est vrai que de telles matières semblent enfermées dans une compétence policière où les municipalités ne paraissent impliquées que sporadiquement, tandis que le ministère public en semble tout à fait absent.

Curieusement, au pays qui a naguère inauguré l'usage du *Local Social Survey*¹¹², notre mission a permis de découvrir des dispositifs mobilisant seulement des données institutionnelles. Sommées par le *Crime and Disorder Act* de 1998 de produire des *audits*, les autorités locales n'ont pas les moyens de financer des enquêtes et le centre (*Home Office*) n'y recourt qu'à un niveau national (*British Crime Survey*). En revanche, les données administratives, notamment les statistiques policières, font l'objet d'un traitement sophistiqué entièrement axé sur la détermination de points chauds (*hot spots*).

En sens inverse, les villes de Barcelone et Porto font apparaître un recours massif et prioritaire aux données d'enquêtes.

Enfin, tant le cas du moniteur belge (d'inspiration néerlandaise) que celui de la ville de Modène se rangent dans un troisième cas de figure : celui de la mobilisation simultanée de données institutionnelles et de résultats d'enquêtes.

¹¹⁰ Cette partie de la recherche a été prise en charge par Hugues LAGRANGE, Marie-Lys POTTIER, Philippe ROBERT et Renée ZAUBERMAN.

¹¹¹ Groupe européen de recherches sur les normativités.

¹¹² YOUNG, 1986 et 1992.

I - Des enquêtes peu connectées à des politiques de prévention et de sécurité (Freiburg i. Breisgau)

Freiburg est en Allemagne un pôle important de recherche en matière de victimation, grâce au *Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Strafrecht* (ci-après MPIS) qui rassemble, autour de Helmut Kury, un petit noyau de chercheurs travaillant sur ce thème depuis une dizaine d'années.

Cependant, à travers toute une série d'enquêtes nationales et d'enquêtes urbaines comparatives entre les anciens et les nouveaux *Länder*, ce sont essentiellement des soucis de méthodologie d'enquête qui ont été centraux. Ainsi, pour étudier le rendement comparé de diverses formulations et de divers ordonnancements de leurs questions, 17 formes de questionnaires ont été testées en 1996 à Freiburg sur l'échantillon de 6 000 répondants qui constituaient la partie occidentale de l'enquête urbaine comparative Est / Ouest. Une remarque sur le mode d'administration des enquêtes : la plupart du temps, les questionnaires sont passés en face-à-face, ou par voie postale : l'utilisation du téléphone est quasi-inexistante pour le moment.

Il n'existe pas à Freiburg – pas davantage qu'ailleurs en Allemagne, selon nos informateurs – de dispositif autonome de production de données régulières sur la victimation et l'insécurité qui serait en prise avec une politique urbaine de sécurité.

Il y a cependant en République fédérale un mouvement en faveur de la prévention locale de la délinquance (*Kommunale Kriminalprävention*), mais qui ne donne lieu qu'à un faible investissement scientifique. Néanmoins, le ministère de l'Intérieur du Bade-Würtemberg est parvenu à réunir, au sein d'un programme-pilote de prévention locale de la délinquance, un certain nombre de villes du *Land* (Freiburg, Kalf, Heidelberg, Ravensburg, Weingarten). Un *vademecum* pour la planification et l'administration de sondages dans le domaine de la délinquance et de l'insécurité a été mis au point par un groupe de travail composé de scientifiques et de membres de l'école de police et proposé aux villes qui seraient intéressées à produire des données indépendantes des données administratives.

À Freiburg, une enquête a eu lieu sur cette base en 1994, pour laquelle le MPIS a servi de consultant scientifique. De la même façon, l'Université de Constance sert-elle d'interlocuteur aux municipalités pour les enquêtes que celles-ci mènent à Ravensburg et à Weingarten, deux villes situées dans son aire de rayonnement, comme l'Université de Heidelberg pour sa ville. Malgré tout, ce genre d'entreprise ne connaît pas de programmation à long terme, tant il semble difficile de soutenir un intérêt des autorités urbaines qui ne voient aucun apport nouveau dans les résultats d'enquêtes qui ne leur semble rien offrir d'autre que la confirmation des données policières. L'argument est d'autant plus susceptible de porter pour une enquête urbaine qu'au niveau des quartiers, les enquêtes ne parviennent qu'à de très petits effectifs de personnes interrogées, alors que les statistiques de police présentent des données beaucoup plus nombreuses¹¹³.

En dehors de ce genre d'initiative régionale, aucune agence nationale n'a l'autorité pour suggérer une standardisation des procédures de recherche. Le résultat est l'accumulation de questionnaires locaux préparés, administrés et analysés de manière tout à fait artisanale.

En ce qui concerne les actions urbaines de prévention de la délinquance, dans le lancement desquelles la police occupe, semble-t-il, un rôle essentiel, il n'existe pas non plus de recherche évaluative.

De façon générale, la police paraît jouer dans l'ensemble du pays, un rôle hégémonique en matière de prévention et prend véritablement au sérieux les dispositions de la loi qui la régit et qui fait de la prévention sa mission primordiale. Ainsi à Freiburg, il n'y a pas véritablement d'instance municipale réunissant les acteurs de la sécurité et qui concevrait et promouvrait une politique concertée. Il y a plus exactement un acteur-clé, la police, qui au sujet de tel ou tel phénomène qui lui paraît problématique – la délinquance juvénile, le vol de vélo ou la violence à l'école... – saisit directement la municipalité d'un projet de prévention.

¹¹³ Comme on l'a vu plus haut, user d'enquêtes locales pour doubler les données administratives révèle une profonde incompréhension de leur utilité spécifique.

II - L'utilisation prioritaire de données administratives

Nous avons d'abord observé un terrain dont le conseiller scientifique – Michael Hough – est un ancien du *Home Office*, maintenant enseignant à l'université locale. Puis, nous avons voulu voir ce qu'était devenue dans ce contexte nouveau l'ancienne expérience de criminologie urbaine naguère développée à Sheffield par Baldwin, Bottoms et Wiles.

A) Southwark

Southwark, un quartier du sud de Londres de 250 000 habitants, s'étend des rives de la Tamise jusqu'aux limites méridionales du Grand Londres. Le niveau des crimes et délits enregistrés dans ce district est un des plus élevés de l'agglomération (147 pour mille) après Westminster, Chelsea, Kensington et Camden tirés vers le haut par des atteintes visant les non-résidents. À Southwark la délinquance est en baisse depuis 1993, à un rythme un peu plus rapide que dans le reste de Londres, parallèlement la proportion de résidents qui se disent en sûreté dans les rues a augmenté. Les zones dans lesquelles l'indice des déficits sociaux (*deprivation*) est le plus élevé ne sont pas celles où les taux de criminalité sont les plus hauts. Cinq zones prioritaires de régénération urbaine ont été définies en 1997-1998. Elles recoupent en partie les zones de forte pression du crime et en partie les zones de déficit sociaux. La mise en place du *Crime and Disorder Act* de 1998, qui enjoint aux municipalités et aux autorités locales de district de mettre en œuvre des plans à trois ans, s'appuie sur l'idée que des zones très limitées du territoire ont des taux de criminalité dix à quinze fois plus élevés que la moyenne des districts.

Il faut, pour comprendre la démarche anglaise, s'intéresser à son dispositif technique, c'est-à-dire au choix de privilégier l'information rassemblée par les acteurs sociaux locaux, géocodée à l'aide des codes postaux. En pratique, l'information personnelle est trop détaillée pour l'analyse, l'évaluation et même le pilotage des actions. Les ressources publiques sont rarement allouées à l'échelon du ménage. Une méthode efficace consiste à utiliser la notion de point chaud (*hot spot*) défini au niveau du code postal et de n'envisager le recours à des données personnalisées qu'au cas où cela apparaît nécessaire à l'action envisagée. Dans ce cas, les données seront recueillies sous les dispositions du *Data Protection Act*, et seront mises en place des procédures de destruction à l'issue de la période requise. Les cartes portent autant sur les variations mensuelles des points chauds que sur les tendances plus longues. On ne peut donc reprocher à cette démarche d'ignorer le moyen terme ou les tendances durables.

À partir de cette analyse, la politique de réduction du crime s'articule autour d'objectifs bien définis et mesurables :

- a) réduction des opportunités par protection des cibles les plus accessibles,
- b) réduction de la récidive,
- c) réduction des facteurs de risque et
- d) renforcement des communautés locales. La dimension préventive, sans recevoir la première priorité, n'est pas absente de ce schéma. Pour être plus concret, l'objectif c) se décline à travers des programmes qui visent l'éducation préscolaire, le soutien aux familles en difficulté, la lutte contre l'échec scolaire, et la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme.

Les moyens mis en œuvre pour mener ces politiques sont la coordination des acteurs locaux (*multi-agency*), ce que nous appelons des partenariats mais, si l'on nous permet l'analogie, il s'agit de partenariats qui sont plus proches de ceux qui ont été mis en œuvre dans le cadre des Groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) que de ceux qui sont traditionnellement impliqués dans la politique de la ville ou les CCPD.

Parallèlement, des dispositifs comme les *focus groups*, rassemblent des acteurs concernés localement et temporairement par un thème comme, par exemple, la vente d'*ecstasy* à la sortie d'un établissement scolaire. Et ce sont de tels dispositifs qui sont à la fois sollicités pour décrire les problèmes en complément du système d'informations systématiques géocodées et pour esquisser des solutions ou du moins interpellier les acteurs professionnels susceptibles d'intervenir.

B) Sheffield

Sheffield dispose d'une tradition d'enquêtes urbaines illustrée par des travaux de BALDWIN, MAWBY, BOTTOMS et WILES qui s'étendent sur les décennies 1970 et 1980¹¹⁴. On y défend comme hypothèse centrale l'idée qu'une zone urbaine peut, tout comme un individu, avoir une "carrière criminelle", que celle-ci est liée à la politique du logement et indirectement à une série de variables de position sociale.

Les enquêtes menées depuis 1966 n'ont jamais porté sur l'ensemble de la ville encore moins de l'agglomération, mais sur un certain nombre (6) de zones contrastées tant par leurs caractéristiques sociales que par leur niveau de délinquance, par exemple deux cités de l'entre-deux-guerres, l'une à basse, l'autre à haute criminalité. Ces études d'écologie urbaine ont utilisé différents instruments, l'enquête de victimation, celle de délinquance auto-reportée, l'observation directe, le traitement de données policières...

Traditionnellement, l'agglomération de Sheffield, tout comme l'ensemble du Yorkshire et plus largement des Midlands, se présentait comme une vieille région industrielle avec un fort contrôle social informel et un faible renvoi aux autorités publiques. Avec la désindustrialisation de la région, tout ce schéma a volé en éclat et la délinquance enregistrée par la police a considérablement crû, avec cette particularité qu'il s'agit presque exclusivement d'atteintes patrimoniales ; la violence est pratiquement absente.

Il y avait donc un intérêt considérable à reprendre les enquêtes réalisées dans les décennies précédentes.

Toutefois, faute de pouvoir trouver des crédits aptes à financer des enquêtes, l'Université a dû se rabattre, pour le moment, sur l'analyse des données policières. En 1996, la *South Yorkshire Police* a d'abord montré peu d'intérêt pour une offre qui consistait à proposer de cartographier les données policières, en utilisant la compétence académique acquise par des décennies de recherche d'écologie urbaine. Tout a changé en 1998 quand le *Crime and Disorder Act* a obligé les autorités locales à réaliser des audits sur l'état de la sécurité locale : les données policières étaient assez détaillées pour permettre de localiser les victimes (éventuelles), les événements et les auteurs (identifiés), mais comme ses circonscriptions ne coïncidaient pas avec les découpages administratifs, elle s'avérait incapable de les confronter à d'autres sources d'information. Du coup, un doctorant de Paul WILES puis de Joanna SHAPLAND, Andrew COSTELLO, a été payé à mi-temps par la police pour cartographier les relevés policiers ; en revanche, il est astreint à une très forte confidentialité puisqu'il a accès à des données nominatives.

Globalement, ce travail a permis de faire émerger deux structures : en matière de cambriolage, l'implantation des auteurs connus et celle des victimes se recouvrent largement et s'identifient aux zones les plus pauvres de la cité ; il en va tout autrement pour les vols liés à la voiture : alors les auteurs résident largement dans les quartiers pauvres et les victimes dans les plus aisés. C'est alors le style de vie de ces victimes qui les expose à cette mésaventure.

Les autres autorités, quoiqu'obligées par la loi à une attitude de coopération, sont beaucoup moins avancées. Le secteur sanitaire répugne considérablement à livrer ses données en raison du secret professionnel ; quant à l'enseignement, il ne manifeste pas beaucoup d'enthousiasme pour rendre publics des indicateurs de ses échecs, comme en matière d'école buissonnière¹¹⁵, outre que la liberté de choix entre les établissements scolaires rendrait les diagnostics territoriaux difficiles.

L'axe du dispositif de connaissance reste donc constitué par un binôme police-université. Mais si celle-ci bénéficie d'un capital de compétence reconnu, elle ne peut faire ce qu'elle souhaite – ie refaire ses enquêtes urbaines – faute de trouver un commanditaire. Elle doit donc se résigner pour le moment à seconder les intérêts de la police qui dispose et de crédits et de données brutes, en espérant y trouver suffisamment d'informations pour préparer la réalisation ultérieures d'enquêtes. La ville de Sheffield, quant à elle, est trop dénuée de ressources pour qu'on puisse espérer y trouver un commanditaire futur.

¹¹⁴ BALDWIN, BOTTOMS, 1976. Outre plusieurs articles et contributions à des ouvrages collectifs, on trouve encore BOTTOMS, CLAYTOR, WILES, sd. Voy. aussi, pour un bon résumé de la problématique, BOTTOMS, CLAYTOR, WILES, 1989.

¹¹⁵ D'ailleurs ces données paraissent très peu fiables.

Dans cette phase intermédiaire, l'Université utilise le *British Crime Survey* comme moyen de produire des hypothèses étiologiques raisonnables, faute de pouvoir l'utiliser directement puisque sa représentativité n'est pas assurée au niveau local. Elle semble avoir encore recours à des micro-sondages de victimation (financés par le Home Office), comme ceux sur les quartiers de Flower et Wybourn.

De toute manière, il faut attendre le recensement de 2001 pour déterminer quelles seront les zones d'enquête : le terrain urbain a trop changé depuis les enquêtes des décennies précédentes – certains quartiers étudiés alors, très dégradés et vidés de leurs habitants, ont même été démolis – pour qu'il soit possible d'en reprendre les zones telles quelles. En revanche, il a été possible de reformater les questionnaires précédemment remplis afin de disposer de termes de comparaison¹¹⁶.

III - L'utilisation prioritaire de données d'enquêtes

Nous nous référerons ici aux résultats de nos missions dans la péninsule ibérique.

A) Espagne (*Estado central, Ayuntamiento de Barcelona*)

Il est difficile d'envisager les politiques mises en œuvre dans le domaine de la délinquance, de la criminalité et de la victimation en Espagne sans prendre en compte deux faits essentiels. D'abord, la réalité historique d'une société marquée par l'autonomie des régions et la décentralisation politique qui engendre une complexité des niveaux de décision et débouche sur une grande variabilité locale des politiques publiques. Ensuite, la rapidité du processus d'intégration de l'Espagne dans une logique néolibérale, qui déborde de très loin la sphère économique et conduit à envisager la sécurité dans une perspective consumériste à l'instar de ce qui se fait aux États-Unis et au Royaume-Uni. La puissance de ce second phénomène est telle qu'elle altère les démarches qui mettent l'accent sur les conditions sociales de réduction de la délinquance et du crime, envisagées au plan local.

Trois corps de police se superposent ou se complètent : la garde civile, dont les compétences s'apparentent à celles de la gendarmerie française, la police nationale et les polices municipales. Si le dispositif de sécurité national relève de la compétence exclusive de l'État central, il existe d'amples délégations de pouvoir aux régions autonomes, de sorte que, dans ces régions, il faut tenir le plus grand compte des polices des gouvernements autonomes. L'Espagne s'est engagée depuis peu dans une démarche de police de proximité analogue à celles qu'on rencontre dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis. Celle-ci ne représente pas un aménagement des techniques de police mais un changement radical de perspective concernant l'approche de la délinquance et du crime dont le terme politique de sécurité rend compte. L'action de l'État en ce domaine est aujourd'hui pensée comme service aux particuliers qui ne sont plus saisis comme citoyens mais comme consommateurs auxquels il faut délivrer une prestation.

Pour répondre aux inquiétudes du citoyen, la police de proximité vise un double objectif : donner une visibilité à la présence policière et réduire les atteintes les plus massives. Cette réforme se fonde sur la définition d'objectifs à atteindre, d'indicateurs de résultats et de niveaux de satisfaction des bénéficiaires. La réponse correspond à une vision de la sécurité comme bien public divisible : c'est sans doute une des meilleures illustrations de l'évolution de la conception de l'action publique. La question de la délinquance est évacuée à l'arrière plan. Le vocabulaire est caractéristique : on n'aborde pas la délinquance sous l'angle des situations ou des conflits, ni même du délit comme acte, mais comme souffrance : c'est l'optique même de l'enquête de victimation. Tel est l'esprit des deux programmes prioritaires engagés par la police.

Les premières enquêtes de victimation datent de la fin des années 1970, mais leur développement et leur utilisation régulière ne remontent qu'à 1993. Jusqu'à cette date, elles étaient réalisées par le Centre de Recherches Sociologiques (CIS) ; depuis, elles font partie des travaux impulsés et en partie financés par l'Institut d'Études de Police (IEP) dépendant du ministère de l'Intérieur. En 1999 l'enquête nationale concerne un échantillon de 13 000 personnes, représentatif de chaque communauté

¹¹⁶ On envisage aussi d'en pousser l'analyse qui était restée partielle.

autonome. Les enquêtes seront répétées tous les trois ans sur ce dernier modèle, elles sont bien intégrées dans les dispositifs mis en place pour connaître le niveau de la délinquance dans le pays. Elles participent à l'évaluation du plan *Police 2000*¹¹⁷ et du programme *seis por seis*¹¹⁸.

Les enquêtes locales concernent essentiellement les villes de Barcelone et de Malaga. Valence a, semble-t-il, mis en place des études sur la délinquance mais on en sait peu de choses. Les études menées à Malaga dans le cadre de l'enquête ICVS¹¹⁹, restent modestes ; elles se sont attachées à prendre en compte les implications du tourisme sur la victimation.

En 1983, en Espagne une réforme due au processus de démocratisation a entraîné un élargissement massif de prisonniers, non seulement de prisonniers politiques mais aussi de droit commun. Il s'en est suivi une vague d'insécurité. À Barcelone, les réunions d'experts ont, pour analyser la réalité du phénomène, proposé de réaliser des enquêtes de victimation. La première enquête date donc du début des années 1980, elle a été conduite par les services de l'*Ayuntamiento* de Barcelone auprès d'un échantillon de 7 200 personnes. Cette enquête a été renouvelée tous les ans depuis cette date avec un nombre comparable d'interviewés. À partir de 1988, sa réalisation a été confiée à l'Université de Barcelone, sous forme d'une convention : *Ayuntamiento*-Université de Barcelone (UB). Il existe un organisme de coordination. La dernière enquête s'est étendue aux districts périphériques avec 5 000 personnes supplémentaires. Les premières enquêtes étaient réalisées en face à face. À partir de 1992, elles sont effectuées en CATI. En 1999, il y a eu aussi des interviews personnels de victimes.

D'une part, pour rentabiliser le coût de l'opération, d'autre part pour faire droit aux préoccupations des utilisateurs locaux qui, outre les questions de sécurité, s'intéressent aussi à la circulation routière et aux conditions de vie urbaines, l'enquête comprend plusieurs modules.

Ces enquêtes qui existent maintenant depuis 16 ans, sont devenues un baromètre de la délinquance et de l'insécurité pour les élus locaux, d'autant plus attendues qu'elles constituent les seules données chiffrées à date.

Les obstacles à l'établissement d'un lien entre enquêtes locales et politique de sécurité locale sont nombreux. Les problèmes pointés par l'enquête sont volontiers discutés dans le cadre de réunions avec les partenaires locaux – commerçants, groupes de voisinage, parents d'élèves, sections des partis politiques et syndicats, policiers municipaux – mais cette procédure intervient, semble-t-il, à un niveau très décentralisé. Il n'est pas certain, en revanche, que les réflexions qui nourrissent les politiques publiques de prévention et de sécurité intègrent de manière systématique les résultats de l'enquête et nous n'avons pas pu approfondir suffisamment la politique locale pour en dire plus. En tout cas, on ne trouve pas, à côté des données d'enquête, celles qui pourraient provenir de différentes sources institutionnelles.

B) Porto

La ville de Porto s'est dotée en 1994 d'un dispositif autonome de production des données sur la délinquance et l'insécurité. Jusqu'au début des années 1990, les autorités municipales considéraient que l'emploi constituait la préoccupation essentielle de leurs administrés ; elles ont par la suite eu l'impression que les sondages révélaient une montée en puissance des préoccupations concernant la sécurité.

On a alors commencé à organiser des débats et des rencontres (*Forum*) avec un certain nombre d'acteurs intéressés aux problèmes : police, université, médias... Il n'existait alors aucune autre production systématique de connaissances que les enquêtes sur drogue et délinquance.

En 1995, une première vague de travaux a donc été mise en œuvre : enquête de victimation, questionnaire sur le sentiment d'insécurité, investigations de type ethnographique.

¹¹⁷ *Police 2000* vise à une réorganisation de l'appareil policier de manière à rendre la police plus proche de la population, il prévoit le développement des patrouilles à pied, tente de rapprocher le lieu de résidence des policiers de leur lieu d'activité, veut réduire les tâches bureaucratiques, assouplir les contrôles formels au profit des indicateurs d'efficacité et d'efficacité.

¹¹⁸ *Seis por seis* est le second programme. Six des 17 régions autonomes et six types d'atteintes totalisent environ 70 % des faits. L'idée est de faire de ces six régions et de ces six types d'atteintes les points de focalisation de l'action de police.

¹¹⁹ *International Crime and Victim Survey*.

Les premiers résultats ont été présentés lors d'un nouveau Forum à la fin de 1996. Ensuite de quoi, la ville a demandé l'organisation d'un *Observatório permanente de segurança* dans le cadre d'un contrat de ville passé entre la cité de Porto et le gouvernement central (ministère de l'Intérieur)¹²⁰.

L'activité de l'observatoire s'organise autour de deux fonctions :

- a) la recherche sur les caractéristiques, les causes et le sens des différentes formes de l'insécurité urbaine, dans ses aspects à la fois objectifs et subjectifs ;
- b) le suivi et l'évaluation des actions de prévention et plus largement de tous les programmes insérés dans le contrat de ville.

L'ensemble des données ainsi produites tant au cours des recherches de l'observatoire que dans le développement des autres activités du contrat de ville convergent vers une banque de données considérée comme le centre du dispositif¹²¹. Le traitement des données ainsi accumulées doivent servir pour l'aide à la décision et l'évaluation des différentes initiatives.

Après la vague initiale de travaux, l'observatoire s'est attaché à produire un effort de cumul de connaissances à travers :

- une deuxième application de l'enquête de victimation,
- une deuxième enquête sur le sentiment d'insécurité,
- des recherches ethnographiques sur un quartier pauvre,
- l'administration à un échantillon de 600 jeunes de 14 à 20 ans d'un questionnaire de délinquance auto-reportée,
- l'application d'une méthodologie de type avant-pendant-après pour l'évaluation des programmes d'intervention (relatifs aux prostituées, aux femmes battues et aux toxicomanes),
- une sérialisation sur longue période de données de police judiciaire,
- le suivi d'un projet de police de proximité dans un quartier historique de la ville.

L'enquête de victimation a utilisé le modèle de questionnaire ICVS (conseillé par T. PETERS, KUL) modifié pour étudier la perception et l'évaluation par la population du travail policier ainsi que de l'aide aux victimes.

Le questionnaire sur l'insécurité porte sur le sentiment d'insécurité (*concern ?*), l'anticipation des risques, la contextualisation des peurs, notamment en mêlant aux questions fermées un certain nombre de questions ouvertes (récits libres sur des situations imaginées de peur). Les résultats sont par ailleurs croisés avec des analyses de contenu de la presse écrite pour scruter les liens entre discours publics et privés sur la crime. On use aussi d'entretiens à partir de photos de situations ou d'endroits de la ville réputés dangereux pour tenter de distinguer l'affectif du cognitif. On sélectionne aussi des interviewés correspondant à des types dégagés par analyse multivariée (correspondances) pour des entretiens approfondis.

Les travaux ethnographiques les plus récents cherchent surtout à circonscrire les combinaisons d'économies formelle et informelle sur lesquelles vit la population du quartier sous observation.

Le questionnaire de délinquance auto-reportée suit le modèle de l'enquête internationale pilotée par J. JUNGGER-TAS (WODC).

En fait, le travail sur les données policières ne porte pas sur les statistiques préexistantes mais sur le dépouillement des dossiers (de police judiciaire, prélèvement de 5 % sur les années paires) à partir d'une grille d'abord appliquée à la fin des années 1990, ensuite à toute la période depuis 1968. À partir de 2000, l'observatoire disposera selon une grille simplifiée de l'enregistrement de toutes les affaires traitées par la sécurité publique (30 000/an).

¹²⁰ Chaque branche de ce contrat de ville, et donc également l'observatoire, prend la forme juridique d'une association qui est financée par la ville et par l'État. Dans le cas de l'observatoire, l'État apporte 50 %, la ville 30 %, les contrats passés avec d'autres organismes demandeurs de recherches 20 %.

¹²¹ On observera que cette *Banco permanente de dados* comprend des données d'enquête mais, au moins actuellement, guère de données officielles (statistiques administratives ou autres), ce qui lui procure une tournure très particulière.

IV - La combinaison d'enquêtes et de données institutionnelles

S'il va de soi que les expériences bénéluxiennes de moniteur de sécurité se rangent sous ce dernier volet, du moins en ce qui concerne leurs volets locaux, nous y avons également placé, après quelque hésitation, la relation de notre mission dans la région Emilie-Romagne : certes les études réalisées par *Città Sicure* ont plutôt mobilisé jusqu'ici surtout des statistiques policières, mais l'expérience de la ville de Modène correspond bien à une combinaison de résultats d'enquêtes et de données institutionnelles. D'autre part, *Città Sicure* a développé une stratégie intéressante pour utiliser les enquêtes de victimation de l'Institut italien de la statistique, l'ISTAT.

A) *Città Sicure*

Città Sicure (ci-après CS) remonte à 1994. Ce programme de la *Regione Emilia-Romagna* (ci-après RER) est né du besoin ressenti de combler l'inintérêt des différents paliers de gouvernement, notamment du gouvernement central pour la sécurité publique. L'attention consacrée au crime organisé et au terrorisme a masqué en effet le problème de la sécurité publique. Toutefois, celle-ci est récemment devenue un enjeu politique, quoique local plutôt que national.

De la sorte, plusieurs villes extérieures à la RER se sont depuis inspirées du modèle CS, ainsi Turin, Trente et, au sud après le basculement à gauche de certaines municipalités, Naples ou Catane. Un groupe de pilotage semble en train de se constituer au ministère central de l'Intérieur, pour suivre la mise en place de ces collaborations. Des protocoles apparaissent entre *sindachi e prefetti*, mais sur une base assez vague où l'on se promet réciproquement une meilleure coopération en matière de sécurité publique. En tout cas, aucun financement national n'existe pour le moment sur ce thème.

Cette initiative de la RER crée une situation paradoxale : seul l'État central a compétence en matière de délinquance et il partage avec les municipalités celle en matière de police. C'est pourtant le niveau régional, en principe dépourvu de tout droit de regard sur ce domaine, qui a accueilli l'initiative de M. PAVARINI, alors que la ville même de Bologne s'était montrée beaucoup plus réticente, refusant d'entrer dans une politique de sécurité publique au nom de ses traditions de "politique sociale". En sens inverse, si le modèle CS attire un certain nombre de villes, les autres gouvernements régionaux n'ont pas cherché à emboîter le pas à la RER. On note aussi une absence totale du judiciaire dans ce domaine des politiques publiques de sécurité.

Pour asseoir juridiquement ses prétentions, la RER a réussi (au second essai) à faire approuver par le conseil des ministres de l'État central un décret régional qui étend le concept d'ordre public de manière à faire reconnaître à la région une compétence pour développer un système intégré de sécurité concernant les villes de son ressort et une faculté d'engager des dépenses dans ce domaine. Cette nouveauté quasi-constitutionnelle est, pour l'heure, propre à la seule RER, mais ouvre tout naturellement la voie à des élargissements de compétence similaires pour les autres régions.

Avant l'approbation de ce décret régional, CS se traduisait concrètement par des études descriptives (généralement réalisées par des universitaires, notamment ceux participant au conseil scientifique de CS) de différents aspects de la sécurité régionale et urbaine et par des activités de conseil au profit de différentes villes (animation culturelle, qualification de la police municipale, coordination avec la police nationale...).

Depuis qu'existe ce décret régional, CS recouvre quatre activités :

- instance de concertation région/villes, accueillant aussi des représentants locaux de l'État (*prefetti, questura*) ;
- octroi de subsides régionaux pour faire émerger des *bonnes pratiques* de sécurité publique (de la police à la politique sociale) ;
- réalisation d'expériences-pilotes sur un problème spécifique ;
- formation : des polices municipales, grâce à la compétence régionale en matière de formation ; le cours sur les nouveaux officiers de sécurité sert désormais de modèle à un cours national ; émergence aussi, au sein des gouvernements locaux, d'un nouveau rôle professionnel, celui de chargé de la sécurité ;

- les membres du conseil scientifique de CS sont devenus des consultants pour les différentes villes de la région qui participent à CS.

CS est né d'une initiative de Massimo PAVARINI qui préside un conseil scientifique composé d'universitaires qui lui sont liés.

Des recherches ont été réalisées sur la situation de la sécurité dans telle ou telle ville, ou encore sur des thèmes particuliers, généralement à partir de financements régionaux, quelquefois aussi de subsides municipaux, une fois au moins de fonds européens. Une vingtaine de rapports ont ainsi été publiés.

Les principales données utilisées sont les statistiques policières (qui couvrent l'activité des trois corps de police d'État – *sicurezza pubblica*, *carabinieri*, *guardia di finanza* – agrégées au niveau de chaque province) qui tendent à remplacer les traditionnels comptages judiciaires. Le ministère de l'Intérieur a mis au point un système informatisé de collecte de données pour toutes les polices, mais sa mise en œuvre progresse de façon inégale selon les endroits pour des raisons d'équipement. Il existe aussi un projet régional d'informatisation de toutes les polices urbaines de la RER.

La première enquête nationale a été réalisée en 1997 par l'ISTAT (50 000 ménages) et il est prévu de la refaire tous les quatre ans. Cette enquête porte la victimation et la peur du crime.

La RER a obtenu que le sous-échantillon régional de 3 000 ménages soit porté à 12 000, ce qui est moins coûteux que de réaliser des enquêtes locales de victimation. Lors de la prochaine enquête, elle compte faire augmenter encore cette surreprésentation, pour faire apparaître des données urbaines plus clairement identifiables. Cependant, il faut noter que l'enquête de l'ISTAT, si elle englobe des questions directes sur la victimation sexuelle, rechigne à poser des questions d'opinion (en dehors de celles sur la peur du crime).

Une enquête régionale par téléphone a été réalisée sur le sentiment d'insécurité.

Modène (voy. *infra*), ville pourtant traditionnellement fort calme, a été frappée en 1995 d'un vent de panique sécuritaire, au point qu'on y a envisagé de faire intervenir l'armée. La sécurité publique est soudain devenue lors des élections locales suivantes un enjeu du débat politique et la nouvelle municipalité a entamé dès 1996 des enquêtes annuelles sur la victimation et la peur du crime, sous l'égide d'un comité local dont l'expert scientifique est A. ROVERSI, professeur de sociologie à Modène puis à Bologne et membre du conseil scientifique de CS. Ainsi fournit-elle le modèle d'une approche en termes d'ordre public tandis que Bologne reste attachée à un modèle de politique sociale. Turin et Rimini ont commencé plus récemment à procéder elles aussi à ces sortes d'enquêtes, mais Modène est pour l'instant le seul lieu où l'on dispose d'une certaine profondeur de vue temporelle.

La ville de Modène s'est dotée depuis 1996 d'une sorte de tableau de bord destiné à prendre la mesure, à l'aide d'instruments variés, à la fois de l'insécurité et de certaines délinquances et désordres urbains. Ces instruments doivent servir au pilotage et à l'évaluation de diverses initiatives de production de sécurité.

Un élément central de cette démarche de prise en charge par l'autorité urbaine de la question de la sécurité est la publication annuelle – depuis 1996 – d'un rapport sur *Lo stato della sicurezza a Modena*¹²². Celui-ci fait la synthèse des connaissances rassemblées et des actions menées au cours de l'année écoulée et veut devenir le point de référence de tous les acteurs publics et privés de la sécurité urbaine en créant un langage qui leur soit commun.

1°) Les instruments

a) Données produites par les institutions publiques

- Statistiques policières

↳ En provenance des diverses polices agissant sur le territoire – *Polizia dello Stato*, *Carabinieri*, *Guardia di Finanza* –, elles sont relatives dans un premier temps à la Province de Modène et un certain nombre de ses villes les plus importantes et portent sur les homicides, divers vols simples ou

¹²² Publié avec la collaboration du projet *Città Sicure* de la région Emilie-Romagne.

aggravés, les incendies volontaires, les escroqueries, les ILS et le proxénétisme. Pour Modène elle-même, sont présentés, découpés en fonction de quatre circonscriptions urbaines, divers vols sur la voie publique, notamment ceux liés aux véhicules, avec ou sans violence, ainsi que le cambriolage et les incendies volontaires. Une attention particulière est portée aux escroqueries (*truffe*) qui, semble-t-il, posent un problème croissant à la population.

↳ En provenance de la *Direzione Centrale dei Servizi Antidroga del Ministero degli Interni* d'autres données permettent une analyse particulière du marché de la drogue, au delà des statistiques courantes de PV de production, trafic et distribution. Il s'agit de trois sortes de données :

- les décès liés à l'usage de stupéfiants ;
- le nombre et la nationalité des personnes objets d'une enquête de police judiciaire pour trafic et autres délits associés ;
- les quantités de substances saisies.

- Autres statistiques officielles

↳ En provenance de divers organismes de gestion des équipements publics, régies de transports en commun, agences de télécommunication, voirie... sont présentées des données sur le vandalisme atteignant ces équipements comme les éclairages, les cabines téléphoniques, les abris et les banquettes des transports publics, les poubelles.

↳ En provenance des *ilotiers (vigili di quartiere)* de la police municipale, des données sur les requêtes faites à ces agents par la population sont présentées, par circonscription et période de l'année, selon un classement en quatre domaines d'inquiétude :

- convivialité (par exemple les rassemblements de jeunes) ;
- problèmes sociaux (véhicules abandonnés, prostitution, drogue, nomades...) ;
- qualité de la vie urbaine (parc, éclairage public, hygiène...) ;
- circulation.

Les interventions effectuées en réponses à ces requêtes sont également présentées.

b) l'enquête auprès de la population

Le questionnaire de 37 questions administrées par téléphone (système CATI) à un échantillon de 1 200 habitants de la ville (contre 600 en 1996), comprend trois modules :

↳ *Peur du crime et préoccupations sociales* : un intérêt particulier est porté à la peur concrète d'être victime de prédateurs dans son propre quartier et ailleurs dans la ville ; est également étudiée la "carte mentale" de la sécurité de Modène.

↳ *Victimation* : les questions portent sur les prédateurs de toutes sortes (mais aucune sur des violences qui seraient indépendantes d'une atteinte aux biens), ainsi que sur le renvoi et les caractéristiques sociales.

↳ *Évaluation de l'ilotage* : il s'agit de mesurer le degré de connaissance du programme et de faire évaluer son utilité.

2°) la production de sécurité

Il s'agit des actions entreprises indépendamment des sanctions pénales, pour prévenir et combattre les phénomènes de déviance et le sentiment d'insécurité qui y est associé. Divers acteurs y sont impliqués :

- ↳ l'administration locale opère sur plusieurs fronts :
 - pour faire des quartiers des acteurs et interlocuteurs à part entière de la politique de sécurité, la municipalité leur attribue des fonds destinés à des actions de socialisation et d'animation qui doivent permettre une réappropriation des espaces publics délaissés ou "privatisés" ;
 - interventions structurelles : entretien de la ville à des fins de "prévention situationnelle" ;

- fabrication d'instruments de formation pour la prévention de diverses victimation comme l'escroquerie ou la criminalité de rue et la protection des personnes âgées ;
- service d'aide aux victimes leur permettant de trouver un interlocuteur immédiat et de l'aide pour traiter leurs problèmes ;
- programmes scolaires de sensibilisation au droit et d'éducation civique.
- ↳ les comités de citoyens traitent les problèmes qui se posent à leurs quartiers, comme la prostitution, les trafics divers, les vols, la qualité de vie.
- ↳ les projets spéciaux :
 - programmes provinciaux de réduction des risques en matière de prostitution/SIDA ;
 - programme d'animation/réhabilitation de la gare routière pour refaire du quartier où elle est implantée un espace vivable pour ses habitants ;
 - projet *Città Sicure* d'animation d'un parc à haute présence de toxicomanes, pour là aussi rendre le quartier à ses habitants ;
 - opérations de rue pour la gestion sanitaire et sociale de la toxicodépendance.

B) La Belgique

En Belgique coexistent actuellement trois grands corps de police qui remplissent des missions partiellement similaires, ce sont, la gendarmerie, la police judiciaire attachée aux parquets et la police communale. En 1994, un Service général d'appui policier (SGAP) a été créé dans le but de réunir en un seul lieu diverses fonctions de soutien aux trois corps, d'encourager leur coopération et d'améliorer la coordination de la politique policière. La structure policière belge fait l'objet d'une réforme radicale, à l'avenir elle ne comprendra qu'une police nationale à deux niveaux : fédéral et local.

Au sein du SGAP, la division d'appui en matière de politique policière, en particulier le service de statistique policière (SGAP/APP), développe deux activités : la production des statistiques officielles de criminalité avec pour mission de fournir des statistiques criminelles interpolicières intégrées (SCII) et, depuis 1996, la réalisation d'une enquête de grande échelle auprès de la population sur les thèmes de la criminalité de l'insécurité et du fonctionnement des services de police.

1°) Le moniteur de sécurité

À partir du modèle du *Politiemonitor* néerlandais, le ministère de l'Intérieur belge a mis en place un outil de sondage répétitif auprès de la population, pour fournir des informations complémentaires des statistiques officielles concernant l'insécurité et la criminalité : *le moniteur de sécurité*.

La première enquête a eu lieu en 1997 ; elle a été renouvelée en 1998 mais pas en 1999 afin de réaliser des analyses plus approfondies des résultats précédents et de réfléchir à l'amélioration du questionnaire. Par la suite, cette enquête se répètera tous les deux ans.

Il s'agit d'une enquête de victimation construite pour répondre à deux objectifs :

- permettre une analyse de dimension nationale avec un échantillon représentatif au niveau fédéral,
- amener les instances locales à connaître le vécu des personnes victimes d'actes de délinquance et le sentiment d'insécurité, au niveau géographique pertinent le plus fin, le quartier par exemple, pour développer des politiques de sécurité appropriées à la situation locale. Chaque unité locale, commune ou ZIP (zone interpolice), en fonction de l'objectif qu'elle se fixe, doit établir le plan de sondage adéquat. Ce peut être un sondage représentatif de la commune entière ou bien de certains quartiers seulement. En 1998, on compte 75 moniteurs de sécurité locaux.

Le questionnaire est passé soit par téléphone (système CATI), environ 30 000 interviews ; soit par enquête postale dans les plus petites communes (20 000 interviews)¹²³. Il est identique dans les deux types de *moniteur de sécurité fédéral ou local*. Le financement est fourni par les autorités fédé-

¹²³ Cette expérience a été réalisée en 1998, sur une version abrégée du questionnaire, elle ne devrait pas être renouvelée.

rales et les efforts locaux. L'échantillon fédéral porte sur 6 000 ménages avec une seule personne interrogée.

Les analyses des moniteurs de sécurité locaux sont réalisées localement, pour être mieux à même d'interpréter les situations locales en les contextualisant. Elles doivent intégrer non seulement les résultats des enquêtes de victimation, mais encore des données provenant d'autres sources (services administratifs....) ; elles se décomposent en 3 phases :

- *l'analyse statistique* : préparation des données, mise en forme des tableaux.
- *l'analyse de contenu*, réalisée par une équipe multidisciplinaire (administration communale, services de police) : mise en contexte des résultats du sondage et la réalité locale.
- *l'analyse politique* : les responsables politiques élaborent, mettent à l'épreuve leur politique, et formulent des priorités et des recommandations pour la politique de prévention et de sécurité.

L'ensemble de ces rapports constitue le rapport de sécurité intégral, il doit dresser un tableau de l'insécurité et de la criminalité et plus spécifiquement de certaines thématiques prioritaires.

Dès ses débuts, le projet *Moniteur de sécurité* a recueilli une participation importante des communes et des ZIP et dans l'avenir le SGAP/APP poursuit 3 objectifs :

- *élargissement* du champ géographique au plus grand nombre de communes/ZIP possibles ;
- *approfondissement* des analyses criminologiques et sociologiques des résultats, en particulier, en intégrant l'ensemble des statistiques de la délinquance et des données contextuelles ;
- *appui* par une formation des personnes au sein des communes et des services de police, pour que les chiffres locaux puissent être utilisés de manière effective à des fins politiques et opérationnelles.

Un souhait de comparaisons internationales est aussi formulé.

En créant l'outil du *moniteur de sécurité*, le gouvernement fédéral belge affiche des intentions très axées vers une mesure et une localisation de la délinquance, en vue de définir des politiques publiques locales de réponses à la violence. Concrètement, dans l'immédiat, ces objectifs ont du mal à se réaliser, mais le processus est en marche et les volontés de réussir sont manifestes.

2°) Le cas particulier de Liège

Une équipe de l'Université de Liège (Service de criminologie, André LEMAÎTRE) a entrepris – dans le cadre d'un accord avec le CESDIP passé sous l'égide du programme CNR-CNRS – de répliquer dans cette ville l'enquête-pilote entreprise à Amiens. Par ailleurs, l'Université de Liège a développé des recherches sur les problèmes d'exclusions, d'intégrations, des analyses sur des quartiers sensibles et a participé aux travaux qui ont abouti au système intégré des statistiques de police ainsi qu'aux exploitations du moniteur de sécurité local. Il était donc intéressant de comparer les problématiques et les méthodes mises en œuvre par les deux centres de recherches.

La comparaison avec les résultats du *moniteur de sécurité* local était un des éléments d'évaluation du questionnaire. L'enquête a pu se dérouler en 1998, auprès de 550 personnes selon la méthode d'interviews, face à face, réalisés par les étudiants de l'université. L'échantillon a été choisi pour être représentatif de certains quartiers seulement. Le questionnaire a été enrichi d'un module concernant la représentation qu'ont les personnes des actes "répréhensibles" afin de déterminer une échelle de gravité des comportements dont un des buts recherché est de créer un indicateur synthétique qui servirait de mesure dans un baromètre de la délinquance. L'expérience réalisée à Liège a permis d'apporter quelques modifications aux questions lors de l'enquête à Amiens.



Ce tour d'horizon européen laisse apparaître, à la fois, une diversité certaine et aussi un grand bouillonnement des expériences : le souci de mobiliser des capacités d'expertise scientifique pour le pilotage et l'évaluation des politiques locales de prévention et de sécurité semble se développer un peu partout.

Dans un tel contexte, le risque est grand de prendre un retard difficilement rattrapable par rapport à nos associés européens.

Le modèle qui mobilise et confronte résultats d'enquête et données institutionnelles paraît le plus satisfaisant.

Mais nous avons le plus grand mal à le mettre en œuvre.

Du côté des données institutionnelles, on souffre d'abord de l'hétérogénéité des unités de base propres à chaque système institutionnel, de sorte que les réunir toutes à une même échelle – disons un quartier – relève souvent du funambulisme. Au surplus, nombre d'entre elles, notamment les plus massives telles les statistiques policières, ne présentent certainement pas actuellement le niveau qui permettrait d'en faire un usage aussi fin que ceux rencontrés en Angleterre et Galles.

Le recours à des enquêtes paraît fondamental non pas tant pour vérifier les comptes des institutions, mais pour éviter de se limiter à des comptages d'activité institutionnelle à un moment où l'on s'interroge sur la capacité des institutions à s'adapter à l'évolution des attentes et des besoins sociaux. Les enquêtes ne constituent pas des doublets des données institutionnelles ; elles éclairent sur des aspects qui restent autrement pas ou mal éclairés : le périmètre des populations concernées ; la diversité des recours mobilisés ; des vécus, donc des attentes.

Evidemment, il coûte plus cher de faire une enquête que d'utiliser des données préexistantes. Dans certains cas, nous avons vu les villes – ainsi Barcelone ou Modène – en supporter le coût, probablement parce que la maîtrise de la connaissance leur paraissait nécessaire pour assurer leur maîtrise des politiques locales. Cependant, l'exemple du *moniteur* néerlandais-belge ou celui de *Città Sicure* indiquent encore une autre possibilité : au lieu de procéder à une enquête locale autonome, obtenir la surreprésentation du sous-échantillon local au sein d'un dispositif national... c'est ce que fait la région Emilie-Romagne avec l'enquête de victimation de l'ISTAT. Il paraît imaginable de transposer pareille solution en France puisque l'INSEE insère depuis 1996 un module sur la victimation et l'insécurité dans son enquête annuelle sur *les conditions de vie des ménages*. Seulement, les responsables de *Città Sicure* ont bien indiqué où le bât blesse : pour servir au pilotage d'une politique locale, les enquêtes doivent s'éloigner d'une seule préoccupation comptable et étendre leur investigation aux opinions et aux vécus... À défaut, la solution à retenir consiste probablement pour la collectivité locale à obtenir de l'État qu'il partage – comme à Porto – les coûts d'enquête.

Et puis, il faut savoir utiliser rationnellement cette ressource coûteuse : y recourir se justifie seulement quand l'agglomération atteint une taille suffisante et connaît des problèmes réels de délinquance et d'insécurité – sinon une observation ethnographique plus légère suffira largement – et encore ne faut-il pas adopter une périodicité inutilement rapprochée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALDWIN (J.), BOTTOMS (A.E.), *The Urban Criminal*, London Tavistock, 1976.
- BALKIN (S.), Victimization rates, safety and fear of crime, *Social Problems*, 1979, 26, 3, pp. 343-347.
- BARJONNET (P.E.) KHLIFI (T.), MIGNOT (C.), *De la représentation du risque en zone urbaine à sa prévention : décalages et contradictions*, Rapport de recherche INRETS, Convention MAIF/CNRS-PIRVILLE/INRETS, 1997.
- BOTTOMS (A.E.), CLAYTOR (A.), WILES (P.), *Housing and Crime in Sheffield ; A Research Report*, Sheffield/Cambridge, Sheffield U., Centre for Criminological and Socio-Legal Studies ; U. Cambridge, I. Criminol., sd.
- BOTTOMS (A.E.), CLAYTOR (A.), WILES (P.), *Housing Markets and Residential Community Crime Careers ; A Case Study from the Sheffield Research*, Bristol, British Criminol. Conf., 1989.
- Collectif, *Politiques publiques & délinquances dans les villes ; l'évaluation des politiques publiques de sécurité ; recherches comparatives européennes*, rapport remis au PIR-Villes du CNRS sur un colloque organisé pour son compte par le GERN à la maison Suger à Paris, les 5 et 6 octobre 1995, Guyancourt, GERN, 1995.
- DUPREZ (D.), LECLERC-OLIVE (M.), PINET (M.), *Vivre ensemble ; la diversité des quartiers "sensibles" à l'épreuve de la vie quotidienne*, Lille, Laboratoire de sociologie du travail, de l'éducation et de l'emploi (LASTRÉE), 1996.
- INSEE, *Recensement général de la population de 1990 ; Population – activité – ménage – ; le département et ses principales communes ; Somme*, Paris, INSEE, 1992.
- JUNGER-TAS (J.), TERLOUW (G.J.), KLEIN (M.W.), *Delinquent Behavior among Young People in the Western World ; First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Den Haag-Amsterdam, Ministry of Justice, Kugler, 1994.
- KILLIAS (M.), *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli, 1991.
- ROBERT (Ph.), POTTIER (M.L.), Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, pp. 630-644.
- ROBERT (Ph.), POTTIER (M.L.), "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, pp. 707-740.
- ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991, Études et Données Pénales n° 53.
- ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), POTTIER (M.L.), LAGRANGE (H.), Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, pp. 255-294.
- ROCHÉ (S.), *L'ordre social et la loi, ou le problèmes des incivilités*, Saint-Martin-d'Hères, CERAT, 1998.
- WILSON (J.Q.), KELLING (G.), Broken windows, *The Atlantic Monthly*, 1982, pp. 29-38.
- YOUNG (J.), The failure of criminology : the need for a radical realism, in MATTHEWS (R.), YOUNG (J.), (Eds), *Confronting Crime*, London, Sage, 1986.
- YOUNG (J.), Ten points of realism, in YOUNG (J.), MATTHEWS (R.), (Eds), *Rethinking Criminology : The Realist Debate*, London, Sage, 1992.
- ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE RISQUES URBAINS

Ce questionnaire a été mis au point par :

**Hugues LAGRANGE (CNRS, OSC),
Patrick PERETTI-WATEL (GERN)
Marie-Lys POTTIER (CNRS, CESDIP)
Philippe ROBERT (CNRS, CESDIP-GERN),
Renée ZAUBERMAN (CNRS, CESDIP)**

au sein du
Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales (CESDIP)

© CESDIP et LAGRANGE – PERETTI-WATEL – POTTIER – ROBERT – ZAUBERMAN
ne pas reproduire, ne pas utiliser sans autorisation

nouvelle édition
18 janvier 1999

- importants,
- peu importants,
- pas importants du tout.

IN6. Dans votre quartier, les bandes de jeunes qui se rassemblent, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

IN7. Dans votre quartier, les véhicules qui circulent trop vite, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

IN8. Dans votre quartier, les véhicules qui ne respectent pas les stops, les feux rouges, ou les priorités à droite, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

IN9. Dans votre quartier, les véhicules qui ne font pas assez attention aux piétons, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

IN10. Dans votre quartier diriez-vous que les piétons en général sont bien protégés contre les accidents de la circulation ?

- tout à fait d'accord,
- plutôt d'accord,
- plutôt pas d'accord,
- pas d'accord du tout.

IN11. Dans votre quartier, diriez-vous que les enfants sont bien protégés contre les accidents de la circulation ?

- tout à fait d'accord,
- plutôt d'accord,
- plutôt pas d'accord,
- pas d'accord du tout.

IN12. Dans votre quartier, diriez-vous que les personnes âgées sont bien protégées contre les accidents de la circulation ?

- tout à fait d'accord,
- plutôt d'accord,
- plutôt pas d'accord,
- pas d'accord du tout.

IN13. Dans votre quartier, craignez-vous personnellement d'être victime d'un accident de la circulation ?

- beaucoup,
- assez,
- peu,
- pas du tout.

IN14. À *Amiens*, quel est le moyen de transport que vous utilisez le plus souvent ?

- le vélo,
- la voiture : plutôt comme conducteur ou comme passager ?
- la moto : plutôt comme conducteur ou comme passager ?
- les transports en commun,
- un autre (préciser) :

(une seule réponse)

IN15. Et ensuite ?

IN16. Lors de vos déplacements dans Amiens en ... (moyen de transport choisi à IN14), pensez-vous qu'un accident pourrait vous arriver ?

- fréquemment,
- quelquefois,
- rarement,
- jamais.

IN17. Lors de vos déplacements dans Amiens en ... (moyen de transport choisi à IN15), pensez-vous qu'un accident pourrait vous arriver ?

- fréquemment,
- quelquefois,
- rarement,
- jamais.

IN18. Selon vous, pour améliorer la sécurité routière à Amiens, devrait-on, en priorité :

- accroître la répression à l'égard des contrevenants,
- mener des actions éducatives pour changer les mentalités,
- réduire le nombre de véhicules en circulation,
- développer les transports en commun,
- réserver davantage de rues aux piétons,
- autre (préciser) :

IN19. Connaissez-vous l'existence d'une police municipale à Amiens ?

- oui
- non
- NSP

(si non ou NSP, passer à AT1)

IN20. Avez-vous déjà fait appel à cette police municipale ?

- oui
- non
- NSP

(si non ou NSP, passer à AT1)

IN21. Pensez-vous que l'action de cette police est

- satisfaisante
- peu satisfaisante,
- pas satisfaisante,
- NSP.

AT1. La société française est confrontée à de nombreux problèmes. Selon vous, parmi les problèmes suivants, quel est celui dont le gouvernement doit s'occuper en priorité à l'heure actuelle ?

- le chômage,
- la délinquance,
- le SIDA,
- la pollution,
- la pauvreté.

Voici quelques opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes :

- tout à fait d'accord,
- plutôt d'accord,
- plutôt pas d'accord,
- pas d'accord du tout.

AT2. Il faudrait rétablir la peine de mort

AT3. L'État se préoccupe vraiment peu de faire respecter la propriété

AT4. Il faudrait supprimer les allocations familiales aux parents d'enfants délinquants.

AT5. La police ne traite pas mieux la victime que l'auteur

AT6. On attribue la délinquance de notre époque à des causes diverses. En voici quelques-unes : laquelle vous paraît en définitive la plus importante ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- il n'y a plus de moralité,
- il y a trop de chômage,
- la justice est trop indulgente,
- il y a trop d'étrangers en France.

AT7. Si on pouvait consacrer plus d'argent au problème de la délinquance, devrait-on, en priorité :
(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- construire de nouvelles prisons,
- aider et indemniser davantage les victimes,
- développer la prévention pour les jeunes,
- recruter davantage de policiers.

AT8. Êtes-vous propriétaire de votre logement ?
 oui, non, nsp

AT9. Habitez-vous

- une maison individuelle,
- un immeuble de type HLM,
- un autre immeuble.

(si maison individuelle, passer à AT11)

AT10. Y a-t-il un(e) gardien(ne) ou un(e) concierge ?
 oui, non

AT11. Votre logement est-il protégé contre le cambriolage par un équipement tel que barreaux, porte blindée, sirène d'alarme, système de télédétection, serrure multipoints, etc ?
 oui, non

AT12. Quand vous laissez votre logement inoccupé un ou deux jours, demandez-vous à quelqu'un (voisin, concierge) de le surveiller ?
 oui, non

AT13. Laissez-vous les lampes allumées dans votre logement lorsque vous n'êtes pas là le soir ?
 oui, non

AT14. Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?
 - fréquemment,
 - quelquefois,
 - rarement,
 - jamais.

AT15. En moyenne, diriez-vous que vous sortez le soir :
 - plusieurs fois par semaine,
 - plusieurs fois par mois,
 - plusieurs fois par an,
 - moins souvent.

AT16. Dans votre propre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur d'être seul(e) le soir dehors ?
 - fréquemment,
 - quelquefois,
 - rarement,
 - jamais.

AT17. Si vous avez des enfants qui vivent avec vous, avez-vous peur qu'ils se fassent agresser ?
 - sans objet (*l'interviewé(e) n'a pas d'enfant ou pas d'enfant vivant avec lui (elle)*),
 - oui,
 - non

AT18. Si vous avez un(e) conjoint(e), un compagnon (une compagne), un concubin (une concubine), avez-vous peur qu'il (elle) se fasse agresser ?
 - sans objet (*l'interviewé(e) n'a pas de conjoint(e)*),
 - oui,
 - non

Nous allons parler maintenant d'incidents dont vous ou votre foyer avez pu être victime au cours de ces cinq dernières années.

Comme il est parfois difficile de se souvenir de tels incidents, je vais vous lire les questions très lentement et j'aimerais que vous y réfléchissiez soigneusement. Je vous demande notamment de ne mentionner un même incident qu'une seule fois (par exemple, si, au cours d'une agression, vous avez aussi été volé ou si l'on a tenté de le faire, parlez de cet événement seulement à propos des agressions).

VI1. Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on, à vous ou à quelqu'un de votre foyer, volé une voiture, une camionnette ou un camion utilisé à titre privé ?

- oui,
- non

VI2. Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on, à vous ou à quelqu'un de votre foyer, volé un objet dans un véhicule ou une pièce d'un véhicule (autoradio, rétroviseur, par exemple) ?

- oui,
- non

VI3. Au cours des cinq dernières années, est-ce que quelqu'un a effectivement pénétré chez vous sans autorisation et volé quelque chose ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire ou encore dans un local professionnel qui vous appartient ?

- oui,
- non

Maintenant, j'aimerais vous interroger sur ce qui a pu vous arriver à vous personnellement.

VI4. Vous est-il arrivé, au cours des cinq dernières années, d'être personnellement victime d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main...)

- oui,
- non

VI5. Vous est-il arrivé, au cours des cinq dernières années, d'être personnellement agressé ?

- oui,
- non

VI6. À Amiens, au cours des cinq dernières années, avez-vous été, vous ou quelqu'un de votre foyer, renversé par un véhicule, alors que vous ou lui circuliez à pied ou à vélo ?

- oui, j'ai été renversé,
- oui, quelqu'un de mon foyer a été renversé,
- non.

VI7. À Amiens, au cours des cinq dernières années, avez-vous eu, vous ou quelqu'un de votre foyer, une collision ou un accrochage avec un autre véhicule, alors que vous ou lui conduisiez une moto ou une voiture ?

- oui, j'ai été victime ou impliqué,
- oui, quelqu'un de mon foyer a été victime ou impliqué,
- non.

(à poser si oui à VII)

VA – VOL DE VEHICULE

VA1. Au cours des cinq dernières années, vous ou quelqu'un de votre foyer avez été victime de vol de voiture (camion, camionnette). La dernière fois que cela vous est arrivé, était-ce en :

- 1998,
- 1997,
- avant

(si avant, fin du module VA)

VA2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois (en clair)

VA3. Le dernier vol dont vous avez été victime a-t-il eu lieu :

- dans votre quartier,
- dans votre ville,
- ou ailleurs.

(s'arrêter à la première réponse positive)

VA4. Était-ce :

- dans la rue,
- dans un parking,
- dans un garage fermé,
- ou ailleurs.

VA5. Finalement, avez-vous récupéré le véhicule qui vous avait été volé ?
oui, non

VA6. En fin de compte, cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel :

- plutôt important,
- plutôt pas important,
- ou aucun dommage matériel.

VA7. Est-ce que vous avez déclaré le vol à la police ou à la gendarmerie ?
oui, non

(si oui, passer à VA9)

VA8. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

(une seule réponse)

- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- autre

(passer à VA14)

VA9.a) Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- retrouver le véhicule,
- pouvoir faire la déclaration à l'assurance,
- dégager ma responsabilité civile,
- faire punir le voleur,
- qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé,
- empêcher que ça se reproduise,
- autre

b) Une autre raison a-t-elle aussi joué ?

(relire la liste selon la même procédure)

VA10. La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu :

- très bien,
- assez bien,
- assez mal,
- très mal.

VA11. Avez-vous été tenu au courant des suites de l'affaire ?

oui, non

VA12. Et, la police ou la gendarmerie a-t-elle identifié le voleur ?

oui, non, nsp

VA13. Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été :

- très satisfaisante,
- assez satisfaisante,
- peu satisfaisante,
- pas satisfaisante du tout,
- la police n'est pas intervenue,
- je ne sais pas.

VA14. Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

oui, non

(si non, passer à VA18)

VA15. Avez-vous obtenu un remboursement (au moins partiel) ?

- oui
- non
- affaire en cours

VA16. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous en êtes :

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(si très ou assez, passer à VA18)

VA17. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué
- on est mal remboursé
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas
- ils ont refusé de continuer à vous assurer
- ils ont exigé que vous fassiez beaucoup de frais pour vous protéger

VA18. À la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger votre véhicule, par exemple, en le mettant dans un lieu sûr (garage fermé...)...

- oui,
- non

VA19. ...En installant un système de protection (alarme, tatouage des vitres, canne antivol...) ?

- oui,
- non

(à poser si oui à VI2)

VB – VOL D'OBJET DANS UN VÉHICULE

VB1. Au cours des cinq dernières années, on a volé à vous ou à quelqu'un de votre foyer quelque chose dans un véhicule. La dernière fois que cela vous est arrivé, était-ce en ?

- 1998,
- 1997,
- avant

(si avant, fin du module VB)

VB2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois (en clair)

VB3. Le dernier vol dont vous avez été victime a-t-il eu lieu :

- dans votre quartier,
- dans votre ville,
- ou ailleurs.

(s'arrêter à la première réponse positive)

VB4. Était-ce :

- dans la rue,
- dans un parking,
- dans un garage fermé,
- ou ailleurs.

VB5. Finalement, avez-vous récupéré (au moins partiellement) ce qu'on vous avait volé ?
oui, non

VB6. En fin de compte, cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel

- plutôt important,
- plutôt pas important,
- ou aucun dommage matériel.

VB7. Est-ce que vous avez déclaré le vol à la police ou à la gendarmerie ?

oui, non

(si oui, passer à VB9)

VB8. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

(une seule réponse)

- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- autre

(passer à VB14)

VB9.a) Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- retrouver l'objet volé,
- pouvoir faire la déclaration à l'assurance,
- faire punir le voleur,
- qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé,
- empêcher que ça se reproduise,
- autre

b) Une autre raison a-t-elle aussi joué ?

(relire la liste selon la même procédure)

VB10. La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu :

- très bien,
- assez bien,
- assez mal,
- très mal.

VB11. Avez-vous été tenu au courant des suites de l'affaire ?

- oui, non

VB12. Et, la police ou la gendarmerie a-t-elle identifié le voleur ?

- oui, non, nsp

VB13. Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été :

- très satisfaisante,
- assez satisfaisante,
- peu satisfaisante,
- pas satisfaisante du tout,
- la police n'est pas intervenue,
- je ne sais pas.

VB14. Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- oui, non

(si non, passer à VB18)

VB15. Avez-vous obtenu un remboursement (au moins partiel) ?

- oui
- non
- affaire en cours

VB16. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous en êtes :

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(si très ou assez, passer à VB18)

VB17. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué
- on est mal remboursé
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas
- ils ont refusé de continuer à vous assurer

VB18. À la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger votre véhicule, par exemple, en le mettant dans un lieu sûr (garage fermé...) ...

- oui, non

VA19. ...En installant un système de protection (alarme, tatouage des vitres, canne antivol...) ?

- oui, non

(à poser si oui à VI3)

VC – CAMBRIOLAGE

VC1. Au cours des cinq dernières années, vous avez été victime, dans votre domicile principal, dans votre résidence secondaire ou dans un local professionnel vous appartenant, de cambriolage ou de tentative de cambriolage. La dernière fois que cela s'est passé, était-ce en ?

- 1998,
- 1997,
- avant

(si avant, fin du module VC)

VC2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois (en clair)

VC3. La dernière fois que cela s'est passé, s'agissait-il d'un cambriolage où l'on vous a effectivement volé quelque chose ou d'une tentative de cambriolage ?

- cambriolage avec vol effectif,
- tentative de cambriolage.

VC4. Était-ce :

- dans votre domicile principal,
- dans une annexe de votre domicile principal (cave, appentis, garage...),
- dans votre local professionnel situé dans votre quartier,
- dans un local professionnel situé ailleurs dans votre ville,
- dans votre résidence secondaire,
- ailleurs (*préciser*)

VC5. Le fait que quelqu'un soit entré chez vous peut avoir entraîné différentes réactions. Parmi les réactions suivantes, quelle est celle qui est la plus proche de la vôtre ?

- qu'on soit entré chez moi, ça a été très désagréable sur le moment, mais c'est passé,
- qu'on soit entré chez moi, ça a été très désagréable et je ne peux toujours pas me faire à cette idée,
- qu'on soit entré chez moi, ce n'est pas très important pour moi.

VC6. Vous, personnellement, vous êtes-vous trouvé en présence du ou des cambrioleurs ?

- oui, non

VC7. Finalement, avez-vous récupéré ce qu'on vous avait volé ?

- oui (au moins en partie),
- non

VC8. Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel :

- plutôt important,
- plutôt pas important,
- ou aucun dommage matériel.

VC9. Les objets qu'on vous a volés ou abîmés, avaient-ils pour vous une valeur sentimentale ?

- plutôt importante,
- plutôt pas importante,
- ou aucun objet volé ou abîmé.

VC10. Est-ce que vous avez déclaré ce cambriolage à la police ou à la gendarmerie ?

- oui, non

(si oui, passer à VC13)

VC11. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

(une seule réponse)

- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- autre

(passer à VC18)

VC12. a) Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- retrouver ce qu'on m'a volé,
- pouvoir faire la déclaration à l'assurance, à la banque,
- faire punir le voleur,
- qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé,
- pour empêcher que ça se reproduise,
- autre

VC13. La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu :

- très bien,
- assez bien,
- assez mal,
- très mal.

VC14. Avez-vous été tenu informé des suites de l'affaire ?

oui, non

VC15. Et, dans cette affaire, la police ou la gendarmerie a-t-elle identifié le ou les cambrioleurs ?

oui, non, nsp

VC16. Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été :

- très satisfaisante,
- assez satisfaisante,
- peu satisfaisante,
- pas satisfaisante du tout,
- la police n'est pas intervenue,
- je ne sais pas.

VC17. Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

oui, non

(si non, passer à VC22)

VC18. Avez-vous obtenu un remboursement (au moins partiel) ?

- oui
- non
- affaire en cours

VC19. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous en êtes :

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(si très ou assez, passer à VC22)

VC20. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué
- on est mal remboursé
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas
- ils ont refusé de continuer à vous assurer
- ils ont exigé que vous fassiez beaucoup de frais pour vous protéger

VC21. À la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger vos biens, par exemple en les mettant dans un lieu sûr, en installant des alarmes... ?

oui, non

(à poser si oui à VI4)

VO – AUTRE VOL

VO1. Au cours des cinq dernières années, vous avez été victime d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main), la dernière fois que cela vous est arrivé, était-ce en ?

- 1998,
- 1997,
- avant

(si avant, fin du module VO)

VO2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois (en clair)

VO3. Le dernier vol dont vous avez été victime a-t-il eu lieu :

- dans votre quartier,
- dans votre ville,
- ou ailleurs.

(s'arrêter à la première réponse positive)

VO4. Etait-ce :

- à votre domicile,
- dans votre résidence secondaire,
- sur votre lieu de travail,
- dans un transport en commun,
- dans la rue ou sur la route,
- ou ailleurs.

VO5. Finalement, avez-vous récupéré (au moins partiellement) ce qu'on vous avait volé ?
oui, non

VO6. En fin de compte, cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel :

- plutôt important,
- plutôt pas important,
- ou aucun dommage matériel.

VO7. Est-ce que vous avez déclaré le vol à la police ou à la gendarmerie ?
oui, non

(si oui, passer à VO9)

VO8. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

(une seule réponse)

- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- autre

(passer à VO14)

VO9. a) Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; lire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- retrouver le bien volé,
- pouvoir faire la déclaration à l'assurance,
- faire punir le voleur,
- qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé,
- empêcher que ça se reproduise,
- autre

b) Une autre raison a-t-elle aussi joué ?

(relire la liste selon la même procédure)

VO10. La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu :

- très bien,
- assez bien,
- assez mal,
- très mal.

VO11. Avez-vous été tenu au courant des suites de l'affaire ?

- oui, non

VO12. Et, la police ou la gendarmerie a-t-elle identifié le voleur ?

- oui, non nsp

VO13. Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été :

- très satisfaisante,
- assez satisfaisante,
- peu satisfaisante,
- pas satisfaisante du tout,
- la police n'est pas intervenue,
- je ne sais pas.

VO14. Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- oui, non

(si non, passer à VO18)

VO15. Avez-vous obtenu un remboursement (au moins partiel) ?

- oui
- non
- affaire en cours

VO16. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous en êtes :

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(si très ou assez, passer à VO18)

VO17. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué
- on est mal remboursé
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas
- ils ont refusé de continuer à vous assurer

VO18. À la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux vous protéger, par exemple moins sortir, sortir armé, changer d'itinéraire etc :

- oui, non

(à poser si oui à VI5)

VD – AGRESSION

VD1. Au cours des cinq dernières années, vous avez été agressé(e). La dernière fois que cela s'est passé, était-ce en :

- 1998,
- 1997,
- avant

(si avant fin du module VD)

VD2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois (en clair)

VD3. La dernière fois que vous avez été attaqué(e) ou menacé(e), cela a-t-il eu lieu :

- dans votre quartier,
- dans la ville où vous habitez,
- ou ailleurs.

VD4. Etait-ce :

- dans la rue,
- dans un parking public,
- dans un transport en commun,
- dans votre domicile principal ou une annexe de ce domicile (cave, appentis, garage...),
- dans votre résidence secondaire,
- à votre lieu de travail,
- ailleurs (préciser) :

VD5. L'agresseur portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- non, pas d'arme,
- oui, un couteau,
- oui, une arme à feu,
- oui, un objet utilisé comme une arme,
- oui, avec l'aide d'un animal.

VD6. L'agresseur, ou l'un d'entre eux, était-il :

- quelqu'un vivant avec vous ? oui, non
- quelqu'un que vous connaissiez bien ? oui, non
- quelqu'un que vous connaissiez de vue ou une relation éloignée ? oui, non

VD7. Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel :

- plutôt important,
- plutôt pas important,
- ou aucun dommage matériel.

VD8. Avez-vous subi seulement des injures ou des menaces ?

- oui, non

(si oui, passer à VD11)

VD9. ...des coups ou des blessures ?

- oui, non

(si non, passer à VD11)

VD10. Avez-vous dû :

- être hospitalisé ? oui/non
 - voir un médecin ou un pharmacien ? oui/non
- (s'arrêter à la première réponse)

VD11. L'agresseur a-t-il cherché à vous voler ?

- oui il m'a volé,
- il a essayé, mais il n'a pu rien me prendre,
- non

(si non, passer à VD14)

VD12. M'avez-vous déjà décrit ce vol précédemment ?

- oui, non

VD13. Finalement, avez-vous récupéré, au moins partiellement, ce qui vous a été volé ?

- oui, non

VD14. Diriez-vous que cette agression a été d'ordre sexuel ?

oui/non/NSP

si oui, diriez-vous qu'il s'agissait de :

- un viol ?

- une tentative de viol ?

- ou seulement un comportement choquant ?

(s'arrêter à la première réponse positive)

VD15. Est-ce que vous avez déclaré cette agression à la police ou à la gendarmerie ?

- oui, non

(si oui, passer à VD17)

VD16. Pour quelles raisons surtout ne l'avez-vous pas fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; relire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- j'avais peur d'être mal reçu(e),

- j'étais gêné(e) d'en parler,

- ça n'en valait pas la peine,

- ça n'aurait servi à rien,

- ça ne regardait pas la police ou la gendarmerie,

- j'avais peur des représailles,

- autre

(passer à VD22)

VD17. a) Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

(lire la liste tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; relire une première fois, puis relire ; une seule réponse)

- obtenir du secours,

- retrouver ce qui a été volé,

- pour faire ma déclaration à l'assurance, à la banque,

- faire punir le coupable,

- qu'on oblige le coupable à payer pour le dommage qu'il m'a causé,

- empêcher que ça se reproduise,

- autre

b) Une autre raison a-t-elle aussi joué ?

(relire la liste selon la même procédure)

VD18. La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu :

- très bien,

- assez bien,

- assez mal,

- très mal.

VD19. Avez-vous été informé des suites de l'affaire ?

oui, non

VD20. Et, dans cette affaire, la police ou la gendarmerie a-t-elle identifié votre ou vos agresseurs ?

oui, non, nsp

VD21. Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été :

- très satisfaisante,

- assez satisfaisante,

- peu satisfaisante,

- pas satisfaisante du tout,

- la police n'est pas intervenue,

- je ne sais pas.

VD22. Avez-vous essayé de régler cette affaire vous-même ?

oui, non

VD23. On peut, dans un cas pareil, s'adresser à d'autres personnes ou organismes. Parmi ceux que je vais vous énumérer, pouvez-vous m'indiquer ceux auxquels vous vous êtes adressé(e) pour cette affaire ?

- a) Vous êtes-vous adressé(e) à une association ou à un bureau d'aide aux victimes ? oui, non
- b) Vous êtes-vous adressé(e) à un avocat ou à un conseil juridique ? oui, non
- c) Vous êtes-vous adressé(e) à quelqu'un qui puisse vous aider à surmonter le choc ou le traumatisme ? oui, non

VD24. À la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux vous protéger (par exemple, moins sortir, sortir armé(e), changer d'itinéraire...)

- pendant un moment,
- durablement,
- pas du tout.

(à poser si oui à VI6)

VE – PIÉTON, VÉLO OU AUTRE RENVERSÉ PAR UN VÉHICULE À MOTEUR

VE1. Au cours des cinq dernières années, vous avez été renversé par un véhicule. La dernière fois que cela est arrivé à Amiens, était-ce...

- en 1998,
- en 1997,
- avant.

(si avant, fin du module VE)

VE2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois *(en clair)*

(on interroge l'enquêté sur le dernier accident)

VE3. Lors de cet accident, vous circuliez :

- à pied,
- à vélo,
- autre (préciser) :

VE4. Par quel type de véhicule avez-vous été renversé ?

- une voiture,
- un camion,
- une moto,
- autre (préciser) :

VE5. Suite à cet accident, avez-vous dû...

- être hospitalisé ?
- voir un médecin ou un pharmacien ?

(s'arrêter à la première réponse)

VE6. La police ou la gendarmerie ont-elles été informées de cet accident ?

- oui, par moi,
- oui, par une autre personne,
- non.

(si, par une autre personne ou non, passer à VE8)

VE7. Pour quelle raison surtout ?

- pour retrouver le véhicule (s'il avait pris la fuite),
- pour pouvoir faire la déclaration à l'assurance,
- pour que le conducteur soit puni,
- pour obtenir du secours.

VE8. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- quelqu'un l'avait déjà fait,
- autre (préciser) :

VE9. Suite à cet accident, avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- oui,
- non.

(si non, passer à VE13)

VE10. Avez-vous obtenu un remboursement ou une indemnité ?

- oui,
- non,
- affaire en cours.

VE11. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous êtes...

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(Si très ou assez, passer à VE13)

VE12. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué,
- on est mal remboursé,
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas.

VE13. À la suite de cet accident, avez-vous pris des précautions particulières lors de vos déplacements (par exemple en étant plus attentif aux véhicules, ou en changeant d'itinéraire) ?

- pendant un moment,
- durablement,
- pas du tout.

(à poser si oui à VI7)

VF – COLLISION ENTRE DEUX VÉHICULES

VF1. Au cours des cinq dernières années, vous avez été victime ou impliqué lors d'une collision ou d'un accrochage entre deux véhicules, alors que vous conduisiez. La dernière fois que cela est arrivé à Amiens, était-ce...

- en 1998,
- en 1997,
- avant.

(si avant, fin du module VF)

VF2. En 1997 et 1998, combien de fois cela vous est-il arrivé ?
fois *(en clair)*.

(on interroge l'enquêteur sur le dernier accident)

VF3. À bord de quel type de véhicule vous trouviez-vous ?

- une voiture,
- une moto,
- autre (préciser) :

VF4. Avec quel type de véhicule la collision a-t-elle eu lieu ?

- une voiture,
- un camion,
- une moto,
- autre (préciser) :

VF5. Lors de cette collision, le véhicule que vous conduisiez a-t-il été :

- très endommagé,
- peu endommagé,
- pas endommagé du tout.

VF6. Suite à cet accident, avez-vous dû...

- être hospitalisé ?
- voir un médecin ou un pharmacien ?

(s'arrêter à la première réponse)

VF7. Suite à cet accident, une autre personne présente dans le véhicule a-t-elle dû ...

- être hospitalisée ?
- voir un médecin ou un pharmacien ?

(s'arrêter à la première réponse)

VF8. La police ou la gendarmerie ont-elles été informées de cet accident ?

- oui, par moi,
- oui, par une autre personne,
- non.

(Si par une autre personne ou non, passer à VF10)

VF9. Pour quelle raison surtout ?

- pour retrouver le véhicule (s'il avait pris la fuite),
- pour pouvoir faire la déclaration à l'assurance,
- pour que le conducteur soit puni,
- pour obtenir du secours.

VF10. Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

- un constat à l'amiable a été rédigé,
- ça n'en valait pas la peine,
- ça n'aurait servi à rien,
- ça ne regardait pas la police,
- quelqu'un l'avait déjà fait,
- autre (préciser) :

VF11. D'après vous,

- le véhicule que vous conduisiez était en tort,
- les torts étaient partagés,
- c'est l'autre véhicule qui était en tort.

VF12. Suite à cet accident, avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- oui,
- non.

(si non, passer à VF16)

VF13. Avez-vous obtenu un remboursement, même partiel ?

- oui,
- non,
- affaire en cours.

VF14. Que pensez-vous finalement de votre assurance dans cette affaire ? Diriez-vous que vous êtes...

- très satisfait,
- assez satisfait,
- peu satisfait,
- pas satisfait du tout.

(Si très ou assez, passer à VF16)

VF15. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on peut être insatisfait de son assurance. Pouvez-vous me dire laquelle a le plus joué dans votre cas :

- le remboursement est trop long et compliqué,
- on est mal remboursé,
- il y a des choses que l'argent ne remplace pas,
- ils ont refusé de continuer à vous assurer.

VF16. À la suite de cet accident, avez-vous pris des précautions particulières lors de vos déplacements (par exemple en étant plus attentif à la circulation, ou en changeant d'itinéraire) ?

- pendant un moment,
- durablement,
- pas du tout.

E – À TOUS

AT19. Connaissez-vous des gens qui ont été victimes dans les cinq dernières années d'une agression :

- parmi les gens vivant avec vous ?
- parmi vos voisins ?
- parmi les autres membres de votre famille ?
- non

AT20. Connaissez-vous des gens qui ont été victimes dans les cinq dernières années d'un cambriolage :

- parmi vos voisins ?
- parmi les membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous ?
- non

AT21. Dans les *villes* en général, la pollution de l'air, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

AT22. À *Amiens*, la pollution de l'air, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

AT23. Dans votre *quartier*, la pollution de l'air, c'est un problème :

- important,
- peu important,
- pas important du tout.

AT24. Selon vous, parmi les éléments suivants, lesquels participent à la pollution de l'air à *Amiens* :

- les véhicules qui circulent dans la ville,
- les véhicules diesel en particulier,
- la circulation autoroutière proche,
- les bombes aérosols,
- les activités industrielles proches de la ville,
- autre : (préciser)

AT25. Selon vous, la pollution de l'air peut-elle provoquer :

- des cancers
- des troubles respiratoires graves,
- des troubles respiratoires bénins,
- aucun trouble.

AT26. Selon vous, la pollution de l'air à *Amiens* constitue un danger pour la santé :

- de tous les habitants,
- surtout des enfants,
- surtout des personnes âgées,
- surtout des personnes qui ont déjà des problèmes respiratoires.
- Ce n'est pas un danger.

AT27. Pour votre santé personnelle, pensez-vous que la pollution de l'air à *Amiens* constitue un danger...

- ... très important,
- ... assez important,
- ... peu important,
- ... pas important du tout.

AT28. À *Amiens*, vous est-il arrivé de souffrir de troubles divers (maux de têtes, toux, irritation des voies respiratoires...) à cause de la pollution de l'air ?

- souvent,
- parfois,
- jamais.

RS3. Le dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté était-il un établissement :

- primaire,
- secondaire ou secondaire technique,
- supérieur ou supérieur technique.

RS4. Combien y a-t-il de personnes dans votre foyer, sans oublier de vous compter vous-même ?

- 1,
- 2,
- 3,
- 4,
- 5 et plus.

RS5. Dont combien de moins de 18 ans ?

(en clair)

RS6. De combien de voitures, camions ou camionnettes, utilisés à titre privé, disposez-vous actuellement dans votre foyer ?

- 1 véhicule,
- 2 véhicules,
- 3 véhicules ou plus,
- aucun véhicule.

RS7. Êtes-vous propriétaire d'une résidence secondaire, d'un local professionnel, d'un autre logement ou de terrains ?
oui, non

RS8. Actuellement, avez-vous un travail ?

- a) oui
- b) non, chômeur, mais a déjà travaillé
- c) non, retraité, pré-retraité, retiré
- d) non, femme au foyer, a déjà travaillé
- e) non, femme au foyer, n'a jamais travaillé
- f) non, chômeur à la recherche d'un premier emploi
- g) non, élève ou étudiant
- h) non, militaire du contingent
- i) non, autre sans profession (y compris invalide)

(si a, c, passer à RS10 ; si g, h, passer à RS15)

RS9. Bénéficiez-vous du RMI ?

oui, non

(si e, f à RS8, passer à RS15)

RS10. Quelle est ou était votre profession ?

(en clair)

RS11. Quel est ou était le secteur d'activité de l'entreprise ?

RS12. Vous exercez ou exerciez cette profession comme :

a) employeur ou travailleur indépendant

en ce cas, nombre de salariés de l'entreprise :

- 0,
- moins de 10,
- 10 et plus.

b) aide familial(e) non salarié(e)

c) salarié(e) de l'État ou d'une collectivité locale

en ce cas, grade en clair

d) salarié(e) d'une entreprise privée ou publique

en ce cas :

- manœuvre,
- OS,
- ouvrier qualifié,
- employé(e),
- technicien(ne), dessinateur(rice),
- agent de maîtrise,
- ingénieur ou cadre,
- PDG, directeur(rice) de société, directeur(rice) général(e).

(si a ou b, passer à RS14)

RS13. Avez-vous :

- un statut ou un contrat à durée indéterminée,
- un contrat à durée déterminée,
- autre (stage rémunéré, travail sans contrat...)

RS14. Estimez-vous qu'actuellement vous bénéficiez de la sécurité de l'emploi ?

oui, non, nsp

RS15. Etes-vous chef de famille ?

oui, non

(si oui, passer à RS23)

RS16. Actuellement, le chef de famille ou votre conjoint(e) ou votre compagnon (compagne) a-t-il(elle) un travail ?

- a) oui
- b) non, chômeur, mais a déjà travaillé
- c) non, retraité, pré-retraité, retiré
- d) non, femme au foyer, a déjà travaillé
- e) non, femme au foyer, n'a jamais travaillé
- f) non, chômeur à la recherche d'un premier emploi
- g) non, élève ou étudiant
- h) non, militaire du contingent
- i) non, autre sans profession (y compris invalide)

(si a, c, passer à RS18 ; si g, h, passer à RS23)

RS17. Bénéficie-t-il du RMI ?

oui, non

(si e, f à RS16, passer à RS23)

RS18. Quelle est ou était sa profession ?

(en clair)

RS19. Quel est ou était le secteur d'activité de l'entreprise ?

RS20. Il exerce ou exerçait cette profession comme :

a) employeur ou travailleur indépendant

en ce cas, nombre de salariés de l'entreprise :

- 0,
- moins de 10,
- 10 et plus.

b) aide familial(e) non salarié(e)

c) salarié(e) de l'État ou d'une collectivité locale

en ce cas, grade en clair

d) salarié(e) d'une entreprise privée ou publique

en ce cas :

- manœuvre,
- OS,
- ouvrier qualifié,
- employé(e),
- technicien(ne), dessinateur(rice),
- agent de maîtrise,
- ingénieur ou cadre,
- PDG, directeur(rice) de société, directeur(rice) général(e).

(si a ou b, passer à RS23)

RS21. A-t-il :

- un statut ou un contrat à durée indéterminée,
- un contrat à durée déterminée,
- autre (stage rémunéré, travail sans contrat...)

RS22. Estimez-vous qu'actuellement il bénéficie de la sécurité de l'emploi ?

oui, non, nsp

RS23. Quelles sont, à votre connaissance, l'ensemble des ressources du ménage (y compris les allocations)?

- moins de 2 500 par mois,
- de 2 500 à moins de 5 000,
- de 5 000 à moins de 15 000,
- de 15 000 à moins de 25 000,
- de 25 000 à moins de 35 000,
- 35 000 et plus

RS24. Diriez-vous que vous avez été élevé(e) dans un religion ?

-oui, non, nsp

RS25. Vous arrive-t-il de participer à des cérémonies ou des célébrations religieuses ?

- régulièrement,
- épisodiquement,
- jamais.

RS26. Où avez-vous le sentiment de vous situer sur l'échelle suivante ?

(donner lecture dans un sens puis dans l'autre)

- extrême-droite,
- droite,
- centre-droit,
- centre-gauche,
- gauche,
- extrême-gauche,
- nsp
- refus

RS27. Sans penser seulement aux élections, pouvez-vous me dire de quel parti politique vous vous sentez le plus proche ?

- Parti Communiste,
- Un des partis d'extrême-gauche,
- Parti Socialiste,
- Un des partis "verts" (écologistes),
- UDF,
- RPR,
- Front National,
- je ne veux pas le dire,
- je ne sais pas.

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE "VICTIMATION ET RISQUES URBAINS" À AMIENS

Aux fins du présent cahier des charges technique, on appelle équipe scientifique le groupe de recherche constitué au sein du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, Justice et CNRS) pour la réalisation de la présente recherche. On appelle institut l'organisme de réalisation d'enquête qui fera une offre pour la réalisation du terrain.

1. Le protocole choisi consiste à réaliser l'enquête par la méthode CATI, auprès des Amiénois âgés de 15 ans et plus. Le terrain de cette enquête devrait avoir lieu au début du premier trimestre 1999.

2. L'institut devra acquérir auprès de France Télécom un fichier avec des adresses comportant suffisamment d'individus pour obtenir au final un échantillon comprenant au moins 500 personnes-victimes avec des interviews complets, exploitables.

À titre de renseignement, est annexé à ce cahier des charges une note technique rappelant les fréquences d'occurrence observées dans la plus récente enquête nationale de référence, celle réalisée par l'INSEE en 1996 sur "les conditions de vie des ménages", avec un module sur la victimation et l'insécurité¹²⁴.

La ville d'Amiens est divisée en cinq secteurs dans le cadre du travail du CCPD¹²⁵ et du Diagnostic Local de Sécurité. Ce découpage devra être pris en compte de manière à ce que l'on obtienne, dans chacun des cinq secteurs, un nombre approximativement identique d'interviewés.

3. On interrogera une personne par ménage en la sélectionnant par la méthode anniversaire. Il faudra s'enquérir de la taille du ménage et du chiffre de la population âgée de 15 ans et plus au premier janvier 1999 pour pouvoir pondérer les résultats.

4. L'équipe scientifique souhaite procéder à l'envoi d'une lettre annonce pour s'assurer de la disponibilité des personnes et réduire le taux de refus. Le nombre d'appels moyen et le taux de refus devront être fournis pour chacun des secteurs.

5. L'équipe scientifique fournit le questionnaire qui demeure sa propriété intellectuelle et ne peut faire l'objet sans son accord d'aucune autre utilisation que l'enquête objet du présent cahier des charges ; elle souhaite valider la forme opérationnelle informatisée que lui donnera l'institut ; elle souhaite également être associée à son test.

6. L'institut de sondage communiquera à l'équipe scientifique un fichier ASCII comprenant les données "nettoyées" et une variable de pondération (pondération par la taille du foyer et le taux de sondage dans chaque secteur), la grille de lecture de ce fichier, ainsi qu'un tri brut et un tri pondéré de l'ensemble des variables. Les résultats de l'enquête réalisée par l'institut seront la propriété de l'équipe scientifique.

7. L'institut précisera la rémunération nette des enquêteurs par entretien.

Note technique

Le questionnaire proposé peut se décomposer en différents modules. Des modules remplis par l'ensemble des interviewés et des modules conditionnels. Les modules communs, au nombre de deux, concernent les critères individuels et les questions d'environnement. Les modules conditionnels se regroupent en deux grandes catégories, cinq interrogent sur les délits : agressions, cambriolages, vols de ou dans les voitures, et vols divers, deux autres sont relatifs à la circulation routière.

¹²⁴ Des enquêtes similaires ont été réalisées en 1997 et 1998, mais seule la première a fait pour l'instant l'objet d'une véritable analyse scientifique des résultats (ROBERT, ZAUBERMAN, POTTIER, LAGRANGE, 1999).

¹²⁵ Comité communal de prévention de la délinquance.

L'exploitation d'une enquête récente de l'INSEE sur "les conditions de vie des ménages" réalisée en janvier 1996 sur une population de 5 770 personnes de plus de 19 ans, a permis d'observer les pourcentages d'individus susceptibles de répondre à un, deux, trois et plus des modules concernant les délits. Les probabilités calculées sont égales aux fréquences des multivictimations hétérogènes.

Sur l'ensemble des interviewés,

75 % ne sont pas victimes (ils ne rempliront aucun des cinq modules des délits) ;

20 % sont victimes une fois (ils rempliront un seul module des délits) ;

5 % sont victimes deux fois & plus (ils rempliront au moins deux modules).

Pour les modules liés à la circulation routière, nous n'avons pas l'expérience d'enquête permettant de renseigner sur leur fréquence d'occurrence.

Ces évaluations sont fournies à titre de simple renseignement pour aider l'institut à faire son offre ; elle n'engagent pas l'équipe scientifique d'autant qu'on notera deux différences notables entre l'enquête INSEE et celle projetée à Amiens. Les populations n'ont pas les mêmes bornes d'âges : 19 ans pour l'INSEE, 15 ans pour le projet amiénois. Les 15-17 ans ne sont pas concernés par les questions liées à la possession d'une voiture¹²⁶, les fréquences qui suivent calculées sur les plus de 19 ans seront des majorants des victimations. Surtout l'enquête INSEE sur les conditions de vie des ménages était nationale alors que le projet amiénois se déroulera en milieu exclusivement urbain, ce qui majore la fréquence d'occurrence des risques.

Tableau 42 : Fréquence d'occurrence des incidents observée dans l'enquête nationale INSEE, 1996

1 victimation		2 victimations	
Cambriolage	121	cambriolage & vol de/dans voiture	43
Vol de/dans voiture	608	cambriolage & vols divers	15
Vols divers	249	cambriolage & agressions	10
Agressions	196	vol de/dans voiture & vols divers	67
		vol de/dans voiture & agressions	57
		agressions & vols divers	34
Total	1174=20,3	Total	226=3,9 %
		3 victimations et plus	
		Total	23=0,4 %
Nombre de non-victimes : 4 346=75,3 %			
Population totale de plus de 19 ans : 5 770			

¹²⁶ Une autre enquête INSEE réalisée en janvier 1997 sur 12 200 individus comprend 6 % de 15 à 17 ans.

ANNEXE 3 : L'ÉCHANTILLON

Taille de l'échantillon : 1 156 personnes.

Les interviews ont été réalisés sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview) entre le 21 janvier et le 6 février 1999.

I - Constitution de la liste des téléphones

- achat d'une liste de téléphones : 3 000, soit 600 par quartiers.
- génération de deux autres numéros à partir de chaque adresse de cette première liste, soit 6 000 numéros.
- dédoublement et opération d'annuaire inversé (pour retirer les professionnels et les hors Amiens), il reste 4 906 numéros répartis comme suit :
 - 2 450 validés,
 - 2 456 numéros non validés qui peuvent être soit en liste rouge, soit attribués récemment, soit des télécopieurs, soit des lignes d'entreprises.
- envoi d'une lettre-circulaire de présentation de l'enquête à 1 500 numéros de téléphones achetés (50 % du total achetés), soit 300 par quartiers, et à 1 500 numéros composés validés (61 % du total composés et validés), soit 300 par quartiers ; ce qui fait un total de 600 par quartier.
- mise à disposition de 4 500 numéros de téléphone pour le CATI.
 - 1 500 achetés (300 par quartiers) ;
 - 1 500 composés validés (300 par quartiers) ;
 - 1 500 composés non validés.

Tableau 43 : Refus par type de numéro

	<i>Base total</i>	<i>type 1 : n° achetés</i>	<i>type 2 : n° générés non validés</i>	<i>type 3 : n° générés validés</i>
<u>Base</u>	4 500 100 %	1 500 100 %	1 500 100 %	1 500 100 %
faux numéro	919 20,4 %	69 4,6 %	766 51,1 %	78 5,2 %
refus	794	323	157	314
% sur base	17,6 %	21,5 %	10,5 %	20,9 %
% sur base – fx n°	22,2 %	22,6 %	21,4 %	22,1 %

Pour chaque type de numéros, si l'on retire les faux numéros, on obtient le même % de refus.

Au total on a :

472 numéros achetés	soit	41 %
524 composés et validés	soit	45 %
160 générés non validés	soit	14 %

(Parmi ces 160, 135 sont en liste rouge, soit 12 % du total).

II - Tirage de l'échantillon : tirage aléatoire à deux niveaux

- Le niveau ménage (numéro de téléphone des foyers tiré sur la liste de numéros de téléphones décrite ci-dessus)
- Le niveau individu (choix de l'individu du ménage dont la date anniversaire est la plus proche de la date d'enquête)

Le champ de l'enquête est : la population résidente de la ville d'Amiens des 15 ans et plus.

Les conditions de tirage devaient respecter des quotas selon l'âge de l'interviewé, son sexe, la PCS du chef de famille, le quartier.

Les données par âge, sexe, PCS n'étaient disponibles que pour la ville entière et à la date du recensement de 1990. De même, la population totale des quartiers n'était connue que globalement et à cette même date.

On a procédé au tirage d'environ 200 personnes dans chaque quartier, soit 20 % d'interviewés dans chacun des cinq quartiers.

Le redressement sur l'ensemble de la ville selon les quotas de sexe, d'âge et de PCS du chef de famille aboutit aux résultats figurant dans le tableau suivant :

Tableau 44 : Structure de l'échantillon

En %	avant redressement	après redressement
Sexe de l'interviewé		
Homme	40,7	45,6
Femme	59,3	54,4
Âge de l'interviewé		
15 à 24 ans	24,7	23,2
25 à 34 ans	24,3	22,2
35 à 44 ans	16,8	18,4
45 à 59 ans	18,4	16,0
60 ans et plus	15,8	20,2
PCS du chef de famille		
Agriculteur		
Artisan, commerçant	0,2	0,1
Cadre	2,3	3,9
Intermédiaire	14,7	11,1
Employé	15,1	14,1
Ouvrier	18,5	13,2
Retraité	18,6	26,4
Inactif	18,2	21,7
	12,4	9,5

Quant au redressement selon la taille des quartiers, il procure les résultats suivants :

Tableau 45 : Structure selon les quartiers

En %	avant redressement	après redressement
Quartiers		
Centre-ville	18,2	8,7
Est	21,4	29,1
Nord	20,4	20,3
Ouest	21,1	24,3
Sud	18,9	17,6

Ces redressements faits en deux opérations indépendantes n'assurent pas la représentativité sexe*âge*PCS par quartier. Les données disponibles ne permettaient pas de faire le croisement. Cela introduit des biais dans les calculs d'extrapolation des taux de victimation par quartiers et dans la ville. Nous faisons l'hypothèse qu'ils sont négligeables.

Les analyses seront donc réalisées sur les données brutes recueillies. Mais l'on a procédé à des calculs de redressements sur les taux de prévalence des différentes victimations. Le tableau suivant montre la différence entre données brutes et redressées.

Tableau 46 : Taux de prévalence (données brutes et redressées)

En %	avant redressement	après redressement
Vol de véhicules	3,9	4,0
Vol à la roulotte	19,7	18,9
Cambriolage	8,3	8,4
Autres sortes de vols	7,1	7,0
Agressions	10,2	9,9
Accident	0,9	1,0

On voit que les changements sont insignifiants.

III - Problèmes d'échantillonnage dus au tirage d'individus dans un ménage

Dans un ménage, la probabilité pour un individu d'être tiré et donc de faire partie de l'échantillon, dépend du nombre de personnes de plus de 15 ans résidant dans ce ménage. La distribution de la taille des ménages devrait donc être prise en compte pour le calcul de la pondération des individus dans l'échantillon.

Nous ne connaissons pas cette distribution, mais on peut l'estimer à partir des éléments suivants :

nombre total de personnes du ménage (RS4)

nombre des moins de 18 ans dans le ménage (RS5)

Le nombre d'individus du ménage ne peut être déduit directement par la différence de ces effectifs :

- d'une part nous interrogeons les plus de 14 ans, donc plus large que la gamme d'âge restante.
- d'autre part la variable RS4 borne l'effectif à 5 personnes et plus, alors que RS5 comptabilise le nombre "réel".

Une correction s'impose pour rapprocher les deux variables :

si $RS4=5$ et $RS5 \geq 5$, alors $RS4=RS5+2$

(On élimine le cas de familles nombreuses monoparentales).

si $RS4=1$ et $RS5=1$ alors $RS4=2$

(On élimine le cas où la famille serait composée d'une seule personne mineure).

La probabilité d'être tiré dans l'échantillon est donc égale à l'inverse du nombre des plus de 14 ans du ménage.

Le nombre de personnes est estimé par :

$nb_iw = RS4 - (RS5 - RS5 * 3/17)$ où $3/17$ est la part des 15-17 ans dans les moins de 18 ans. (hypothèse des générations 0-17 ans de mêmes effectifs).

Cette nouvelle pondération ne peut s'appliquer qu'aux victimations individuelles, les vols autres, les agressions, les accidents. Elle ne peut concerner les victimations du ménage.

L'application de ce nouveau poids donne les taux de victimation suivants :

Tableau 47 : Redressement selon la taille du ménage

En %	avant redressement	après redressement – 1	après redressement – 2
autres sortes de vols	7,1	7,0	7,0
agressions	10,2	9,9	10,4

La correction paraît insignifiante, nous ne la prendrons pas en compte dans les analyses.

quartiers

(fxquart) : quart1 = centre
 quart2 = est
 quart3 = nord
 quart4 = ouest
 quart5 = sud

modalité de référence : quart1 = centre

Pour les vols de ou dans les voitures nous avons aussi retenu le nombre de véhicules par ménage.

nombre de voitures

(rs6) : nbvoit1 = 1 voiture
 nbvoit2 = plus d'une voiture

modalité de référence : nbvoit1 = 1 voiture

Pour les cambriolages nous avons introduit les variables : type d'habitat et type d'occupation du logement.

type d'habitat

(q32) : hab1 = maison
 hab2 = hlm
 hab3 = collectif

modalité de référence : hab1 = maison

occupation du logement

(q31) : proprio1 = propriétaire
 proprio2 = locataire

modalité de référence : proprio1 = propriétaire

Toutes ces variables sont dichotomisées.

Nous avons opéré deux types de sélection des variables pour les introduire dans le modèle : le type, par défaut : *forward* qui introduit les variables dans l'ordre où elles sont présentées dans l'équation du modèle et la sélection *stepwise* ou pas à pas qui teste à chaque étape l'influence de chaque variable et ne retient que la meilleure.

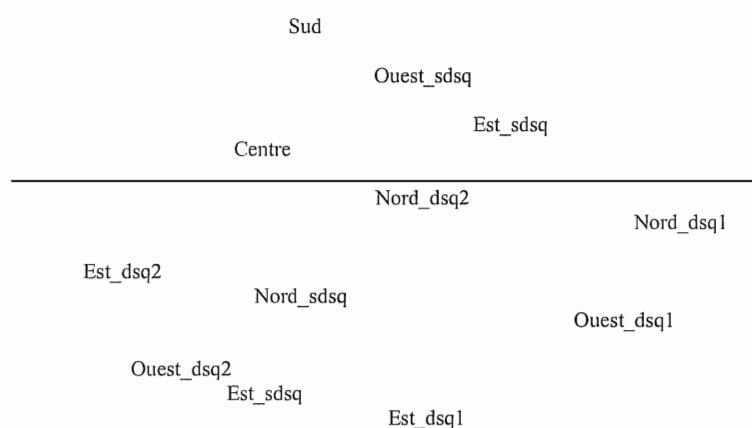
ANNEXE 5 : LES ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES

I - Les agressions

Tableau 48 : Analyses factorielles sur les agressions

	<i>coordonnées positives (contributions)</i>	<i>coordonnées négatives (contributions)</i>
Axe 1 : 27,85 % de l'inertie totale	blessures graves : 0,04 agressions sexuelles : 0,06 dommages importants : 0,03 déclaration à la police pour punir ou obtenir du secours : 0,15 affaire non élucidée : 0,13 pas satisfait de la police : 0,13 <i>apeurés : 0,09</i> <i>15-20 ans : 0,10</i> <i>enseignement secondaire : 0,06</i> <i>ouvriers : 0,05</i> <i>habitat maison : 0,04</i>	pas de déclaration à la police : 0,05 règlement de l'affaire par moi-même : 0,04 satisfait de la police : 0,03 <i>sécur : 0,09</i> <i>enseignement supérieur : 0,08</i> <i>cadres : 0,08</i> <i>habitat collectif : 0,09</i>
Axe 2 : 15,02 % de l'inertie totale	agression dans un autre quartier : 0,10 agression sur le lieu de travail : 0,12 blessures légères : 0,06 affaire pas élucidée : 0,06 précaution durable : 0,12 <i>quartiers mal équipés : 0,04</i> <i>pas de problème de quartier : 0,04</i> <i>ménage d'une personne : 0,04</i> <i>élèves étudiants : 0,08</i> <i>habitat collectif : 0,06</i>	agression dans le quartier : 0,15 connaît l'agresseur de vue : 0,04 affaire élucidée : 0,16 pas de précaution : 0,04 <i>quartiers moyennement équipés : 0,08</i> <i>ménage de 3 personnes : 0,16</i> <i>ménage de 5 personnes et plus : 0,10</i> <i>intermédiaires employés : 0,12</i> <i>habitat hlm : 0,08</i>

Figure 9 : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2



Légende :

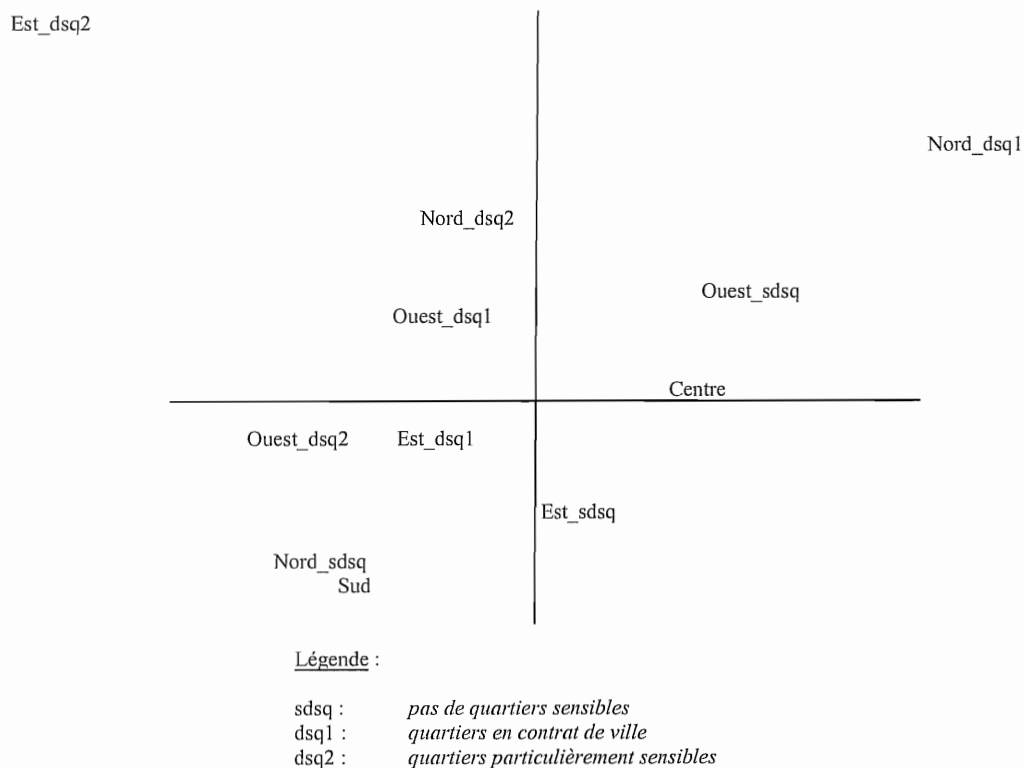
dsq : pas de quartiers sensibles
dsq1 : quartiers en contrat de ville
dsq2 : quartiers particulièrement sensibles

II - Les vols personnels

Tableau 49 : Analyses factorielles sur les vols personnels

	<i>coordonnées positives (contributions)</i>	<i>coordonnées négatives (contributions)</i>
Axe 1 : 37,26 % de l'inertie totale	déclaration à la police : 0,06 déclaration police pour retrouver l'objet : 0,05 déclaration à l'assurance : 0,04 satisfait de la police : 0,13 objet récupéré : 0,04 remboursé : 0,03 satisfait de l'assurance : 0,04 21-60 ans : 0,06 enseignement supérieur : 0,09 cadres : 0,06 intermédiaires employés : 0,05 10 000-15 000 F : 0,07	pas de déclaration à la police : 0,09 affaire non élucidée : 0,09 pas satisfait de la police : 0,09 insécurs : 0,04 sociaux : 0,05 15-20 ans : 0,11 enseignement secondaire : 0,09 élèves étudiants : 0,08 5 000-10 000 F : 0,06 habitat collectif : 0,09 ménage de 5 personnes et plus : 0,03
Axe 2 : 14,87 % de l'inertie totale	vol ailleurs qu'à Amiens : 0,10 dommage important : 0,06 déclaration police pour diverses raisons : 0,07 affaire élucidée : 0,06 remboursé : 0,06 précautions : 0,11 apeurés : 0,14 chômeurs : 0,07 problèmes graves de quartier : 0,09 habitat hlm : 0,06	vol dans le lieu de travail : 0,05 dommage peu important : 0,04 déclaration à la police pour l'assurance : 0,07 pas remboursé : 0,04 pas de précaution : 0,04 sociaux : 0,04 15-20 ans : 0,07 élèves étudiants : 0,04 quartiers mal équipés : 0,03 plus de 15 000 F : 0,06

Figure 10 : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2

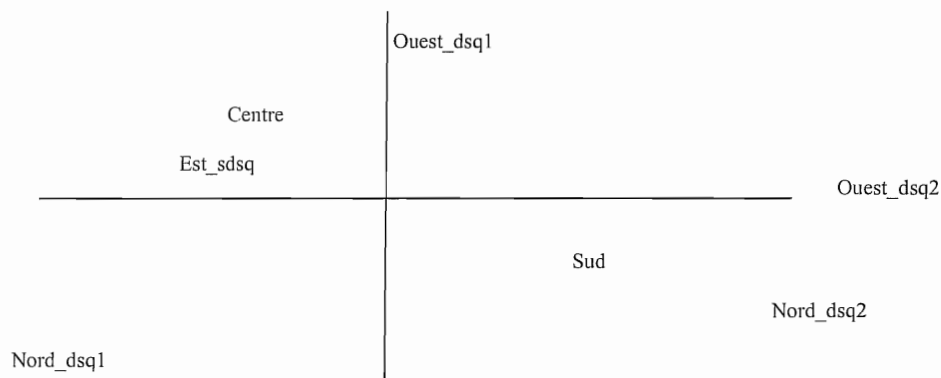


III - Les cambriolages

Tableau 50 : Analyses factorielles sur les cambriolages

	<i>coordonnées positives (contributions)</i>	<i>coordonnées négatives (contributions)</i>
Axe 1 : 34,26 % de l'inertie totale	déclaration à la police pour l'assurance : 0,09 déclaration à l'assurance : 0,07 remboursé : 0,05 pas satisfait de l'assurance : 0,03 satisfait de l'assurance : 0,04 <i>ménage d'une personne : 0,06</i> <i>enseignement supérieur : 0,05</i> <i>intermédiaires et employés : 0,17</i> <i>habitat collectif : 0,15</i>	tentative de cambriolage : 0,06 au domicile : 0,03 pas de déclaration à la police : 0,05 pas de déclaration à l'assurance : 0,06 <i>insécures : 0,05</i> <i>ménages de 5 personnes et plus : 0,09</i> <i>retraités ou inactifs : 0,08</i> <i>habitat maison : 0,12</i>
Axe 2 : 11,07 % de l'inertie totale	tentative de cambriolage : 0,08 au domicile : 0,04 réaction durable : 0,08 déclaration à l'assurance : 0,05 pas remboursé : 0,12 pas satisfait de l'assurance : 0,12 <i>insécures : 0,06</i> <i>quartiers mal équipés : 0,12</i> <i>21-60 ans : 0,05</i> <i>ménage de trois personnes : 0,03</i> <i>ouvriers : 0,04</i> <i>intermédiaires employés : 0,05</i>	cambriolage : 0,04 dans un autre quartier : 0,07 réaction fugitive : 0,07 dommage important : 0,03 satisfait de la police : 0,04 pas de déclaration à l'assurance : 0,04 <i>quartiers moyennement équipés : 0,09</i> <i>plus de 60 ans : 0,25</i> <i>ménage d'une personne : 0,03</i> <i>retraités ou inactifs : 0,12</i>
Axe 3 : 10,33 % de l'inertie totale	tentative de cambriolage : 0,06 ailleurs : 0,09 pas de valeur sentimentale : 0,08 déclaration à la police pour l'assurance : 0,07 remboursé : 0,09 <i>cadres : 0,05</i> <i>élèves étudiants : 0,04</i> <i>plus de 15000 F : 0,20</i> <i>habitat maison : 0,04</i>	dans un autre quartier : 0,07 valeur sentimentale : 0,16 pas remboursé : 0,13 <i>plus de 60 ans : 0,04</i> <i>enseignement primaire : 0,04</i> <i>ouvriers : 0,17</i> <i>moins de 5000 F : 0,06</i> <i>habitat hlm : 0,11</i> <i>ménage d'une personne : 0,07</i>

Figure 11 : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2



Légende :

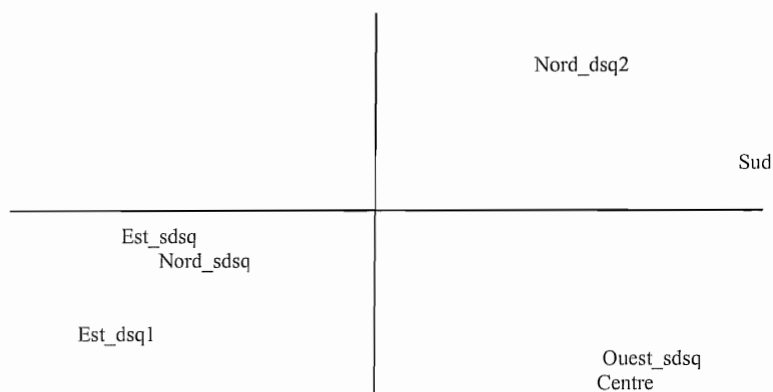
sdsq : pas de quartiers sensibles
 dsq1 : quartiers en contrat de ville
 dsq2 : quartiers particulièrement sensibles

IV - Les vols de voitures

Tableau 51 : Analyses factorielles sur les vols de voitures

	<i>coordonnées positives (contributions)</i>	<i>coordonnées négatives (contributions)</i>
Axe 1 : 22,6 % de l'inertie totale	dans la ville et pas dans le quartier : 0,05 dans une autre ville : 0,05 dans un garage fermé : 0,11 dommage peu important : 0,11 satisfait de l'assurance : 0,13 <i>cadres : 0,10</i> <i>étudiants : 0,07</i> <i>enseignement supérieur : 0,05</i> <i>habitat collectif : 0,08</i>	dans le quartier dommage important : 0,05 pas remboursé : 0,05 pas satisfait de l'assurance : 0,20 <i>intermédiaires et employés : 0,08</i> <i>enseignement primaire : 0,07</i> <i>habitat hlm : 0,10</i>
Axe 2 : 17,94 % de l'inertie totale	pas dans un garage fermé ou la rue : 0,11 dans un parking : 0,10 dommage peu important : 0,09 déclaration à la police pour l'assurance : 0,06 pas satisfait de la police : 0,04 <i>sociaux : 0,13</i> <i>cadres : 0,17</i>	dans la ville : 0,05 dans la rue : 0,16 dommage important : 0,04 déclaration pour retrouver le véhicule : 0,10 satisfait de la police : 0,04 <i>apeurés : 0,09</i> <i>intermédiaires et employés : 0,08</i> <i>5 000-10 000 F : 0,10</i>
Axe 3 : 15,12 % de l'inertie totale	3 vols et plus : 0,17 dans un garage fermé : 0,06 voiture récupérée : 0,4 affaire élucidée : 0,17 <i>sociaux : 0,05</i> <i>quartiers mal équipés : 0,06</i> <i>15-20 ans : 0,08</i> <i>élèves étudiants : 0,04</i> <i>chômeurs : 0,09</i> <i>ouvriers : 0,04</i> <i>moins de 5 000 F : 0,07</i>	pas dans un garage fermé ou la rue : 0,09 voiture non récupérée : 0,17 affaire non élucidée : 0,03 <i>quartiers moyennement équipés : 0,09</i> <i>cadres : 0,10</i> <i>intermédiaires et employés : 0,03</i> <i>plus de 15 000 F : 0,03</i> <i>habitat maison : 0,03</i>

Figure 12 : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2



Légende :

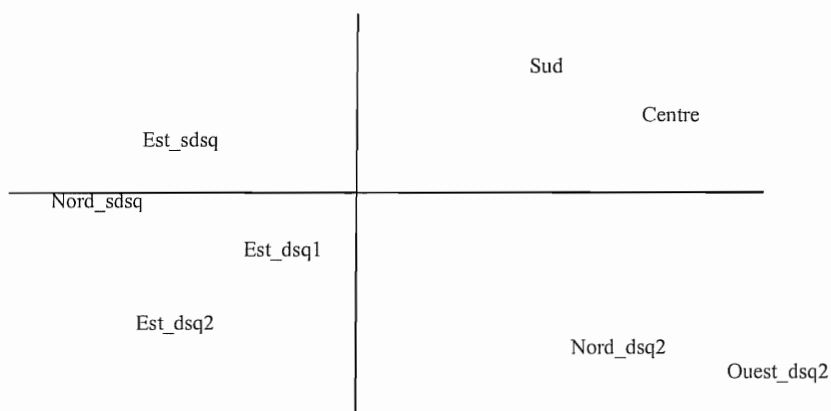
dsdq : pas de quartiers sensibles
 dsq1 : quartiers en contrat de ville
 dsq2 : quartiers particulièrement sensibles

V - Les vols à la roulotte

Tableau 52 : Analyses factorielles sur les vols à la roulotte

	<i>coordonnées positives (contributions)</i>	<i>coordonnées négatives (contributions)</i>
Axe 1 : 28,11 % de l'inertie totale	déclaration à la police : 0,04 déclaration à la police pour l'assurance : 0,05 affaire non élucidée : 0,03 déclaration à l'assurance : 0,06 remboursé : 0,08 satisfait de l'assurance : 0,13 <i>plus de 60 ans : 0,11</i> <i>retraités ou inactifs : 0,05</i> <i>ménages de 3 personnes : 0,05</i> <i>quartiers mal équipés : 0,05</i> <i>3 véhicules et plus : 0,05</i> <i>moins de 5000 F : 0,05</i>	pas de déclaration à la police : 0,07 pas de déclaration à l'assurance : 0,07 <i>intermédiaires et employés : 0,05</i> <i>ménages de 5 personnes et plus : 0,06</i> <i>quartiers moyennement équipés : 0,05</i> <i>2 véhicules : 0,04</i> <i>5 000-10 000 F : 0,03</i> <i>habitat maison : 0,04</i>
Axe 2 : 22,19 % de l'inertie totale	3 vols et plus : 0,03 dans une autre ville : 0,13 ailleurs que dans la rue ou garage fermé : 0,05 objet récupéré : 0,09 dommage peu important : 0,06 déclaration à la police pour l'assurance : 0,03 pas de précaution : 0,08 <i>sécurés : 0,06</i> <i>quartiers mal équipés : 0,04</i> <i>pas de problèmes de quartiers : 0,04</i> <i>commerçants : 0,05</i> <i>cadres : 0,06</i>	<i>dans un parking : 0,11</i> <i>dommage important : 0,08</i> <i>déclaration pour diverses raisons : 0,04</i> <i>précautions : 0,09</i> <i>apeurés : 0,06</i> <i>quartiers moyennement équipés : 0,07</i> <i>problèmes de quartiers graves : 0,06</i> <i>plus de 60 ans : 0,07</i> <i>retraités ou inactifs : 0,04</i> <i>5 000-10 000 F : 0,07</i> <i>habitat hlm : 0,05</i>

Figure 13 : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2



Légende :

sdsq : pas de quartiers sensibles
 dsq1 : quartiers en contrat de ville
 dsq2 : quartiers particulièrement sensible

ANNEXE 6 : TABLEAUX DE LA DEUXIÈME PARTIE

Tableau 53 : Proportions de mineurs réitérants dont les patronymes sont musulmans et proportions de mineurs dont les patronymes sont musulmans

	Centre	Est	Nord	Ouest	Sud	Amiens
Nombre moyen de mineurs réitérants en 1996 et 1997	18	40	67	52	7	184
Nombre moyen de mineurs réitérants en 1996 et 1997 dont le patronyme ou le prénom est musulman	2	10	34	7	4	57
Proportion de jeunes d'origine musulmane parmi les réitérants en 1996 et 1997	11,1	25,0	50,7	13,5	57,1	31,0
Nombre de foyers tirés au hasard par secteur 1998	80	162	233	175	158	808
Nombre de foyers dont le prénoms ou le patronyme du titulaire de l'abonnement est musulman en 1998	4	9	49	17	6	85
Proportion de foyers d'origine musulmane 1998	5,0	5,6	21,0	9,7	3,8	10,5
Proportion moyenne d'enfants (<18 ans) d'origine musulmane sur la base du nombre moyen d'enfants par foyer composés de parents non Maghrébins (Français ou Union Européenne pour l'essentiel) et composés de parents d'origine magrébine (cf. <i>Données sociales</i> 1987 p. 29 actualisée)	12,3	13,6	41,5	22,3	9,5	23,9

Tableau 54 : Caractéristiques des secteurs et des zones en contrat de ville

	Centre	Est hors contrat	Est en contrat	Est* sensible	Nord hors contrat	Nord en contrat	Nord sensible	Ouest hors contrat	Ouest en contrat	Ouest sensible	Sud
Taux de Chômage du chef de famille	2,4	4,7	9,9	33	8,8	4,6	21,5	6,3	19,7	15,4	6,9
Revenu moyen par personne	6492F	5000F	5274F	2750F	5239F	5097F	3345F	4796F	3427F	3273F	6534F
Arrivé depuis moins de 1 an (%)	21,9	19,6	11,1	9,1	8,7	10,0	5,9	14,2	7,3	9,7	17,4
Effectifs	208	147	90	11	91	60	83	120	96	31	219

*Les chiffres de cette colonne ne sont qu'indicatifs étant donné la faiblesse des effectifs.

Tableau 55 : Origine géographique des mineurs mis en cause*

	CENTRE	EST	NORD	OUEST	SUD
Taux de mineurs mis en cause, 1996	14,3	16,7	56,4	33,6	13,7
Taux de mineurs mis en cause, 1997	38,7	34,0	55,2	46,5	15,8
Taux de mineurs mis en cause, 1998	34,7	34,9	74,3	60,6	17,5

* Pour mille 13-17 ans.

Tableau 56 : Absentéisme scolaire par secteur*

	CENTRE	EST	NORD	OUEST	SUD
Taux d'absentéisme en 1996	9,8	13,9	50,7	27,3	6,0
Taux d'absentéisme en 1997	11,1	15,6	33,4	17,4	7,6
Taux d'absentéisme en 1998	12,6	13,4	52,4	56,2	7,7

* Proportion d'élèves pour mille ayant plus de quatre demi-journées d'absences non justifiées par trimestre.

Tableau 57 : Corrélation du taux d'absentéisme scolaire

Corrélation entre le taux de mineurs mis en cause et...	Taux de familles de plus 6 personnes RGP 1990	Taux de familles monoparentales	Taux de famille de 5 personnes ou + (enq. de 1998)
1996	0,97	0,78	0,72
1997	0,92	0,58	0,45
1998	0,98	0,70	0,65

Tableau 58 : Corrélation avec le taux d'absentéisme scolaire

Corrélation entre ... Et taux d'absentéisme	taux de mineurs mis en cause 96	taux de mineurs mis en cause 97	taux de mineurs mis en cause 98
1996	0,99	0,85	0,95
1997	0,96	0,84	0,91
1998	0,87	0,82	0,94

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Victimations (prévalence et incidence).....	15
<u>Tableau 2</u> : Multivictimation "hétérogène"	15
<u>Tableau 3</u> : Bornes des estimations.....	16
<u>Tableau 4</u> : Un indice de la pression locale de la délinquance.....	37
<u>Tableau 5</u> : Taux d'élucidation de trois catégories d'atteintes	38
<u>Tableau 6</u> : Proportion de victimes dans leur propre quartier	39
<u>Tableau 7</u> : Interconnaissance entre auteur et victime	40
<u>Tableau 8</u> : Les taux de cambriolages par secteur selon l'enquête et les statistiques de police	41
<u>Tableau 9</u> : Origine géographique des majeurs mis en cause	42
<u>Tableau 10</u> : Appréhension du risque d'accident	46
<u>Tableau 11</u> : Des moyens souhaités pour améliorer la sécurité routière.....	47
<u>Tableau 12</u> : Problèmes de circulation dans le quartier	47
<u>Tableau 13</u> : Perception des risques encourus par les piétons	48
<u>Tableau 14</u> : Peur de l'accident dans le quartier.....	48
<u>Tableau 15</u> : Classe à forte préoccupation	49
<u>Tableau 16</u> : Classe à préoccupation modérée	49
<u>Tableau 17</u> : Classe à faible préoccupation.....	50
<u>Tableau 18</u> : Classe sans préoccupation pour les piétons	50
<u>Tableau 19</u> : Classe sans préoccupation pour les véhicules.....	51
<u>Tableau 20</u> : Piétons ou cyclistes renversés (cinq dernières années)	52
<u>Tableau 21</u> : Accidents de voitures (cinq dernières années)	52
<u>Tableau 22</u> : Régression logistique (accident ou collision dans les cinq dernières années)	53
<u>Tableau 23</u> : Pollution de l'air	55
<u>Tableau 24</u> : Localisation de la pollution de l'air	55
<u>Tableau 25</u> : Peur personnelle de la pollution.....	56
<u>Tableau 26</u> : Personnes menacées par la pollution.....	56
<u>Tableau 27</u> : Troubles personnels subis du fait de la pollution.....	56
<u>Tableau 28</u> : Causes de la pollution de l'air	57
<u>Tableau 29</u> : Pollution de l'air ; préoccupation générale.....	58
<u>Tableau 30</u> : Pollution de l'air ; attitude modérée	58
<u>Tableau 31</u> : Pollution de l'air ; crainte pour les personnes âgées.....	59
<u>Tableau 32</u> : Pollution de l'air ; peur personnelle.....	59
<u>Tableau 33</u> : Pollution de l'air ; détachement.....	60
<u>Tableau 34</u> : Pollution de l'air et secteurs urbains.....	61
<u>Tableau 35</u> : Pollution de l'air et problèmes de voisinage.....	62
<u>Tableau 36</u> : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe très critique	63
<u>Tableau 37</u> : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe modérée	64
<u>Tableau 38</u> : Pollution de l'air et problèmes de quartier ; classe non concernée.....	64
<u>Tableau 39</u> : Régression logistique (appartenance à la classe "préoccupation générale").....	65
<u>Tableau 40</u> : Régression logistique : risque important pour la santé personnelle.....	66
<u>Tableau 41</u> : Régression logistique : avoir déjà souffert de la pollution de l'air.....	66
<u>Tableau 42</u> : Fréquence d'occurrence des incidents observée dans l'enquête nationale INSEE, 1996	114
<u>Tableau 43</u> : Refus par type de numéro	115
<u>Tableau 44</u> : Structure de l'échantillon.....	116
<u>Tableau 45</u> : Structure selon les quartiers	116
<u>Tableau 46</u> : Taux de prévalence (données brutes et redressées).....	117
<u>Tableau 47</u> : Redressement selon la taille du ménage.....	118
<u>Tableau 48</u> : Analyses factorielles sur les agressions	121

<u>Tableau 49</u> : Analyses factorielles sur les vols personnels	122
<u>Tableau 50</u> : Analyses factorielles sur les cambriolages.....	123
<u>Tableau 51</u> : Analyses factorielles sur les vols de voitures.....	124
<u>Tableau 52</u> : Analyses factorielles sur les vols à la roulotte	125
<u>Tableau 53</u> : Proportions de mineurs réitérants dont les patronymes sont musulmans et.....	126
<u>Tableau 54</u> : Caractéristiques des secteurs et des zones en contrat de ville.....	126
<u>Tableau 55</u> : Origine géographique des mineurs mis en cause	126
<u>Tableau 56</u> : Absentéisme scolaire par secteur	127
<u>Tableau 57</u> : Corrélation du taux d'absentéisme scolaire	127
<u>Tableau 58</u> : Corrélation avec le taux d'absentéisme scolaire.....	127

LISTE DES FIGURES

<u>Figure 1</u> : Revenu moyen par personne en 1998.....	32
<u>Figure 2</u> : Taux de chômage des chefs de ménage en 1998.....	34
<u>Figure 3</u> : Proportion de résidents depuis un an et plus en 1998.....	36
<u>Figure 4</u> : Vols avec violence et infractions sur les stupéfiants à Amiens.....	37
<u>Figure 5</u> : Taux moyen d'absentéisme scolaire (collège + lycée) 1996-1998	42
<u>Figure 6</u> : Taux de mineurs mis en cause par rapport à la population 13-17 ans (1996-1998).....	42
<u>Figure 7</u> : Mineurs suivis par la PJJ (secteurs public et habilité, 1995-1998).....	43
<u>Figure 8</u> : Pollution de l'air, circulation routière et problèmes de voisinage.....	62
<u>Figure 9</u> : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2	121
<u>Figure 10</u> : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2	122
<u>Figure 11</u> : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2	123
<u>Figure 12</u> : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2	124
<u>Figure 13</u> : Représentation des secteurs dans le plan des axes factoriels 1-2	125

ISBN : 2-907370-44-8